

AGENCE PARCS CANADA

Rapport annuel
2001 - 2002



Au service des Canadiens et des Canadiennes

LA CHARTE DE PARCS CANADA

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.



AGENCE PARCS CANADA

Rapport annuel 2001 – 2002

Renard roux
PN Ivvavik
Parcs Canada
W. Lynch
1991

LHN des
Fortifications-
de-Québec
Parcs Canada
P. St. Jacques
1984

LHN Gulf of
Georgia Cannery
Parcs Canada
Alex Lee
1998

Cygne trompette
PN Elk Island
Parcs Canada
1990

Images au bas

Montagnes recouvertes de neige, Parc national du Mont-Revelstoke, Parcs Canada

Lacs et montagnes, Parcs Canada

Homestead-Motherwell, Parcs Canada

Forteresse-de-Louisbourg, Parcs Canada

Château Frontenac, P. St.-Jacques, 1994

Feuillage d'automne, Parcs Canada, Michael Wood, 1997

Vagues, Parcs Canada, André Cornellier, 1991

© Sa Majesté la reine du chef du Canada,
représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2002

N° de catalogue : R61-1/2002
ISBN : 0-662-66840-5

TABLE DES MATIÈRES

<i>LETTRE À L'INTENTION DE LA MINISTRE</i>	5
<i>MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE</i>	7
<i>SECTION 1 : PROFIL DE PARCS CANADA</i>	9
Législation	9
Statut et pouvoirs de l'Agence	9
Régie interne	10
Programmes nationaux	11
Le réseau des parcs nationaux	11
Le réseau des lieux historiques nationaux	11
Le réseau des aires marines nationales de conservation	11
Autres programmes nationaux	11
Obligations internationales	12
<i>SECTION 2 : CONTEXTE ET ACTIVITÉS CLÉS EN 2001-2002</i>	13
<i>SECTION 3 : RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN</i>	17
Méthode de planification et d'établissement de rapports	17
<i>PREMIÈRE PARTIE : MANDAT DE BASE</i>	21
Création d'aires patrimoniales nationales	21
Description et dépenses	21
Initiatives et réalisations	21
Création de parcs nationaux et de réserves de parc national du Canada	21
Achèvement des parcs nationaux et acquisition des terres	26
Création d'aires marines nationales de conservation et réserves d'AMNC du Canada	27
Amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada	31
Protection des ressources patrimoniales	36
Description et dépenses	36

Initiatives et réalisations	37
La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux	37
L'évaluation de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux	38
La planification de l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation	41
L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux	41
La planification de l'intégrité commémorative dans les LHN administrés par Parcs Canada	43
L'évaluation de l'intégrité commémorative des LHN administrés par Parcs Canada	43
État des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada et les menaces qui pèsent sur elles	45
L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada	46
Mise en valeur du patrimoine	48
Description et dépenses	48
Initiatives et réalisations	48
Aux Canadiens de participer	48
Programmes de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada	49
Services aux visiteurs	52
Description et dépenses	52
Initiatives et réalisations	52
Répercussions des visiteurs	52
Sécurité publique	53
Satisfaction des visiteurs	55
<i>DEUXIÈME PARTIE : SOUTIEN DU MANDAT</i>	58
Périmètres urbains	58
Description et dépenses	58
Initiatives et réalisations	59
Gestion communautaire fondée sur les principes	59
Recouvrement des coûts d'exploitation	60
Loyers fonciers	60
Routes de transit	61
Description et dépenses	61

Initiatives et réalisations	61
État des routes	61
Gestion durable des routes	62
Gestion de Parcs Canada	63
Description et dépenses	63
Initiatives et réalisations	63
Stratégie des mesures de rendement	63
Participation accrue des peuples autochtones au patrimoine canadien	64
Gestion des ressources humaines	65
Description et dépenses	65
Initiatives et réalisations	65
Créer un milieu de travail positif	65
Vers une main-d'œuvre qualifiée	67
Vers une main-d'œuvre représentative	68
SECTION 4 : RAPPORTS CONSOLIDÉS	71
Gestion du matériel	71
Réservoirs de stockage souterrains	71
Initiative visant l'amélioration des services	71
Gouvernement en direct	72
Fonction moderne de contrôleur	72
Gestion des ressources humaines	72
Développement durable	73
LOIS ET RÈGLEMENTS CONNEXES ADMINISTRÉS	76
ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT	78
ÉTATS FINANCIERS 2001-2002	82
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	83
Rapport du vérificateur	84
Bilan au 31 mars	85
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars	86
État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars	87
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars	88
Notes aux états financiers du 31 mars 2002	89

Table des figures

Figure 1 : Gammes d'affaires et gammes de services de Parcs Canada	17
Figure 2 : Résultats à l'intention des Canadiens et des Canadiennes	18
Figure 3 : Mandat, activités de soutien et principales responsabilités	20
Figure 4 : Régions naturelles et parcs nationaux	23
Figure 5 : Progrès réalisés relatifs à l'achèvement du réseau des parcs nationaux (2001-2002)	24
Figure 6 : Régions marines nationales et aires marines nationales de conservation	29
Figure 7 : Progrès réalisés relatifs à l'achèvement du réseau des AMNC (2001-2002)	30
Figure 8 : Désignations liées aux priorités stratégiques du Plan du réseau des LHN (2001-2002)	33
Figure 9 : Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada	34
Figure 10 : Cadre de surveillance de l'intégrité écologique	38
Figure 11 : Pourcentage des parcs nationaux selon le degré de stress	40
Figure 12 : Le rôle que joue Parcs Canada relativement à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux (LHN)	42
Figure 13 : Intégrité commémorative de 12 LHN (1999) et de 13 LHN (2001)	45
Figure 14 : Données sur l'état des ressources culturelles bâties des LHN administrés par Parcs Canada	45
Figure 15 : Pourcentage des visiteurs qui ont répondu correctement à au moins quatre questions portant sur l'importance d'un parc ou d'un lieu	51
Figure 16 : Nombre d'endroits (n = 30) qui répondent aux normes visant la satisfaction des visiteurs ou qui les excèdent	56
Figure 17 : Disponibilité sur le marché du travail à l'échelle nationale et pourcentage des effectifs de Parcs Canada qui appartiennent aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi	69



Parcs Canada Parks Canada

Directeur général Chief Executive Officer

L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien
Édifice du Centre, pièce 511-S
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 34 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de l'Agence pour l'exercice d'exploitation 2001-2002.

Le présent rapport annuel décrit les objectifs stratégiques et les résultats prévus de Parcs Canada et énonce clairement nos réalisations en regard de notre *Plan d'entreprise de 2001-2002* à 2005-2006 et de notre *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*. Il comprend également les états financiers vérifiés de l'exercice financier 2001-2002 et l'avis du vérificateur général quant aux états financiers et aux données sur le rendement.

Les résultats obtenus par Parcs Canada plongent leurs racines dans des efforts pour assurer l'intégrité écologique et commémorative des réseaux canadiens d'aires patrimoniales et pour renforcer la fierté des Canadiens et des Canadiennes envers le patrimoine naturel et culturel de notre pays. Le présent rapport annuel permettra aux parlementaires, aux intervenants, aux partenaires et à toute la population canadienne de mieux comprendre les enjeux et les défis auxquels Parcs Canada est confronté dans le cadre de la réalisation de son mandat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alan Latourelle

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE



Le présent rapport annuel porte sur les réalisations de l'Agence Parcs Canada du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

Les priorités clés de Parcs Canada pendant cette période s'établissent comme suit :

- maintenir ou rétablir l'intégrité écologique et la durabilité des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et des ressources culturelles;
- créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et désigner de nouveaux lieux historiques nationaux;
- inciter les Canadiens et les Canadiennes à participer afin d'accroître leur sentiment d'appartenance envers les aires protégées du patrimoine;
- maintenir la qualité des services aux visiteurs;
- poursuivre le renouvellement du régime de ressources humaines;
- assurer des ressources financières appropriées à long terme et la durabilité financière du programme Parcs Canada.

Le Rapport annuel 2001-2002 prend appui sur les réussites énoncées dans les rapports de rendement précédents. Encore cette année, nous avons marqué des progrès relativement à la création et à la protection des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des ressources culturelles. Nous allons de l'avant pour inciter les Canadiens, les Canadiennes et les différents intervenants à participer à la protection et à la mise en valeur de ces endroits. Les évaluations de la qualité de nos services aux visiteurs figurent toujours parmi les meilleures attribuées à un service gouvernemental. Ces réalisations s'effectuent en dépit des enjeux formidables liés à la protection des ressources naturelles et culturelles avant qu'elles ne soient perdues et à la conservation des ressources dont l'intendance nous a été confiée.

Ces grandes réalisations témoignent du dévouement et des efforts de tous nos employés partout au pays.

Alan Latourelle

SECTION 1 : PROFIL DE PARCS CANADA



Législation

Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en décembre 1998. Son mandat est de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et de favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.

Statut et pouvoirs de l'Agence

L'Agence Parcs Canada est reconnue comme un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette appellation signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui rend compte à la ministre du Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation des programmes établis selon la *Loi* et les autorisations de pouvoir de l'Agence. La ministre demeure responsable de l'orientation générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

L'Agence Parcs Canada bénéficie de pouvoirs souples en matière de ressources humaines, d'administration et de questions financières. Ces pouvoirs comprennent :

- a) un statut d'employeur distinct qui permet l'adoption d'un cadre de gestion des ressources humaines mieux adapté aux besoins opérationnels particuliers de Parcs Canada et aux conditions dans lesquelles ses employés travaillent;
- b) l'entière conservation des recettes et leur réinvestissement afin de contribuer au financement des services;
- c) un budget continu de deux ans afin de promouvoir l'investissement judicieux des fonds publics et d'accorder des avances de fonds;
- d) un compte permanent pour financer la création de nouveaux parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

De plus, Parcs Canada a reçu de nouveaux pouvoirs pour le programme d'immobilisations, l'adjudication de marchés et l'immobilier afin de simplifier les processus administratifs et la bureaucratie, tout en demeurant redevable à la ministre et au Parlement qui supervisent les activités de l'Agence.

Régie interne

Le Conseil exécutif de Parcs Canada se compose du directeur général de l'Agence, de quatre directeurs généraux, du dirigeant principal administratif, des directeurs exécutifs au Québec, dans les parcs des Rocheuses et les parcs du Nord, du directeur exécutif de l'intégrité écologique, de la directrice exécutive, parcs du Nord, de l'agent en chef des ressources humaines, de l'agent en chef des finances, du directeur des communications, du chef de cabinet et du conseiller juridique principal. Le directeur général de l'Agence rend compte à la ministre du Patrimoine canadien.

À titre d'organisme décisionnel principal, le Conseil exécutif a comme responsabilité fondamentale d'établir l'orientation stratégique à long terme et les priorités de l'organisation. Le Conseil approuve également les allocations de ressources, les nouvelles initiatives et les innovations en matière de services proposées chaque année dans les plans d'affaires du Bureau national, des unités de gestion et des centres de services.

Le comité de vérification et d'évaluation du Conseil exécutif supervise les activités de vérification et d'évaluation de l'Agence. Il est responsable de la révision et de l'approbation de la mise à jour annuelle du Plan triennal de vérification et d'évaluation, de la réception et de l'approbation de tous les rapports de vérification et d'évaluation qui ont été effectués et il doit veiller à ce que les recommandations soient incorporées aux processus d'établissement de priorités, de planification et de prises de décisions.

La Direction générale des parcs nationaux et la Direction générale des lieux historiques nationaux élaborent l'orientation des programmes et la politique opérationnelle tant du programme du patrimoine naturel que du programme du patrimoine culturel. La Direction générale de la stratégie et des plans assure des services intégrés, immobiliers et financiers, ainsi que des services de technologie de l'information. La Direction des ressources humaines assure l'orientation générale de la fonction et appuie les responsabilités de Parcs Canada en tant qu'employeur. La Direction des communications appuie les communications stratégiques de l'Agence. Le directeur général de l'Est du Canada et le directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada assurent l'orientation stratégique aux unités de gestion et aux centres de services.

Le Secrétariat aux affaires autochtones est responsable de la coordination générale des questions autochtones à Parcs Canada (à l'exception des questions liées aux revendications territoriales) et rend compte directement au directeur général de l'Agence.

La prestation des programmes, y compris les services aux visiteurs, incombe aux 32 unités de gestion de Parcs Canada. Les unités de gestion sont des regroupements de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation qui se trouvent habituellement à proximité les uns des autres. Cette proximité leur permet de partager les ressources de gestion et d'administration. Les directeurs des unités de gestion rendent compte au directeur général de l'Agence par l'entremise de leurs plans d'affaires et de leurs rapports annuels. Ils relèvent du directeur général de l'Est du Canada et du directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada, qui les conseillent et les guident en matière de programmes.

Quatre centres de services situés à Halifax, à Québec, à Cornwall/Ottawa et à Winnipeg, de même que des succursales de moindre envergure à Calgary et à Vancouver, appuient l'organisation dans divers domaines professionnels et techniques, dont la biologie et l'histoire. Les centres de services rendent compte au directeur général de l'Agence par l'entremise de leurs plans d'affaires annuels. Ils relèvent aussi du directeur général de l'Est du Canada et du directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada, qui les conseillent et les guident en matière de programmes.

Programmes nationaux

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada intervient pour protéger et mettre en valeur les aires naturelles exceptionnelles et pour commémorer les aspects importants de l'histoire du Canada. Parcs Canada gère trois grands programmes : les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Le réseau des parcs nationaux

Le programme vise à protéger à jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et à favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de façon à ce qu'il soit légué intact aux générations à venir.

Le réseau des lieux historiques nationaux

Le programme de lieux historiques nationaux favorise la connaissance et l'appréciation du passé du Canada grâce à un programme national de commémoration historique. Les lieux, les personnes et les événements jugés d'importance historique sont désignés par la ministre du Patrimoine canadien selon l'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le réseau des aires marines nationales de conservation

En 1986, le programme des aires marines nationales de conservation a été créé afin de protéger et de conserver à tout jamais les aires marines nationales d'importance au Canada, représentatives du milieu marin du pays et des Grands Lacs, et pour favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine marin de façon à ce qu'il soit légué intact aux générations à venir.

Autres programmes nationaux

Parcs Canada dirige ou coordonne aussi la prestation d'autres programmes qui conservent certains aspects du patrimoine canadien. Ces programmes sont : le Programme des édifices fédéraux du patrimoine, le Programme des gares ferroviaires patrimoniales, le Programme des réseaux des rivières du patrimoine, le Programme fédéral d'archéologie et le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada. Le site Web de Parcs Canada offre des descriptions détaillées de ces programmes (www.parcscanada.gc.ca/parks/main_f.htm).

Obligations internationales

Parcs Canada contribue à la conservation internationale du patrimoine par son leadership et sa participation à des congrès, des programmes, des agences et des accords internationaux.

Parcs Canada représente le gouvernement du Canada à la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada contribue aussi au Programme de réserve de la biosphère de l'UNESCO par les conseils et l'appui financier qu'il offre aux quatre réserves de la biosphère comprenant des parcs nationaux et par le financement et l'appui au secrétariat qu'il fournit aux 10 réserves de la biosphère du Canada. Parcs Canada représente aussi le Canada à l'Union mondiale pour la nature (UICN), et de concert avec l'Institut canadien de conservation, agit comme représentant du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

SECTION 2 : CONTEXTE ET ACTIVITÉS CLÉS EN 2001-2002



Dans le Discours du trône du 30 janvier 2001, le gouvernement du Canada s'engageait à investir dans la création de nouveaux parcs nationaux et à mettre en œuvre un plan pour rétablir la santé écologique des parcs existants. Il s'engageait aussi à s'employer, avec ses partenaires, à gérer les océans du Canada de façon plus intégrée et durable et à déposer de nouveau la *Loi sur les aires marines nationales de conservation*. Dans ce discours, le gouvernement du Canada marquait aussi son intention d'œuvrer avec d'autres afin de renforcer l'infrastructure culturelle du Canada et aider les Canadiens et les Canadiennes à resserrer les liens de compréhension et de respect mutuels qui les unissent, à célébrer leurs réalisations et leur histoire et à exercer leur citoyenneté partagée. L'Agence Parcs Canada est un élément clé qui aidera le gouvernement du Canada à réaliser ces objectifs. En même temps, l'Agence doit affronter des changements environnementaux, sociaux, culturels, économiques et technologiques sans précédent qui influenceront profondément sur son avenir.

Les activités humaines modifient le rythme de l'évolution écologique – le Canada perd des aires de nature sauvage en raison d'un acre à toutes les 13 secondes (*Fonds mondial pour la nature 2001*), les écosystèmes sont dégradés, le nombre d'espèces en danger de disparition augmente à chaque année et la diversité génétique est réduite. Les activités de développement et l'utilisation humaine menacent aussi le patrimoine culturel bâti, notamment au-delà de 20 p. 100 des endroits historiques du Canada ont été perdus depuis les années 1970.

La protection de ces ressources est importante pour les Canadiens et les Canadiennes et contribue à l'économie du Canada. Selon un sondage effectué en 1999 (Market Facts du Canada), neuf Canadiens sur 10 sont d'avis qu'il est important pour leurs gouvernements de prendre les mesures nécessaires à la protection des milieux sauvages. Un rapport Goldfarb (2001) révélait que la majorité des Canadiens et des Canadiennes (91 p. 100) croient que la préservation du dossier historique est essentielle pour promouvoir la fierté de notre pays. Les réseaux de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux sont des symboles importants de l'identité canadienne – les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux ont été classés au troisième et au quatrième rang respectivement (Environics 2000). Selon une étude commandée par Parcs Canada, les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation contribuent à plus de 1,2 milliard du produit intérieur brut et entraînent 50 000 emplois à temps plein à chaque année. (www.parcscanada.gc.ca/Library/eco_imp/eco_imp_f.html).

En 2001-2002, Parcs Canada a continué ses démarches visant à mettre en valeur les régions terrestres et marines des réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. En 2001-2002, des ententes relatives à la création de parcs nationaux ont été conclues avec le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant la création d'une réserve de parc national dans le sud des îles Gulf, et avec l'Association Kivalliq Inuit concernant la création du parc national Ukkusiksalik à la baie Wager au Nunavut. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation* proposée (projet de loi C-10), une loi visant la création et la gestion d'un réseau d'aires marines nationales de conservation, a été déposée de nouveau au Parlement et adoptée par la Chambre des communes en novembre 2001. Elle a été déposée au Sénat en mars 2002.

La désignation de 15 lieux historiques nationaux, de quatre personnes d'importance historique nationale et de trois événements historiques nationaux a marqué la prolongation de la mise en valeur du réseau des lieux historiques nationaux du Canada. Six de ces désignations relevaient des priorités stratégiques du réseau établies par Parcs Canada.

La réalisation de pratiquement tous les résultats clés de Parcs Canada sont fondés essentiellement sur un réseau de partenaires et d'intervenants. La création et la protection des parcs nationaux et des aires marines de conservation mettent en cause le consentement, l'appui et la collaboration des autres niveaux de gouvernement, des groupes autochtones et de toute une gamme d'entreprises et de communautés d'intérêt local et régional. L'avancement du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux* donne lieu à une collaboration étroite avec la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et avec les propriétaires et gestionnaires de lieux historiques nationaux. L'appui des collectivités autochtones et ethnoculturelles est essentiel à la commémoration équilibrée des aspects importants de l'histoire canadienne et permet à ces collectivités d'accroître leur capacité de présenter des personnes, des lieux ou des événements aux fins de désignation. Les programmes de communications et d'éducation de Parcs Canada attirent la participation de l'industrie du tourisme, de la communauté éducative et des responsables des médias.

En avril 2001, environ 90 de ces intervenants ont participé à la Table ronde de la ministre sur Parcs Canada, une exigence en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. La Table ronde vise à renseigner la ministre du Patrimoine canadien sur le rendement de Parcs Canada et sur des questions liées aux responsabilités de l'Agence. Les participants ont formulé 45 recommandations relatives à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, au renforcement de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et à l'accroissement du sentiment d'appartenance au Canada. Un rapport faisant écho à ces recommandations a été publié en octobre 2001. (www.parcscanada.gc.ca/RoundTable/Francais/message_f.htm). Parcs Canada a aussi dévoilé sa Charte (www.parcscanada.gc.ca/charter/francais/chartr_f.htm) réalisant un engagement stipulé dans la *Loi portant création de l'Agence*.

En 2001-2002, Parcs Canada et le ministère du Patrimoine canadien ont joué un rôle prépondérant dans le cadre d'une vaste initiative intergouvernementale visant à protéger et à conserver les endroits historiques du Canada et à fournir les outils nécessaires pour inciter les Canadiens et les Canadiennes à participer à la conservation du patrimoine. Cette initiative fournira un registre des endroits historiques du Canada, un seul ensemble de directives claires et simples relatives à la conservation et à la régénération des endroits historiques et un processus d'accréditation qui déterminera l'admissibilité des dépenses visant à appuyer les incitatifs financiers futurs. La mise

en place de cette initiative est prévue en mars 2004. Parcs Canada est responsable de la mise en œuvre, de l'exploitation et de la gestion générale du Registre, des Normes et lignes directrices, et du Bureau d'accréditation.

De plus en plus, le Canada devient une société multiculturelle et multiraciale. D'ici à l'an 2006, il est prévu qu'une personne sur six fera partie d'une minorité visible. D'ici à l'an 2011, un Canadien sur sept fera partie du groupe des aînés tandis que les collectivités autochtones sont plus jeunes et s'accroissent plus rapidement que la population en général. Pour plusieurs, l'expérience canadienne est aussi une expérience urbaine. L'évolution des données démographiques pousse Parcs Canada à élaborer des stratégies qui lui permettront d'approcher et de viser un auditoire plus diversifié et de refléter la composition changeante de la population du Canada.

Parcs Canada échange déjà avec un éventail de Canadiens et de Canadiennes. En 2001-2002, 51 associations coopérantes (connues sous le nom « d'amis ») appuyaient les services aux visiteurs à l'intérieur des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Ces associations ont prêté leur appui à 64 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation. Tous les aspects du mandat de Parcs Canada sont soutenus par son Programme national de bénévolat qui, en 2000-2001, a bénéficié de l'aide de 3 219 bénévoles qui ont consacré plus de 100 000 heures à créer des mises en scène historiques, à concevoir des expositions, à étudier la faune aux fins de la recherche et à participer à d'autres activités.

En 2001-2002, Parcs Canada, en misant sur ses succès ultérieurs à joindre les jeunes grâce à l'influence du programme d'études provincial, a mis sur pied un groupe de travail national pour superviser les efforts déployés dans ce domaine. Le groupe a effectué une recherche approfondie du marché scolaire et a élaboré une approche coordonnée pour traiter à l'avenir avec les enseignants et les responsables de l'élaboration des programmes d'études.

En réponse à une recommandation de la Table ronde de la ministre, Parcs Canada a entamé l'élaboration d'une Stratégie visant la participation des collectivités ethnoculturelles dans l'identification et la nomination des personnes, des endroits et des événements d'importance historique nationale afin d'accroître la représentation dans le réseau des lieux historiques nationaux.

Parcs Canada continue d'accorder une priorité aux cinq domaines liés à la collaboration avec les Autochtones. En conséquence, il amorce des relations avec les Autochtones, crée des partenariats économiques, augmente la programmation dans les parcs et les lieux historiques, intensifie les possibilités d'emploi ainsi que la commémoration des thèmes autochtones. Des efforts sont en cours pour veiller à ce que ces priorités soient citées dans les Plans d'entreprise des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

Lors de la Table ronde de la ministre, la création d'un organisme de consultation autochtone national a été recommandée afin de conseiller et de guider Parcs Canada sur des questions d'importance pour les Autochtones. En 2001-2002, Parcs Canada amorçait le processus visant la création d'un Comité consultatif autochtone, la première rencontre étant prévue au printemps 2002. Le comité se penchera sur des sujets généraux tels que l'utilisation des parcs et des lieux aux fins de cérémonies traditionnelles et spirituelles; la présentation accrue de l'histoire et de la

culture des Autochtones par les Autochtones dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux; les possibilités en matière d'éducation, de formation et d'emploi. La traduction de la Charte de Parcs Canada dans les langues autochtones est aussi en cours tant en mode de présentation écrite que parlée.

En 2001-2002, Parcs Canada a reçu le rapport du Sous-comité sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord, du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones – Une nouvelle orientation. Parcs Canada étudie le rapport et prévoit répondre au Comité sénatorial permanent au printemps 2002.

Notre habileté à communiquer a aussi été bouleversée. Les progrès dans le domaine de la technologie et la révolution de l'information ont créé une société et une économie davantage axées sur le savoir. Cela met le savoir, la créativité et l'innovation au premier plan. Les Canadiens et les Canadiennes sont parmi les nations les plus branchées au monde compte tenu de leur utilisation d'Internet. Le commerce électronique et Internet deviennent rapidement des forces dominantes en matière de tourisme. Dans le cadre de son engagement quant à l'initiative Gouvernement en direct (GED), et sous l'égide du projet Réservations et billetterie en direct du Patrimoine canadien, Parcs Canada a, en 2001-2002, amorcé l'élaboration d'un système de réservations pour les terrains de camping nationaux. Lors de sa mise en œuvre en 2004, le système permettra aux clients de réserver des terrains de camping dans les parcs nationaux et de modifier ces réservations par le biais d'Internet ou d'un Centre d'appels sans frais d'interurbain.

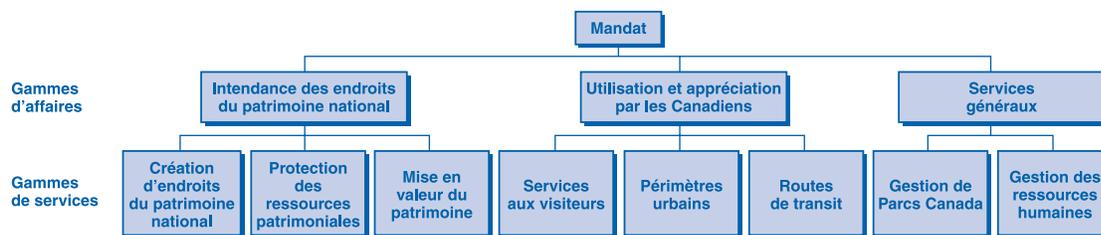
Les besoins en ressources liés à l'intégrité écologique, à l'intégrité commémorative, à l'agrandissement des réseaux de parcs et de lieux, à l'exploitation et à la gestion des biens bâtis doivent être examinés. De nouvelles ressources financières sont recherchées pour protéger et commémorer les lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada et pour développer le Programme à frais partagés des lieux historiques nationaux du Canada. Parcs Canada possède des biens tels que des installations à l'intention des visiteurs, des canaux, des ressources historiques et des routes, d'une valeur qui dépasse sept milliards de dollars. Les projections financières actuelles démontrent qu'un investissement supplémentaire de 425 millions de dollars étalé sur les cinq prochaines années est essentiel pour remettre ces biens en bon état. Par la suite, un montant supplémentaire de 100 millions de dollars par année sera nécessaire pour maintenir ces biens en fonction des normes techniques. Parcs Canada doit aussi continuer à recruter une main-d'œuvre compétente et diversifiée et veiller à ce que des plans de relève soient en place pour être à la hauteur des défis à venir.

SECTION 3 : RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN



Méthode de planification et d'établissement de rapports

Figure 1 : Gammes d'affaires et gammes de services de Parcs Canada



Les gammes d'affaires et les gammes de services de Parcs Canada sont le fondement de son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Au plus haut niveau, trois gammes d'affaires représentent les groupes d'activités principales et les résultats visés. Huit gammes de services découlent de ces gammes d'affaires et offrent un éventail plus détaillé des activités et des résultats. À l'intérieur des gammes de services, les résultats prévus et les attentes en matière de rendement représentent des engagements plus précis. Les résultats prévus sont les pierres angulaires de la planification et de l'établissement de rapports, tant à l'Agence dans son ensemble, que dans les unités de gestion de Parcs Canada.

Le présent rapport fournit la documentation sur le rendement par rapport aux engagements établis dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002 (RPP)* et le *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006*. Les résultats prévus sont les mêmes dans chacun des plans, sauf pour des modifications rédactionnelles mineures, mais ils sont disposés différemment. Dans le RPP, les résultats prévus relèvent des engagements par rapport aux résultats clés des gammes d'affaires sans tenir compte des objectifs intermédiaires des gammes de services. Dans le Plan d'entreprise, les engagements relèvent des lignes de services et tiennent très peu compte de l'ensemble des résultats clés des gammes d'affaires. La figure 2 (ci-après) illustre le système complet des résultats clés relatifs aux gammes d'affaires, des objectifs liés aux gammes de services, des résultats prévus

et des attentes en matière de rendement. Le libellé des résultats prévus a été mis à jour entre l'achèvement du *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002* et du *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006*. Le libellé de la figure 2 est celui du Plan d'entreprise. Les modifications ou les ajouts tirés du RPP ont été mis en évidence.

Figure 2 : Résultats à l'intention des Canadiens et des Canadiennes

MANDAT	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.				
MANDAT DE BASE					
RÉSULTATS CLÉS 2001-2002 Dépenses d'exploitation	La création, la protection et la mise en valeur des endroits d'importance pour le patrimoine naturel et culturel. 197,1 M\$				
GAMME DE SERVICES Objectifs stratégiques 2001-2002 Dépenses d'exploitation	1 : Création des aires patrimoniales nationales S'employer à achever le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation afin de représenter toutes les régions terrestres et marines du Canada et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada. 14,6 M\$	2 : Protection des ressources patrimoniales Assurer, en priorité, l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation. 132,8 M\$	3: Mise en valeur du patrimoine Veiller à ce que les partenaires de Parcs Canada et le public comprennent et appuient les valeurs d'intégrité commémorative et écologique. 49,5 M\$		
RÉSULTATS PRÉVUS (les changements provenant du RPP sont en caractères gras)	Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés.	Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	Maintenir ou rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux et le développement durable des aires marines nationales de conservation.	Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	Accroître la sensibilisation aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, ainsi que la compréhension et l'appui de ces valeurs.
ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Signer des ententes visant à créer deux nouveaux parcs nationaux selon la disponibilité des ressources financières. Poursuivre les négociations relatives à la création d'une nouvelle région marine. 	<ul style="list-style-type: none"> 135 nouvelles désignations d'ici à mars 2006 dont 55 seront dans des régions prioritaires sous-représentées. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la suite d'indicateurs d'intégrité écologique d'ici à mars 2003. Mise à jour du cadre de rapports et agrandissement du système de surveillance d'ici à mars 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement des énoncés d'intégrité commémorative pour 75 p. 100 des lieux administrés par Parcs Canada d'ici à mars 2002, 90 p. 100 d'ici à mars 2003 et 100 p. 100 d'ici à mars 2004. Des plans de gestion seront approuvés pour 100 p. 100 des lieux administrés par Parcs Canada d'ici à décembre 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un cadre de rendement relatif à la stratégie Aux Canadiens de participer d'ici à mars 2002. Revue des objectifs en matière d'utilisation et de compréhension en 2001-2002. Objectifs relatifs à la satisfaction en matière de mise en valeur du patrimoine : dans l'ensemble, 85 p. 100 seront satisfaits et 50 p. 100 seront très satisfaits.

Figure 2 : Résultats à l'intention des Canadiens et des Canadiennes (suite)

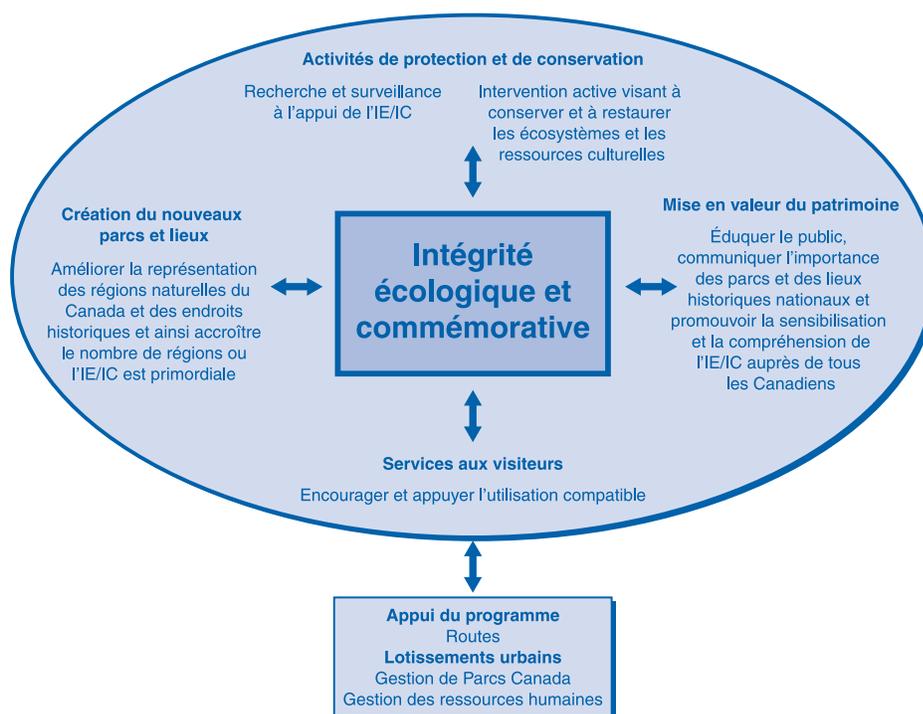
ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT (suite)				<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de tous les 145 lieux administrés par Parcs Canada d'ici à 2011 en effectuant de 14 à 15 nouvelles évaluations à chaque année. Aucun objectif n'a été fixé pour les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada. 	
Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.					
MANDAT DE BASE			APPUI DU MANDAT		
Les Canadiens et les Canadiennes utilisent et apprécient les aires patrimoniales nationales tout en appuyant et en participant à la conservation du patrimoine du Canada. 180,5 M\$			Parcs Canada fournit un grand leadership, direct et indirect, relativement à la gestion efficace et efficiente de ses ressources afin de protéger et mettre en valeur les aires patrimoniales. 64,1 M\$		
4 : Services aux visiteurs Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent de jouir et d'apprécier les aires patrimoniales de façon sécuritaire tout en veillant à réduire au minimum les impacts sur les ressources. 146,9 M\$	5 : Périmètres urbains Les collectivités de parcs sont gérées et administrées avec efficacité et efficience pour en faire des modèles de durabilité. 11,5 M\$	6 : Routes de transit Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui ont peu d'incidence écologique. 22,0 M\$	7 : Gestion de Parcs Canada Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, mettre l'accent plus particulièrement sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats. 52,0 M\$	8 : Gestion des ressources humaines Gérer les ressources humaines de sorte qu'un effectif qualifié, représentatif de la population canadienne, travaille à Parcs Canada dans un milieu favorable et propice. 12,0 M\$	
Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et minimiser l'impact sur les ressources naturelles et culturelles.	Les collectivités dans les parcs ont de bonnes pratiques de gestion et sont des chefs de file en intendance environnementale.	Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit, et les interventions sont conçues de façon à minimiser les impacts écologiques.	Meilleurs cadres de gestion pour assurer une prise de décisions et une responsabilité efficaces.	Participation accrue des Autochtones dans les aires patrimoniales canadiennes.	Meilleur milieu de travail, renouvellement du lieu de travail et représentativité du personnel.
<ul style="list-style-type: none"> Objectifs visant la satisfaction des visiteurs : 85 p. 100 des visiteurs satisfaits et 50 p. 100 très satisfaits. Accroissement des indicateurs pour mesurer l'impact des visiteurs d'ici à mars 2004. Élaboration d'un cadre de sécurité publique d'ici à mars 2002. 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du plan de Jasper d'ici à mars 2002. Rapport sur la performance environnementale d'ici à mars 2002. Recouvrement des coûts à 100 p. 100 pour les services municipaux. Veiller à ce que les loyers fonciers soient abordables, comparables et prévisibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. Élaboration d'un cadre de rapport écologique d'ici à mars 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> Achever l'évaluation des capacités de la fonction moderne de contrôle et le plan d'action d'ici à juin 2002. Indicateurs de rendement et systèmes d'information visant à faire rapport de tous les résultats prévus d'ici à mars 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> À être déterminé. 	<ul style="list-style-type: none"> Des indicateurs clés de mesure du rendement d'ici à mars 2004. Un effectif représentatif des deux langues officielles. Un effectif représentatif des groupes d'équité en matière d'emploi.

Aux fins des rapports, les huit gammes de services ont été divisées en deux groupes. La création, la protection, la mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs comportent les activités du mandat de base. Les activités en appui du mandat ne font pas partie du mandat de base de Parcs Canada, mais elles intéressent vivement le public (c'est-à-dire, les périmètres urbains et les routes) ou soutiennent le travail des autres gammes de services (par exemple, la gestion de Parcs Canada et la gestion des ressources humaines).

Enfin, les dépenses des gammes d'affaires et des gammes de services sont aussi illustrées à la figure 2, conformément à la pratique antérieure de compte rendu selon laquelle les dépenses sont identifiées en regard des domaines de résultats importants. Des précisions sur les dépenses liées à chaque gamme de services sont notées ci-après. Dans ce document, les données sont basées sur la méthode de comptabilité d'exercice alors que les données dans le rapport de rendement de Parcs Canada sont calculées selon la méthode de comptabilité de caisse.

La relation entre les gammes de services est illustrée à la figure 3. Toutes les gammes de services appuient directement ou indirectement la réalisation des principales responsabilités de Parcs Canada, notamment l'intégrité écologique et commémorative.

Figure 3 : Mandat, activités de soutien et principales responsabilités



La section suivante décrit chaque gamme de services suivie des objectifs stratégiques, des résultats prévus et des attentes en matière de rendement de ces gammes de services contenus dans le *Plan d'entreprise de 2000-2001 à 2005-2006*. Les initiatives et les réalisations décrivent le rendement de l'Agence par rapport aux attentes et aux résultats prévus dans le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Plan d'entreprise*.

PREMIÈRE PARTIE : MANDAT DE BASE

CRÉATION D'AIRES PATRIMONIALES NATIONALES

Description et dépenses

La présente gamme de services englobe la planification, la négociation avec les intervenants et la création des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, et d'autres négociations avec les intervenants, quant à l'intégration dans les réseaux nationaux, à l'obtention de l'approbation ministérielle et à la création de nouvelles aires patrimoniales. Les dépenses liées à la présente gamme de services étaient :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	14 647 000 \$	20 523 000 \$
Dépenses en capital	5 709 000 \$	2 278 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
S'employer à achever les réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation afin de présenter toutes les régions terrestres et marines du Canada et d'améliorer le réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Création de nouveaux parcs et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés.	<ul style="list-style-type: none"> Signer des ententes visant à créer deux nouveaux parcs nationaux selon la disponibilité des ressources financières. Poursuivre les négociations relatives à la création d'une nouvelle région marine selon la disponibilité des ressources financières.
	Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de nouvelles personnes et d'événements d'importance historique nationale, particulièrement dans des régions sous-représentées.	<ul style="list-style-type: none"> 135 nouvelles désignations d'ici à mars 2006 dont 55 seront dans des régions prioritaires sous-représentées.

Initiatives et réalisations

Création de parcs nationaux et de réserves de parc national du Canada

Parcs Canada continue de se concentrer sur l'achèvement du réseau des parcs nationaux. L'objectif à long terme en matière de planification des réseaux vise à protéger un échantillon représentatif des régions naturelles. Le *Plan du réseau des parcs nationaux* (1997), qui divise le Canada en 39 « régions naturelles de parc national » distinctes, est fondé sur la géologie, la physiographie

(l'apparence du terrain) et la végétation. La figure 4 présente le réseau complet des 39 régions naturelles ainsi que les parcs nationaux et les réserves de parc national créés à l'intérieur de ces régions.

Une réserve de parc national est un endroit géré comme un parc national mais où les terres sont sujettes à une revendication globale des peuples autochtones. Une région qui jouit d'une protection temporaire n'est représentée ni par un parc national ni par une réserve de parc national, mais possède des terres dûment protégées pour les besoins d'un parc national (c'est-à-dire, désengagées des autres utilisations), en attente de la négociation et de la signature d'une entente relative à la création d'un nouveau parc. Enfin, une zone d'intérêt pour un parc national est représentative de la région naturelle, et a été choisie pour une évaluation de faisabilité relative à la création d'un nouveau parc.

Les 39 parcs nationaux et réserves de parc national exploités actuellement représentent 25 (64 p. 100) des régions naturelles puisque plus d'un parc existe dans certaines régions. En tout, les parcs et les réserves de parc couvrent 244 540 kilomètres carrés, ce qui représente environ 2,4 p. 100 de la surface totale de terre émergée du Canada.

L'état d'avancement varie en ce qui concerne la création de parcs dans les 14 régions naturelles non représentées. En raison de la multiplicité des questions concernant le soutien essentiel des gouvernements provinciaux et locaux, les pressions compétitives sur l'utilisation du terrain et l'absence de ressources financières pour la création et l'exploitation de nouveaux parcs, il est difficile pour Parcs Canada de prévoir et de diriger le rythme de progression. Il faut souvent des années pour franchir toutes les étapes de la création d'un parc national. En raison de la durée et de la complexité du processus de négociations, certains exemples représentatifs des régions naturelles risquent de disparaître avant qu'ils puissent être sauvegardés et les coûts d'achèvement du réseau risquent de continuer à monter en flèche.

Les parcs nationaux sont habituellement créés en cinq étapes. Les première et deuxième étapes, notamment celles de la détermination des régions représentatives et de la sélection d'une proposition de parc, sont principalement fondées sur des aspects scientifiques. La troisième étape, l'évaluation de faisabilité, est d'ordinaire l'étape la plus complexe et la plus longue car elle comprend des consultations publiques élaborées et le parachèvement des études sur les ressources de la région, des choix relatifs aux limites du parc et les répercussions de la création du parc sur le bien-être social et économique des résidents de la localité.

La quatrième étape, la négociation d'une entente de parc, peut aussi prendre beaucoup de temps car elle peut comprendre des revendications territoriales globales des Autochtones et des difficultés liées à la détermination des limites finales du parc, à la libération de titres de propriété, aux décisions relatives au partage des coûts pour l'acquisition de terrains, et de longues négociations pour l'achat desdites propriétés. La quatrième étape prend fin au moment où la ministre, avec l'approbation du Cabinet, signe l'entente qui a été négociée relativement à la création d'un parc. Parcs Canada est dorénavant responsable de l'exploitation du parc national ou de la réserve de parc national en vertu des différents règlements provinciaux et/ou fédéraux. Dans le cadre de la planification des réseaux, la représentation d'une région naturelle dans le réseau est reconnue lorsque la quatrième étape est terminée.

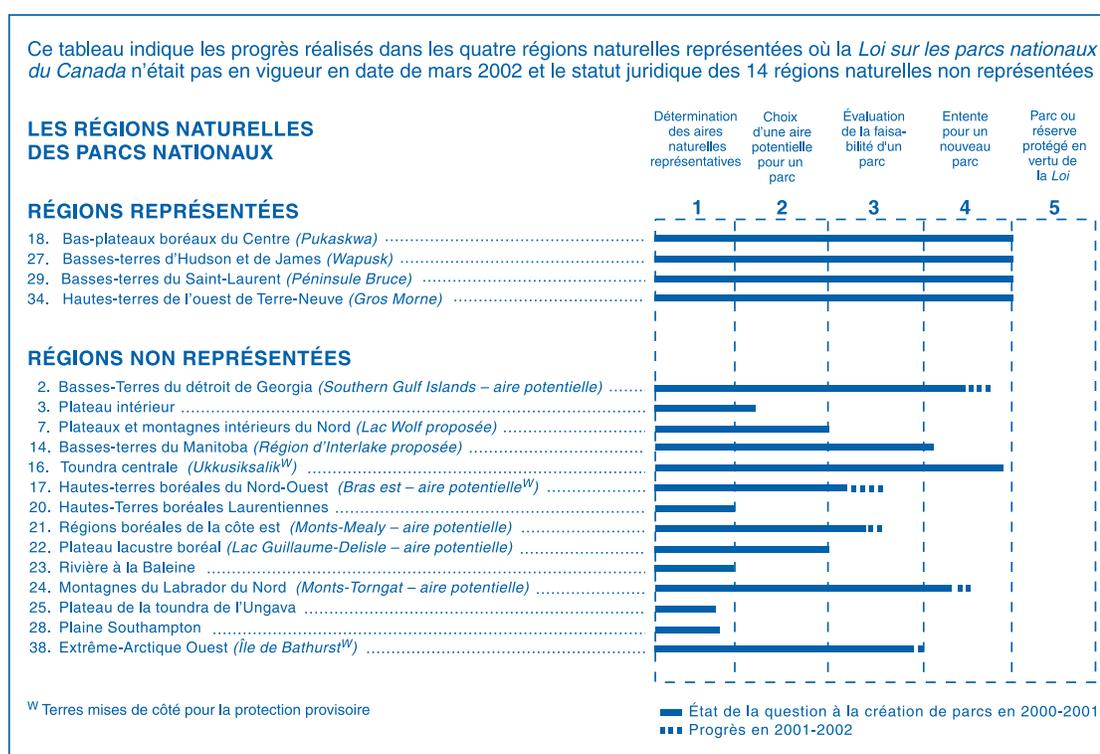
Figure 4 : Régions naturelles et parcs nationaux



La cinquième et dernière étape comprend la protection du parc ou de la réserve de parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Cela se concrétise habituellement dans l'année suivant la signature de l'entente relative à l'établissement d'un parc.

La figure 5 résume l'état d'avancement dans quatre régions où des parcs ou des réserves de parc sont exploités mais où le parc n'était pas protégé en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en date de mars 2002. Elle résume aussi l'état d'avancement dans les 14 régions non représentées. Le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées* fournit des renseignements supplémentaires sur chacune des aires non représentées (www.parcscanada.gc.ca/Library/SOP/main_f.htm).

Figure 5 : Progrès réalisés relatifs à l'achèvement du réseau des parcs nationaux (2001-2002)



En date de mars 2002, 35 parcs nationaux et réserves de parc national étaient protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (c'est-à-dire, quatre des 39 parcs et réserves de parc exploités n'ont pas encore été reconnus en vertu de la *Loi*).

Bien qu'ils apparaissent sur la liste à l'Annexe I de la *Loi*, le parc national du Gros Morne et le parc national Wapusk n'ont pas été reconnus de façon officielle. Les règlements sur la gestion des ressources renouvelables des activités d'exploitation autorisées en vertu des ententes relatives à la création d'un parc doivent être en place avant qu'un parc soit reconnu de façon officielle. Le parc

national Pukaskwa et le parc national de la Péninsule-Bruce n'étaient pas visés par la nouvelle loi en février 2001, en raison des questions autochtones non résolues. De plus, l'acquisition des terrains pour le parc national de la Péninsule-Bruce n'est pas terminée.

Selon le *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006* (selon la disponibilité des ressources financières), des ententes devaient être signées relativement à la création d'un parc dans deux régions non représentées (la Région 2, les Basses-Terres du détroit de Georgia et la Région 16, la Toundra centrale). En 2001-2002, des progrès ont été réalisés concernant les négociations sur la création d'un parc national ou d'une réserve de parc national (quatrième étape) dans deux régions :

Région 2 : En 2001-2002, une entente définitive a été négociée entre Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement à la création d'une réserve de parc national dans le sud des îles Gulf. La réserve de parc national des îles Gulf, une fois établie et exploitée, protégera environ 2 500 hectares sur 13 îles dans une des régions naturelles les plus menacées du Canada. Le Conseil des ministres de la Colombie-Britannique a ratifié l'entente en décembre 2001.

Région 16 : À la suite des négociations relatives à une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits du parc national Ukkusiksalik (baie Wager, Nunavut) en 2000-2001, l'Association des Inuits de Kivallik a ratifié l'entente. La signature de l'entente (c'est-à-dire, l'achèvement de la quatrième étape), prévue en mars 2002, a été retardée jusqu'à ce que Parcs Canada puisse assurer le financement nécessaire pour donner suite à l'entente. En conséquence, la figure 5 ne présente pas l'étape quatre comme ayant été complétée. La déclaration d'inaliénabilité des terres du parc national éventuel est toujours en place.

Par rapport à leur état en mars 2001, des progrès ont aussi été réalisés dans les régions suivantes :

Région 14 : Parcs Canada a continué à réaliser des progrès quant aux négociations formelles d'une entente fédérale-provinciale, qui devaient être amorcées en 2002-2003. Dans la dernière année, Parcs Canada et Manitoba Parks ont travaillé à identifier de nouvelles limites de parc visant à améliorer la représentation régionale et l'intégrité écologique, et ainsi répondre aux nouvelles normes établies par la Commission sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Des pourparlers ont aussi eu lieu avec les collectivités et des chefs des Premières nations afin d'identifier des préoccupations et des moyens selon lesquels ils pourraient participer aux négociations relatives à la création du parc national proposé.

Région 17 : Dans le contexte du processus d'Akaiicho visant à résoudre les droits fonciers issus des traités qui touchent les Premières nations, la collectivité de Lutsel K'e a renouvelé son intérêt dans l'éventuel parc national du bras est du Grand lac des Esclaves. En conséquence, Parcs Canada et les chefs de la collectivité ont entamé des pourparlers. Les terres touchées par le parc éventuel ont été mises de côté en 1970, mais l'insuffisance des appuis de la collectivité et l'absence d'un forum pour traiter des questions de traité ont ralenti le processus.

- Région 21 : Parcs Canada a amorcé l'étude de faisabilité annoncée par la ministre du Patrimoine canadien en mars 2001, et a établi un bureau doté de personnel dans la ville de Happy Valley – Goose Bay, au Labrador, afin de favoriser la compréhension de la collectivité locale et le soutien du parc éventuel. À la suite de discussions informelles avec plusieurs collectivités et plusieurs peuples autochtones pendant un an, Parcs Canada a conclu que la population de la région est très intéressée à étudier la faisabilité de la proposition d'un tel parc national. Le Comité directeur, qui est responsable de l'orientation de l'étude et qui est représentatif des intérêts variés de la collectivité de la région, a tenu sa première réunion en mars 2002.
- Région 24 : Les négociations ont été entamées entre Parcs Canada et l'Association des Inuits du Labrador relativement à une entente sur les répercussions et les retombées d'un parc, exigée en vertu de leur entente de principe sur une revendication territoriale. Cette entente donnera un caractère officiel à la relation entre Parcs Canada et les Inuits du Labrador et précisera les avantages de la réserve de parc pour les Inuits du Labrador qui consacrent un tiers de leur patrie traditionnelle à cette réserve de parc national. Les négociations se poursuivent entre le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador relativement à une autre entente visant à céder les terres essentielles à la création d'une réserve de parc national. L'entente de principe exige que toutes les parties mènent les négociations à terme d'ici à l'automne/hiver 2002.
- Région 38 : Dans le cadre de la création du parc national de l'île Bathurst, l'élaboration de la prise de position du gouvernement fédéral sur les limites de parc a marqué des progrès aux fins des négociations. Des négociations relatives à une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits, à la suite de l'accord sur une revendication territoriale, pourraient être entamées en 2002-2003, sous réserve de la disponibilité de nouvelles ressources financières.

Achèvement des parcs nationaux et acquisition des terres

Dans le cas où l'achat était impossible lors de la création d'un parc, Parcs Canada continue d'acquérir des terres aux fins de l'achèvement des parcs nationaux existants. L'acquisition de terres supplémentaires peut contribuer tant à la mise en valeur d'une région naturelle qu'à l'amélioration de l'intégrité écologique d'un parc national.

En mars 2001, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé que le gouvernement fédéral entamerait des négociations avec la Sahtu Lands Corporation afin d'achever le parc national Tuktut Nogait (Région 15) à l'intérieur du territoire traditionnel des Dénés et des Métis du Sahtu. Parcs Canada prévoit mener à terme les négociations relativement à une entente d'ici à 2002-2003. L'entente sera mise en œuvre au moment où des nouvelles ressources financières seront disponibles.

En novembre 2001, Parcs Canada a déposé ses « Aires de grande valeur de conservation » concernant les terres attenantes à la Réserve de parc national Nahanni (Région 8) ainsi que le processus du Deh Cho, dans la pensée que ce dernier aiderait à déterminer les aires qui, en bout de ligne, devraient s'ajouter à la Réserve de parc national Nahanni et à préciser la façon dont les autres aires seront gérées pour assurer la subsistance de l'écosystème élargi du parc.

Parcs Canada a collaboré avec le gouvernement de la Colombie-Britannique tout au long de la planification du processus d'utilisation du sud-est des montagnes Rocheuses afin d'évaluer la proposition visant la création d'une réserve de parc national dans la vallée Flathead, à la limite ouest du parc national des Lacs-Waterton (Région 5).

Enfin, Parcs Canada tente toujours d'acquérir les terres dans le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc national des Prairies ou attenantes à ces parcs (Régions 13 et 29 respectivement) dès qu'elles seront disponibles.

Création d'aires marines nationales de conservation et réserves d'AMNC du Canada

La Politique relative aux aires marines nationales de conservation (AMNC) a d'abord été approuvée en 1986 et a été mise à jour en 1994¹ afin de sauvegarder et de protéger un réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada. Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création des nouvelles aires. Intitulé *D'un océan à l'autre* (www.parcscanada.gc.ca/nmca), le plan divise les eaux océaniques du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles. Le projet de loi établissant le cadre pour la création et la gestion d'un réseau d'aires marines de conservation a été déposé de nouveau au Parlement, notamment la *Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada* proposée en février 2001, (projet de loi C-10). Le projet de loi a été adopté à la Chambre des communes en novembre 2001 et a été déposé au Sénat en mars 2002.

Le programme des aires marines nationales de conservation est encore jeune. La figure 6 illustre le réseau complet des 29 régions marines et les aires marines de conservation exploitées ou les réserves d'AMNC créées à même ces régions.

Les deux endroits exploités représentent deux des 29 régions marines naturelles (7 p. 100) et couvrent 1 251 kilomètres carrés.

Tout comme pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux, le rythme des progrès dans la création de nouvelles aires marines nationales de conservation échappe souvent au contrôle direct de Parcs Canada. Des questions complexes liées à l'utilisation des ressources régionales et aux utilisateurs traditionnels des ressources sont des facteurs importants dont il faut tenir compte. De

¹En 1986 les aires marines nationales de conservation étaient nommées parcs marins nationaux. Depuis la mise à jour de la politique en 1994, les parcs marins sont devenus les aires marines nationales de conservation afin de refléter le régime de gestion différent applicable aux aires marines par opposition aux parcs terrestres nationaux.

plus, Parcs Canada n'a pas de fondement législatif pour ce programme ni de ressources financières à consacrer à l'enrichissement de l'expertise scientifique, à la création et à la protection des aires marines nationales de conservation.

Les cinq étapes qui guident la création des parcs nationaux s'appliquent aussi à la création des aires marines nationales de conservation. Les première et deuxième étapes comportent l'identification et la sélection des aires marines représentatives en vertu des études menées sur les ressources de l'aire et sur la qualité de la représentation. La troisième étape vise à évaluer la faisabilité d'une aire marine nationale de conservation éventuelle ainsi que l'appui du public relatif à la création d'une telle aire marine. La quatrième étape est axée sur les négociations relatives à une entente fédérale-provinciale-territoriale énonçant les modalités et les conditions dans lesquelles sera établie et gérée l'AMNC. La cinquième étape comprend l'établissement d'une nouvelle AMNC de par la loi.

La figure 7 résume l'état d'avancement dans les deux régions où des aires marines nationales de conservation sont exploitées, de même que les progrès réalisés dans les régions sous-représentées.

Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent au Québec (océan Atlantique – Région 5), géré en vertu de ses propres lois dont les objectifs sont semblables à ceux du projet de loi C-10, est le seul à avoir franchi la cinquième étape du processus de création d'une aire marine de conservation. Le parc marin national Fathom Five (Grands Lacs – Région 2) n'a pas encore été cédé de façon officielle au gouvernement fédéral mais est géré par Parcs Canada en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués de la province de l'Ontario et d'un plan de gestion approuvé (quatrième étape).

En 2001-2002, trois régions ont marqué des progrès relatifs à la création d'aires marines nationales de conservation ou de réserves d'AMNC. L'océan Pacifique, Régions 1 et 2 : Selon l'entente fédérale-provinciale entre le Canada et la Colombie-Britannique de 1988, les deux gouvernements se sont engagés à créer une réserve d'aire marine nationale de conservation attenante à la réserve de parc marin national Gwaii Haanas du Canada qui devrait représenter deux régions marines. Des travaux sont en cours relativement à la mise en œuvre de l'entente existante et à la négociation d'une entente distincte avec la nation haida.

Grands Lacs, Région 1 : Parcs Canada entreprend présentement des négociations visant la création d'une AMNC pour représenter les Grands Lacs – Région 1. Le dernier rapport annuel affirmait qu'une étude de faisabilité (troisième étape) relative à la création d'une aire marine nationale de conservation au lac Supérieur révélait un appui local marqué pour le projet. Une deuxième étude, achevée en novembre 2001, a permis de régler certaines préoccupations relatives à la création d'une AMNC et a donné libre cours à Parcs Canada pour entamer la négociation d'une entente avec le gouvernement de l'Ontario visant la création de l'AMNC au lac Supérieur. Une entente finale est prévue en 2002.

Figure 6 : Régions marines nationales et aires marines nationales de conservation

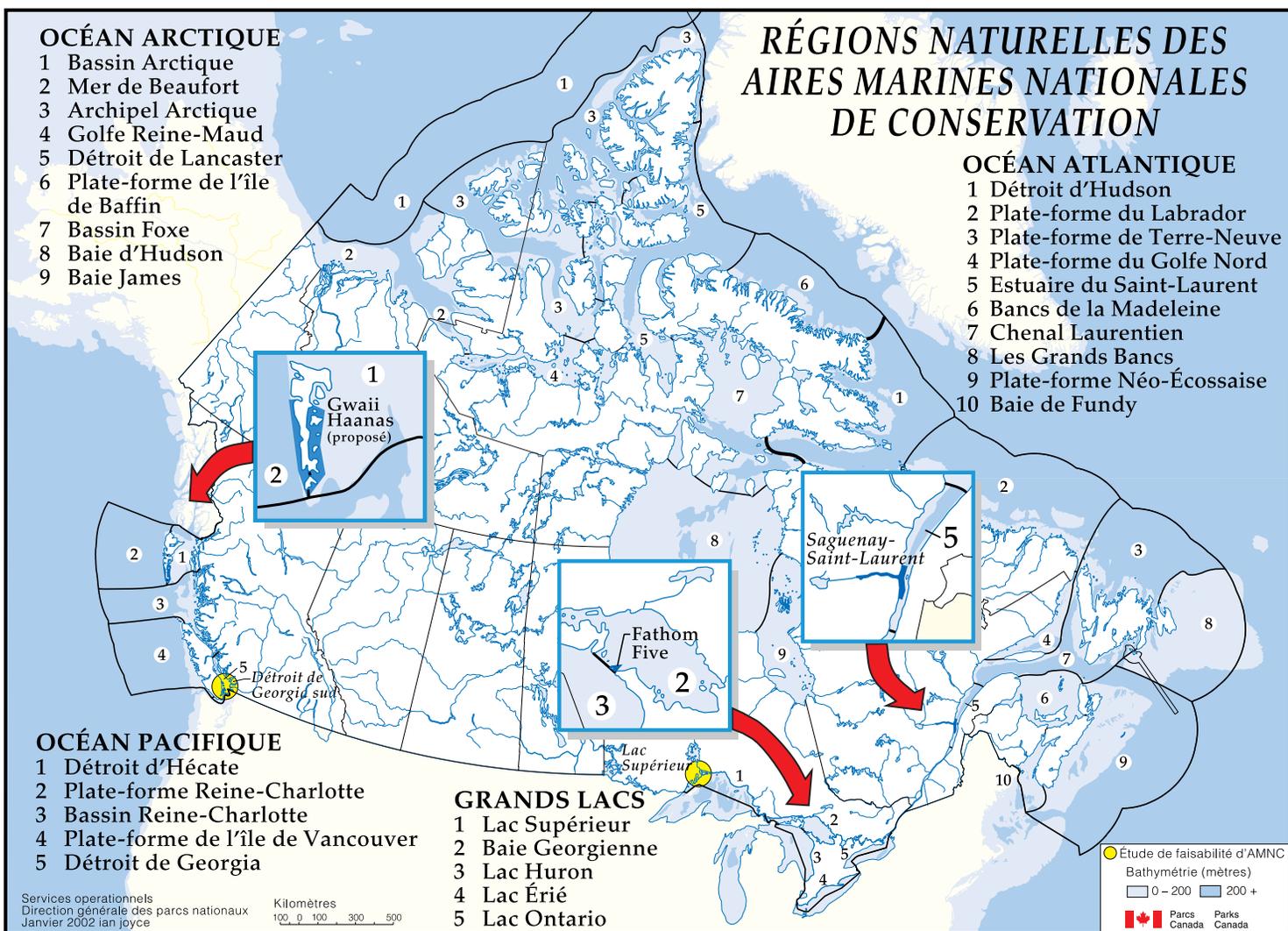
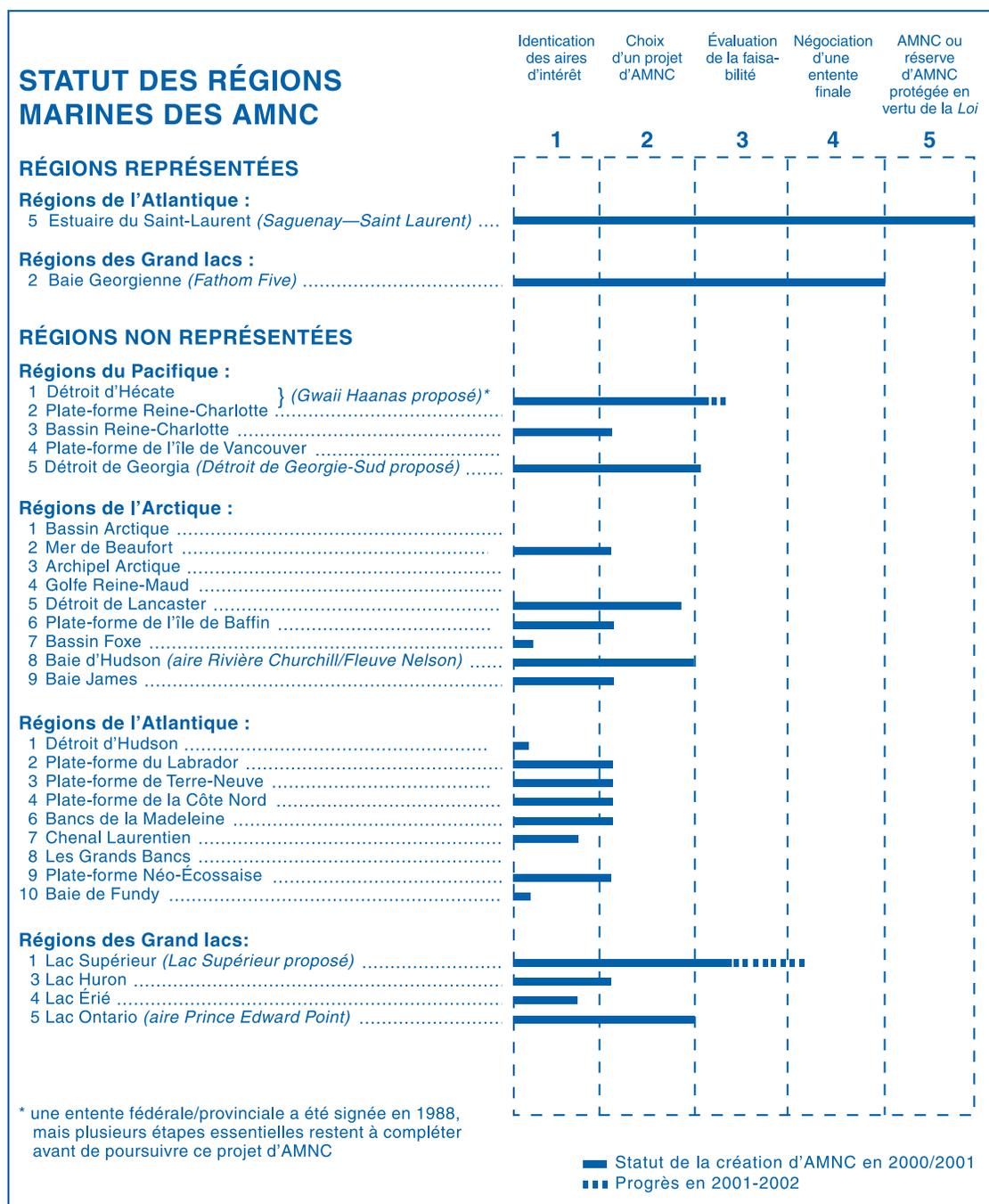


Figure 7 : Progrès réalisés relatifs à l'achèvement du réseau des AMNC (2001-2002)



En raison des contraintes financières actuelles, il est à noter que les efforts déployés par Parcs Canada pour agrandir le réseau des aires marines nationales de conservation seront axés uniquement sur les régions susmentionnées.

Amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada

En octobre 2000, un nouveau *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* (www.parcscanada.gc.ca/nhs/sysplan/francais/main_f.htm) a été lancé. Le présent Plan présente une stratégie à long terme qui traite de l'amélioration essentielle du réseau de commémoration des lieux, des personnes et des événements qui ont formé notre histoire. Le plan identifie l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes comme étant sous-représentées au sein du réseau et en fait des priorités stratégiques pour Parcs Canada. À compter de mars 2001, le réseau comptait 1 789 désignations dont 869 lieux, 569 personnes et 351 événements d'importance historique nationale. Environ 19 p. 100 de ces lieux, personnes et événements (331) sont liés aux trois priorités stratégiques identifiées dans le plan du réseau.

La mise en œuvre du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*, par opposition aux plans du réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, demeure la responsabilité de plusieurs intervenants, dont Parcs Canada. Les autres comprennent le public, qui présente la plupart des nominations aux fins de désignations; la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), qui analyse toutes les propositions et recommande celles qui présentent des aspects d'importance historique nationale; et la ministre du Patrimoine canadien qui désigne les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale. Des précisions relatives aux rôles et aux responsabilités de chacun des intervenants, plus particulièrement Parcs Canada, à chaque étape du processus sont énumérées ci-après.

La mise en candidature des lieux, des personnes et des événements aux fins de désignation et de marquage, voilà le moyen principal selon lequel le public peut participer au système de désignations. À titre de secrétariat de la CLMHC, Parcs Canada reçoit, à chaque année, au-delà de 2 200 demandes de renseignements sur le programme et les désignations éventuelles. Au cours des deux dernières années, Parcs Canada a reçu 68 et 61 mises en candidature respectivement, la plupart (95 p. 100) présentées par le public. Environ un tiers des mises en candidature reçues à ce moment représentaient au moins une des trois priorités stratégiques identifiées dans le Plan du réseau.

Parcs Canada joue un rôle largement indirect dans le cadre du processus de mise en candidature il : 1) élabore le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*, 2) fait connaître le plan, le programme et le rôle de la CLMHC, 3) prête son appui afin de mettre en valeur le potentiel des collectivités à présenter leurs mises en candidature à la CLMHC, et 4) propose occasionnellement des lieux, des personnes ou des événements aux fins de désignation éventuelle en fonction des études relatives au cadre du plan du réseau.

À titre de secrétariat de la CLMHC, Parcs Canada est directement responsable de l'examen initial et de la préparation de rapports sur les mises en candidature qui ont satisfait aux critères de sélection. Dans les deux dernières années, Parcs Canada a examiné environ 76 p. 100 des mises en candidature reçues. Une fois la mise en candidature acceptée, Parcs Canada doit préparer un rapport individuel sur le sujet mis en candidature et son importance historique. Dans les deux dernières années, Parcs Canada a présenté à la Commission 61 rapports sur les mises en candidature dont 43 p. 100 étaient liées à des priorités stratégiques.

La CLMHC fait des recommandations aux fins de désignation en fonction des rapports préparés par Parcs Canada et de sa connaissance experte de l'histoire du Canada. La Commission se réunit deux fois par année (au printemps et à l'automne) pour évaluer les mises en candidature. Elle peut recommander ou non la mise en candidature ou la reporter en demandant de lui fournir des renseignements supplémentaires et par la suite reconsidérer la mise en candidature lors d'une réunion ultérieure. Dans les deux dernières années, la Commission a recommandé la désignation de 93 p. 100 des mises en candidature qu'elle a examinées. En règle générale, la Commission évalue chaque mise en candidature sans préjugés, selon sa valeur intrinsèque, et n'est pas plus susceptible de recommander la désignation de mises en candidature liées à des priorités stratégiques que celles liées à d'autres domaines.

La ministre est responsable des désignations. Après chaque réunion semestrielle de la Commission, Parcs Canada, en tant que secrétariat, prépare le procès-verbal décrivant les recommandations de la Commission et le présente à la ministre. La durée de ce processus est d'environ six mois. En 2001-2002, la ministre a approuvé 24 recommandations de la CLMHC aux fins de désignation, dont neuf sont liées à des priorités stratégiques.

Les attentes de rendement par rapport aux désignations sont axées sur l'ensemble des désignations (par exemple, 135 sur cinq ans) et le nombre de désignations liées à des priorités stratégiques (par exemple, 55 désignations sur une période de cinq ans)². Cela représente une moyenne de 27 désignations par année dont 11 (environ 40 p. 100) devraient être liées à des priorités stratégiques. Il est à noter que l'intention n'est pas d'atteindre 27 désignations par année, mais plutôt de réaliser, sur une période de cinq ans, une moyenne de 27 désignations par année dont 11 seraient liées à des priorités stratégiques. Il est raisonnable d'anticiper des variations d'une année à l'autre.

Des 35 recommandations présentées à la Ministre aux fins de désignation en 2000-2001, 12 étaient liées à des priorités stratégiques. Des 22 recommandations présentées aux fins de désignation en 2001-2002, six étaient liées à des priorités stratégiques. La figure 8 identifie les six désignations liées à des priorités stratégiques.

Les 57 désignations effectuées au cours des deux dernières années représentent trois de plus que les 54 désignations prévues en fonction d'une moyenne de 27 désignations ciblées par année et marquent la progression vers l'objectif de 135 désignations ciblées sur une période de cinq ans.

² Parcs Canada n'a pas fixé d'objectifs relativement à d'autres éléments du processus de désignation, y compris son rôle en tant que secrétariat. Ces derniers seront évalués en 2002-2003.

Figure 8 : Désignations liées aux priorités stratégiques du Plan du réseau des LHN (2001-2002)

<p>Histoire des collectivités ethnoculturelles et histoire des Autochtones</p> <p>Établissement Victoria – une illustration exceptionnelle des établissements agricoles ukrainiens et métis dans les Prairies</p>
<p>Histoire des collectivités ethnoculturelles</p> <p>Formation norvégienne au Canada – illustre l’importance de l’Alliance des nations libres avec les forces armées de l’Europe occupée contre l’Axe</p>
<p>Histoire des Autochtones</p> <p>Tr’ochëk – Représentatif du paysage culturel de Hän au centre de la vallée du fleuve Yukon</p> <p>Joseph Sylvester – a participé à l’exploration et à la cartographie de Terre-Neuve effectuées par W. E. Cormack en 1822</p> <p>Mathieu Michel (1846 – 1921) – chasseur, guide et prospecteur mi’kmaw reconnu, il a contribué de façon exceptionnelle à l’exploration et à la cartographie de la péninsule Northern à Terre-Neuve</p> <p>Oronhyatekha (1841 – 1907) – éminente carrière dans les domaines de la fraternité et de la philanthropie; a mis sur pied l’Ordre indépendant des forestiers et en a fait une organisation internationale exemplaire et saine sur le plan financier</p>

Dans les deux dernières années, les 18 désignations liées aux trois priorités stratégiques représentent quatre de moins que les 22 désignations prévues en fonction d’une moyenne de 11 par année. Ce résultat correspond aux variations raisonnables anticipées et ne suscite pas d’inquiétude.

En raison des 22 recommandations aux fins de désignation en 2001-2002, le nombre de lieux, de personnes et d’événements d’importance historique nationale désignés est passé à 1 811 (c’est-à-dire, 884 lieux, 573 personnes et 354 événements d’importance historique nationale). Le pourcentage des désignations liées aux trois priorités stratégiques est toujours de 19 p. 100 (337).

Des 884 lieux historiques nationaux partout au Canada, 147, soit environ un sur six, sont administrés directement par Parcs Canada. Un grand nombre de ces lieux ont été acquis par le transfert d’un autre ministère à Parcs Canada, au moment où le bien a été déclaré excédentaire ou d’importance nationale. Un petit nombre de lieux ont été acquis précisément pour combler les lacunes thématiques telles qu’elles sont définies dans le plan du réseau antérieur. Les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada sont la propriété de citoyens, d’agences patrimoniales, de sociétés, de ministères fédéraux ou d’autres niveaux de gouvernement. La figure 9 présente les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. En 2001-2002, Parcs Canada a ajouté deux nouveaux lieux à ceux qu’il administre directement.

Figure 9 : Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada



Les 147 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

TERRE-NEUVE

1. CAP-SPEAR
2. SIGNAL HILL
3. COTTAGE-HAWTHORNE
4. CASTLE-HILL
5. ÉTABLISSEMENT-RYAN
6. L'ANSE AUX MEADOWS
7. PORT AU CHOIX
8. MISSION-DE-HOPEDALE
9. RED BAY

NOUVELLE-ÉCOSSE

10. FORTERESSE-DE-LOUISBOURG
11. MARCONI
12. FORT-DE-L'ÎLE-GRASSY
13. CANAL-DE-ST. PETERS
14. ALEXANDER-GRAHAM-BELL
15. FORT-MCNAB
16. ÎLE-GEORGES
17. CITADELLE-DE-HALIFAX
18. TOUR-PRINCE-DE-GALLES
19. FORT-EDWARD
20. FORT EDWARD
21. GRAND-PRÉ
22. KEJIMKUJIK
23. FORT-ANNE
24. FORT-SCOTS
25. PORT-ROYAL
26. ST. PETERS

ÎLE-DE-PRINCE-ÉDOUARD

27. FORT-LA-JOIE – FORT AMHERST
28. ARDGOWAN
29. PROVINCE HOUSE
30. HÔTEL-DALVAY-BY-THE-SEA

NOUVEAU-BRUNSWICK

31. FORT-GASPAREAUX
32. FORT-BEAUSÉJOUR
33. CALE-SÈCHE-LA COUPE
34. MONUMENT LEFEBVRE
35. BOISHÉBERT
36. TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON
37. BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS
38. CONSTRUCTION-NAVALE-À-L'ÎLE-BEAUBEARNS

QUÉBEC

39. BATAILLE-DE-LA-RISTIGOUCHE
40. PHARE-DE-POINTE-AU-PÈRE
41. GROSSE-ÎLE-ET-LE-MÉMORIAL-DES-IRLANDAIS
42. FORTS-DE-LÉVIS
43. PARC-DE-L'ARTILLERIE
44. CARTIER-BRÉBEUF
45. FORTIFICATIONS-DE-QUÉBEC
46. MAISON-MAILLOU
47. CERCLE-DE-LA-GARNISON-DE-QUÉBEC
48. PARCS-MONTMORENCY
49. LOUIS-S.-ST-LAURENT
50. FORGES-DU-SAINT-AURICE
51. CANAL-DE-SAINT-OURS

QUÉBEC (suite)

52. CANAL-DE-CHAMBLY
53. FORT-CHAMBLY
54. FORT-LENNOX
55. COMMERCE-DE-LA-FOURRURE-À-LACHINE
56. CANAL-DE-LACHINE
57. LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU
58. SIR-GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER
59. BATAILLE-DE-LA-CHÂTEAUGUAY
60. CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
61. SIR-WILFIRD-LAURIER
62. COTEAU-DU-LAC
63. CASERNE-DE-CARILLON
64. CANAL-DE-CARILLON
65. MANOIR-PAPINEAU
66. FORT-TÉMISCAMINGUE
67. FORTS-ET-CHÂTEAUX-SAINT-LOUIS

ONTARIO

68. CAIRN-DE-GLENGARRY
69. MAISON-DE-SIR-JOHN-JOHNSON
70. MAISON-INVERARDEN
71. BATAILLE-DU-MOULIN-À-VENT
72. FORT-WELLINGTON
73. MAISON-LAURIER
74. CANAL-RIDEAU
75. BLOCKHAUSE-DE-MERRICKVILLE
76. VILLA-BELLEVUE
77. TOUR-MURNEY
78. TOUR-SHOAL
79. TOUR-CATHCART
80. FORT-HENRY
81. VOIE-NAVIGABLE-TRENT – SEVERN
82. BARRAGES-DE-PÊCHE-MNJIKANING
83. PONT-DE-BÉTON-EN-ARC-DU-LAC-CANAL
84. ÉCLUSE-ASCENSEUR-DE-PETERBOROUGH
85. ÎLE-NAVY
86. HAUTEURS-DE-QUEENSTON
87. CASERNES-DE-BUTLER
88. FORT-GEORGE
89. FORT-MISSISSAUGA
90. PHARE-DE-LA-POINTE-MISSISSAUGA
91. MAISON-COMMÉMORATIVE-BETHUNE
92. MISSION-SAINT-LOUIS
93. WOODSIDE
94. REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD
95. PHARE-DE-LA-POINTE-CLARK
96. FORT-MALDEN
97. PHARE-DE-L'ÎLE-BOIS-BLANC
98. FORT-ST. JOSEPH
99. CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

MANITOBA

100. YORK FACTORY
101. FORT-PRINCE-DE-GALLES
102. LOWER FORT GARRY
103. PRESBYTÈRE-ST. ANDREWS
104. LA FOURCHE

MANITOBA (suite)

105. MAISON-RIEL
106. CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'ENTRÉE-EST-DU-PARC-DU-MONT-RIDING
107. MONTICULES-LINÉAIRES

SASKATCHEWAN

108. FORT-ESPÉRANCE
109. FORT-PELLY
110. FORT-LIVINGSTONE
111. HOMESTEAD-MOTHERWELL
112. BATOCHÉ
113. BATAILLE-DE-FISH CREEK
114. FORT-BATTLEFORD
115. FRENCHMAN BUTTE
116. FORT-WALSH

ALBERTA

117. MASSACRE-DE-FROG-LAKE
118. PREMIER-PUITS-DE-PÉTROLE-DE-L'OUEST-CANADIEN
119. RANCH-BAR U
120. ROCKY MOUNTAIN HOUSE
121. AUBERGE-DU-SKI-SKOKI
122. CAVE AND BASIN
123. COL-HOWSE
124. MUSÉE-DU-PARC-BANFF
125. REFUGE-DU-COL-ABBOT
126. STATION-D'ÉTUDE-DES-RAYONS-COSMIQUES-DU-MONT-SULPHURE
127. CENTRE-D'ACCUEIL-DU-PARC-JASPER
128. COL-ATHABASCA
129. COL-YELLOWHEAD
130. JASPER HOUSE
131. HENRY HOUSE

COLOMBIE-BRITANNIQUE

132. COL-KICKING HORSE
133. SALON-DE-THÉ-DES-CHUTES-TWIN
134. COL-ROGERS
135. FORT-LANGLEY
136. PARC-STANLEY
137. GULF OF GEORGIA CANNERY
138. PHARE-DE-FISGARD
139. FORT RODD HILL
140. FORT-ST. JAMES
141. FORT-KITWANGA
142. NAN SDINS
143. PISTE-CHILKOOT

TERRITOIRE DU YOKON

144. S.S. KLONDIKE
145. DRAGUE-NUMÉRO-QUATRE
146. COMPLEXE-HISTORIQUE-DE-DAWSON
147. S.S. KENO

juillet 2002

PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

Description et dépenses

La présente gamme de services concerne le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, la durabilité des aires marines nationales de conservation et l'élément de protection et de commémoration de l'intégrité commémorative dans les aires patrimoniales gérées ou influencées par l'Agence Parcs Canada. Les dépenses liées à la présente gamme de services étaient :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	132 875 000 \$	145 290 000 \$
Dépenses en capital liées à l'intégrité écologique	1 387 000 \$	2 262 000 \$
Dépenses en capital liées à l'intégrité commémorative	15 811 000 \$	16 977 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Veiller d'abord à l'intégrité écologique des parcs nationaux, à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et à la durabilité des aires marines nationales de conservation.	Maintenir ou restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la suite d'indicateurs d'intégrité écologique d'ici à mars 2003. Mettre à jour le cadre de présentation des rapports et développer le système de surveillance d'ici à mars 2004.
	Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Achever les énoncés d'intégrité commémorative de 75 p. 100 des lieux administrés par Parcs Canada d'ici à mars 2002, 90 p. 100 d'ici à mars 2003 et 100 p. 100 d'ici à mars 2004. Obtenir l'approbation ministérielle des plans directeurs pour les 145 lieux historiques nationaux d'ici à décembre 2003. Évaluer l'intégrité commémorative de tous les 145 lieux administrés par Parcs Canada d'ici à 2011, effectuant 14 à 15 nouvelles évaluations à chaque année. Aucun objectif n'a été fixé pour les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Initiatives et réalisations

La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux

Le réseau se compose de 39 parcs nationaux et de réserves de parc national. Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique sont prioritaires pour les parcs nationaux. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* définit l'intégrité écologique comme suit :

L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme de changement et le maintien des processus écologiques.

Un plan directeur, y compris un énoncé d'intégrité écologique qui fournit les données de base sur l'état de l'écosystème et la raison qui motive son importance, est le document d'orientation clé pour maintenir ou restaurer l'intégrité écologique dans un parc national. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* exige que tous les parcs nationaux aient un plan directeur approuvé par la ministre et déposé au Parlement dans les cinq années suivant la création du parc, et que le plan soit révisé à tous les cinq ans. La planification de la gestion commence par la préparation d'un document d'orientation qui identifie les questions à traiter et le délai d'exécution prévu pour réaliser le plan. L'approbation du plan par le directeur général de Parcs Canada marque le lancement officiel du plan directeur. Tous les plans directeurs doivent comprendre des consultations publiques qui peuvent toucher à l'identification de questions, à l'élaboration de solutions et à l'étude des ébauches de plans. Une fois le plan terminé, il est soumis à la ministre aux fins d'approbation, sur la recommandation du directeur général de l'Agence et dans certains cas, sur la recommandation d'autres organisations. La durée du processus est habituellement de un à deux ans selon la complexité des questions concernées.

Un rapport sur l'état des parcs sera préparé pour chacun des parcs nationaux tel qu'il a été recommandé par la Commission sur l'intégrité des parcs nationaux du Canada. Ce document quinquennal fera rapport sur l'état de l'écosystème du parc, dans le cadre d'un écosystème de parc plus grand, et sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du plan directeur. Les trois premiers rapports seront terminés d'ici à mars 2003.

Actuellement, 29 des 39 parcs nationaux ont des plans directeurs approuvés. En 2001-2002, aucun plan directeur n'a été déposé au Parlement. La révision des plans directeurs de 14 de ces parcs est en retard. L'état des parcs et des réserves de parc dont les plans directeurs sont en retard n'a pas changé depuis le dernier Rapport annuel. Des études sont en cours dans 12 de ces parcs et huit études sont pratiquement terminées. Dans le cas de deux parcs, des problèmes locaux relatifs aux Autochtones et aux collectivités doivent être résolus avant de reprendre le processus de planification.

Les 10 derniers parcs sans plan directeur approuvé en sont soit aux premières étapes de la planification ou sont guidés par des lignes directrices de gestion provisoires. Cela n'a pas changé depuis le dernier Rapport annuel. Des quatre parcs ou réserves de parc sans lignes directrices de

gestion provisoires, un parc est à l'étape finale de l'approbation, un parc a été créé récemment et n'est pas tenu d'élaborer un plan avant 2003-2004 et les deux autres exercices de planification ne peuvent être entamés avant la résolution des problèmes locaux relatifs aux Autochtones et aux collectivités.

L'évaluation de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux

Le Canada s'est engagé à réduire les facteurs de stress des écosystèmes, à maintenir et à restaurer la biodiversité et les fonctions naturelles des écosystèmes. En 1997, Parcs Canada a adopté un cadre de surveillance, présenté à la figure 10, de ces aspects interdépendants des écosystèmes.

Figure 10: Cadre de surveillance de l'intégrité écologique

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES	FACTEURS DE STRESS
Diversité des espèces	Succession/Régression	Modèles d'utilisation humaine des terres
changement dans la diversité des espèces nombre et étendue des espèces exotiques	fréquence et ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations) distribution par classe d'âge de la végétation	cartes d'utilisation des terres, densité des routes, densité de la population humaine
Dynamique de la population	Productivité	Fragmentation de l'habitat
taux de mortalité/natalité des espèces indicatrices immigration/émigration des espèces indicatrices viabilité de la population des espèces indicatrices	par paysage ou par site	taille des parcelles, distance entre les parcelles, éloignement de l'intérieur
Structure trophique	Décomposition	Polluants
distribution par classe de dimension de tous les taxons niveaux de prédation	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc. transport à grande distance des toxines
	Rétention des nutriants	Climat
	Ca, N par site	données météorologiques fréquence des manifestations extrêmes
		Autre
		Problèmes particuliers au parc

Les écosystèmes sont complexes et il est difficile de faire rapport à la fois sur tous les éléments du cadre à l'échelle nationale. Le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* et le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* présentaient différents éléments du cadre, notamment les rapports sur le pourcentage des espèces indigènes dans chaque parc, le nombre d'espèces exotiques envahissantes, le pourcentage des terres des parcs incendiées et le taux de productivité de la

végétation dans les parcs. De même, plusieurs mesures de facteurs de stress ont été notées, y compris la fragmentation du paysage, le nombre de visiteurs par kilomètre carré, l'effet des changements climatiques et les résultats de sondages effectués par des experts en parc sur la gamme de facteurs de stress que doit subir chacun des parcs nationaux. Ces indicateurs représentent un mélange de données locales (par exemple, le nombre d'espèces dans un parc) et de données nationales (par exemple, la productivité de la végétation à partir de l'analyse des données sur les images-satellites).

À la limite, Parcs Canada vise à faire rapport sur un ensemble uniforme d'indicateurs écologiques acceptés à l'échelle nationale qui lui permettent de se prononcer sur l'état général de l'intégrité écologique des parcs nationaux. Pour atteindre cet objectif, il doit redoubler ses efforts en matière de science afin d'identifier des indicateurs dignes de foi et utiles dans tous les domaines du cadre, et de mettre le cadre à jour au besoin. Le *Plan d'action relatif aux données sur le rendement* identifie la volonté de Parcs Canada d'améliorer ces aspects de la surveillance sur le plan écologique.

En 2001-2002, dans le cadre des engagements énoncés dans le *Plan d'action relatif aux données sur le rendement*, Parcs Canada a embauché un coordonnateur de la surveillance à l'échelle nationale et a mis sur pied un groupe de travail sur l'intégrité écologique. Un inventaire des pratiques de surveillance existantes (qui doit être terminé d'ici au printemps 2002) a été effectué. Une conférence a eu lieu afin d'évaluer les indicateurs géologiques éventuels (c'est-à-dire, de nouveaux indicateurs des composantes abiotiques) et de les intégrer dans un cadre de rapport modifié sur l'intégrité écologique. Les procès-verbaux de la conférence sont sous presse. Un nouveau Système des espèces dans les parcs (SEP) complet, qui fournit des données sur plusieurs façons de mesurer la biodiversité du cadre de surveillance de l'intégrité écologique, a été mis au point en mars 2002. Un protocole de surveillance nationale a été élaboré. En mars 2002, la plupart des parcs avaient terminé leurs énoncés d'intégrité écologique. Ces énoncés fournissent une mise à jour des données sur les principaux facteurs de stress dans le parc et font rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'une suite d'indicateurs.

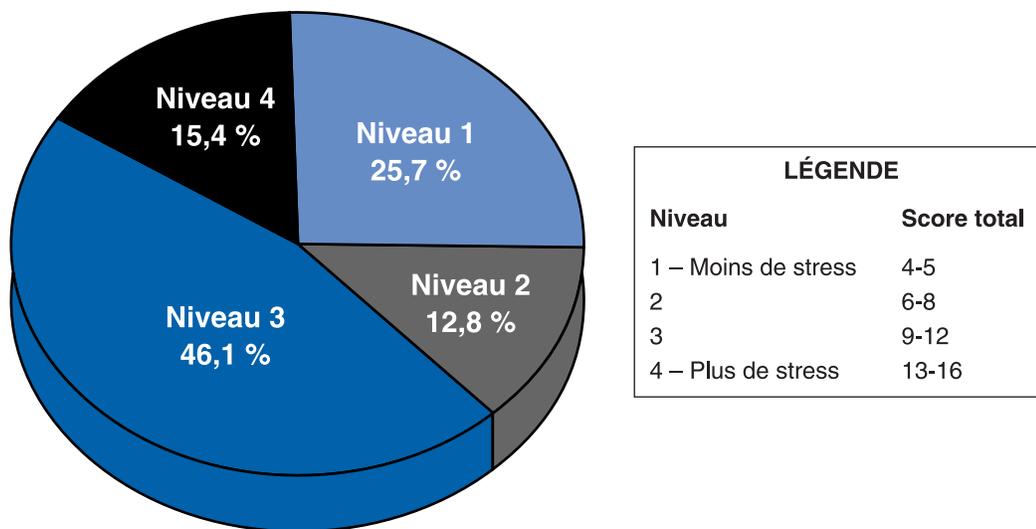
En 2002-2003, Parcs Canada se concentrera sur l'élaboration de protocoles normalisés applicables au cadre de surveillance existant. À l'origine, l'élaboration de protocoles nationaux était prévue pour chacun des éléments du cadre en 2002-2003. Cependant, sans ressources supplémentaires à l'échelle nationale et à l'échelle des unités de gestion, le rythme de progression du programme de surveillance sera ralenti et certains parcs avanceront plus rapidement que d'autres. Compte tenu des ressources actuelles, plusieurs années seront nécessaires pour achever l'élaboration de protocoles pour tous les éléments du cadre.

Comme il a été noté, bien que Parcs Canada n'ait pas encore mis en place un système complet pour faire rapport sur tous les éléments du cadre de rapport sur l'intégrité écologique, il a recueilli des données sur certains facteurs de stress et certains éléments de l'écosystème dans chaque parc national. Grâce à ces données, Parcs Canada est en mesure de classer les parcs nationaux selon quatre niveaux de stress ou de détérioration. Le classement est fondé sur les données relatives à la superficie du parc, à la densité des routes en périphérie d'un parc, au nombre d'espèces étrangères dans un parc et au nombre global de visiteurs.

Les parcs de moindre superficie doivent surmonter deux obstacles, notamment leur petite superficie, qui offre moins d'habitats protégés pour la faune, et le fait qu'ils soient habituellement situés dans des régions où le développement humain est considérable et en conséquence, le stress que subit leur écosystème plus important. La densité des routes aussi bien que le nombre de visiteurs sont des exemples d'indicateurs de stress dans le cadre de rapport sur l'intégrité écologique. La densité des routes est un indicateur du niveau de fragmentation de l'habitat faunique dans un parc et dans les régions en périphérie du parc. Le nombre accru de visiteurs est lié directement à un plus grand facteur de stress sur l'environnement et à un plus grand nombre d'infrastructures (par exemple, les routes, les terrains de camping, les bâtiments, etc.). Les espèces non indigènes font éventuellement concurrence aux espèces indigènes et modifient la diversité des espèces de l'écosystème. En règle générale, les parcs de moindre superficie dont la densité des routes est plus importante, les espèces plus envahissantes et les visiteurs plus nombreux, affichent un degré de stress plus élevé et sont considérés à risque.

Les parcs sont cotés selon une échelle de un à quatre pour chacune des quatre variables. Les cotes individuelles par variable sont totalisées de façon à ce que l'évaluation globale de chaque parc soit entre quatre et 16, les cotes les plus élevées indiquant des défis plus importants pour l'intégrité écologique du parc. La figure 11 affiche les résultats des 39 parcs nationaux en exploitation ainsi que les cotes associées à chaque degré de stress.

Figure 11 : Pourcentage des parcs nationaux selon le degré de stress



Pratiquement les deux tiers des parcs nationaux, 62 p. 100 (n = 24), se classent dans les deux principales catégories de stress et seulement 25 p. 100 se classent dans la catégorie de parcs qui subissent le moins de stress. Pratiquement tous les parcs qui subissent le moins de stress sont situés dans le Nord canadien.

Parcs Canada administre présentement des tests visant à vérifier la validité de ce système de classification pour guider les besoins en ressources humaines et financières nécessaires à la conservation des ressources du parc et prévoir les besoins en matière de services connexes liés à la conservation. Il est présumé que les parcs qui subissent plus de stress justifient un niveau de ressources plus élevé et davantage de services.

La planification de l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation

La *Loi sur les aires marines de conservation* (projet de loi C-10) a été déposée au Parlement de nouveau en février 2001. Selon son principe fondamental de gestion des aires marines nationales de conservation (AMNC), le projet de loi décrit la volonté de Parcs Canada de travailler de concert avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêches et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables pour en venir à une utilisation durable de toutes les aires sur le plan écologique, tout en réservant des zones qui se prêtent à la protection pleine et entière des caractéristiques spéciales et des écosystèmes marins fragiles. Le projet de loi prévoit aussi le dépôt de rapports biennaux sur l'état des aires marines de conservation.

L'objet premier d'une AMNC est d'assurer l'utilisation durable sur le plan écologique. Il n'existe actuellement aucun cadre de rapport sur l'intégrité écologique comme il en existe dans les parcs nationaux. La mise en place d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un cadre de rapport, prévue en 2001, n'a pas été effectuée en raison des pressions financières. Selon la disponibilité des ressources financières, le groupe sera mis en place en 2002-2003. Le cadre de Parcs Canada sera possiblement guidé en partie par le travail présentement en cours, parrainé par la Commission de collaboration environnementale de l'ALÉNA, afin d'élaborer des indicateurs de rendement pour les aires marines protégées partout en Amérique du Nord.

Les aires marines de conservation ont besoin de plans directeurs qui fournissent l'orientation nécessaire à l'utilisation durable. Le plan directeur du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, au Québec, a été approuvé en 1998 et déposé au Parlement en mars 2000. La loi applicable prévoit la révision du plan à tous les sept ans, la prochaine étant prévue en 2004-2005. Le plan directeur du parc marin Fathom Five, en Ontario, a été approuvé en 1998 et un examen est prévu en 2002-2003. La préparation du plan directeur intérimaire pour la réserve de l'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas, prévue en 2001-2002, a été retardée en raison de l'absence de ressources financières et doit débiter en 2002-2003 sous réserve que le financement nécessaire soit assuré.

L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux

La famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend 147 lieux administrés par Parcs Canada et 739 lieux dont les citoyens, les agences du patrimoine, les sociétés, d'autres ministères fédéraux ou d'autres niveaux de gouvernement sont les propriétaires et les gestionnaires. Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada a fait valoir le concept de l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux. L'intégrité commémorative décrit l'état de santé et l'intégralité d'un lieu. Elle se réalise lorsque les ressources directement liées aux raisons qui motivent la désignation

du lieu en tant que lieu historique national ne sont pas détériorées ou menacées; les raisons qui motivent la désignation du lieu en tant que lieu historique national sont communiquées au public de façon efficace; toutes les décisions et les mesures qui touchent le lieu respectent les valeurs patrimoniales de ce dernier.

Le rôle et le niveau d'influence qu'exerce Parcs Canada sur l'intégrité commémorative d'un lieu varient selon le fait qu'il en soit gestionnaire ou non. Parcs Canada est directement responsable de l'intégrité commémorative des lieux qu'il administre et doit les protéger et les mettre en valeur de façon à ce que les générations actuelles et futures puissent en bénéficier, les connaître davantage et en jouir. Parcs Canada prête son encouragement et son soutien aux autres propriétaires des lieux qu'il n'administre pas, afin qu'ils puissent les protéger et les mettre en valeur, mais il ne peut contrôler directement ces actions. La figure 12 donne un aperçu des rôles et des responsabilités de Parcs Canada relativement aux lieux qu'il administre et aux autres lieux.

Figure 12 : Le rôle que joue Parcs Canada relativement à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux (LHN)

Lieux administrés par Parcs Canada	Lieux administrés par d'autres
<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les ressources directement liées aux raisons qui motivent l'importance historique nationale. • Présenter les raisons qui motivent la désignation des LHN (sur place et diffusion externe) • Gérer les ressources culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au financement de la conservation et de la mise en valeur des LHN non administrés par le gouvernement fédéral par le biais du Programme de partage des frais des LHN. • Aider à acquérir les compétences d'intendance par des conseils techniques et professionnels, des publications et de la formation sur la gestion des ressources culturelles.
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et des plans directeurs pour chaque lieu et évaluer l'état de l'IC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui financier relativement aux ÉIC et aux Plans de conservation et de mise en valeur par le biais du Programme de partage des frais des LHN. • Guider la préparation des ÉIC. • Répondre aux demandes particulières pour aider à l'évaluation de l'intégrité commémorative.
<ul style="list-style-type: none"> • Donner accès au public aux LHN. • Faire connaître davantage les LHN et leur réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître davantage les LHN et leur réseau par des publications et un site Web dans Internet/Rescol. • Appuyer les efforts des LHN afin de former des alliances et des réseaux.

La planification de l'intégrité commémorative dans les LHN administrés par Parcs Canada

Les énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et les plans directeurs des lieux historiques nationaux sont les documents d'orientation fondamentale en matière d'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. L'ÉIC définit où réside la valeur et l'état à maintenir pour éviter la détérioration des valeurs et des ressources et communique efficacement les raisons qui motivent leur importance historique nationale.

Le *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006* ciblait l'achèvement de 108 (75 p. 100) ÉIC des lieux administrés par Parcs Canada d'ici à mars 2002. À compter de cette date, 113 lieux (77 p. 100) avaient achevé (c'est-à-dire, 90) leur ÉIC ou en avaient préparé une ébauche (c'est-à-dire, 23). Parcs Canada continue à cibler l'achèvement de 130 (90 p. 100) ÉIC d'ici à mars 2003 et de l'ensemble des 147 ÉIC d'ici à mars 2004.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998, Parcs Canada doit présenter à la ministre un plan directeur pour chaque parc qu'il administre. Les plans directeurs établissent les stratégies et les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité commémorative du lieu ou des lieux concernés par le plan et sont sujets à un examen à tous les cinq ans.

En 2001-2002, la ministre a approuvé sept plans directeurs qui concernaient 11 lieux historiques nationaux. En tout, dans les deux dernières années, la ministre a approuvé 12 plans directeurs concernant 18 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada (c'est-à-dire, 12 p. 100 des lieux ont des plans directeurs approuvés). Parcs Canada prévoyait présenter jusqu'à 61 plans directeurs à la ministre aux fins d'approbation en 2001-2002 et le reste des plans en 2002-2003. Toutefois, cet objectif n'a pu se réaliser en raison des contraintes en matière de ressources sur place. En 2002-2003, Parcs Canada mettra en place un plan pour satisfaire aux obligations réglementaires, fondé sur l'ordre de priorité des échéanciers visant l'achèvement des plans directeurs des lieux restants.

L'évaluation de l'intégrité commémorative des LHN administrés par Parcs Canada

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* énonce qu'il est dans l'intérêt du public d'assurer l'intégrité commémorative (IC) des lieux historiques nationaux. Le fait de savoir si les lieux sont en état d'intégrité commémorative ou non entraîne des décisions éclairées quant aux mesures à prendre en priorité et aux investissements à l'échelle locale et nationale.

Des petites équipes multifonctionnelles évaluent les trois aspects de l'intégrité commémorative. Cette évaluation nécessite habituellement une période de deux jours. Les équipes comprennent des experts dans les disciplines de gestion des ressources culturelles et naturelles appropriées ainsi que des personnes qui connaissent bien les activités d'exploitation du lieu. Les membres proviennent de la Direction générale des lieux historiques nationaux, des centres de services et des unités de gestion ainsi que du lieu concerné. La composition de l'équipe assure l'indépendance et la cohérence de l'évaluation.

Un formulaire détaillé fondé sur l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu doit être rempli pour effectuer l'évaluation. L'évaluation de l'état des ressources et des menaces qui pèsent sur les ressources s'appuie sur les données relatives aux systèmes d'inventaires des biens existants. Elle tient compte aussi des travaux exécutés depuis la dernière évaluation officielle de l'état des ressources et de l'expertise de l'équipe quant à son évaluation de l'état général du lieu et des menaces qui pèsent sur les ressources. L'évaluation de l'efficacité des communications tient compte du contenu du programme de mise en valeur, des médias utilisés et de leur efficacité, ainsi que de la compréhension des messages par l'auditoire. L'évaluation s'inspire des enquêtes selon lesquelles les visiteurs expriment leur compréhension des messages clés ou des évaluations locales lorsqu'elles sont disponibles (voir la gamme de services 3 : Mise en valeur du patrimoine, pour obtenir des précisions sur les enquêtes) et du jugement expert de l'équipe sur la qualité et l'intégralité du programme de mise en valeur. Le respect des valeurs patrimoniales lors de la prise de décisions et de la mise en place de mesures de gestion est évalué selon le niveau d'application des Politiques de gestion de Parcs Canada sur les ressources culturelles d'un lieu. Le lieu est évalué en fonction de la présence d'un inventaire complet des ressources, du fait que l'importance historique des ressources a été évaluée, de l'efficacité des interventions, de l'existence de programmes de surveillance et d'étude sur la conformité de la gestion des ressources aux politiques établies et du fait que les décisions visant le lieu sont bien documentées. Lorsque des pratiques de gestion appropriées sont en place, il en est conclu que les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées lors de la prise de décisions ou de la mise en place de mesures qui touchent le lieu. En résumé, l'évaluation de l'intégrité commémorative comprend un éventail d'indicateurs de résultats (c'est-à-dire, les données sur l'état des ressources et la compréhension des visiteurs) et d'indicateurs des activités et du rendement de Parcs Canada (c'est-à-dire, la présence d'inventaires, des ressources qui ont été évaluées).

Dans le *Rapport annuel 2000-2001*, Parcs Canada s'engageait à évaluer l'état de l'intégrité commémorative de chacun des 145 lieux qu'il administre sur une période de 10 ans. Avant 2000-2001, Parcs Canada avait évalué l'intégrité commémorative de 12 lieux (c'est-à-dire, huit dans le cadre du *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, les mêmes huit et quatre autres dans le cadre du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*). En 2001-2002, l'intégrité commémorative de 13 lieux administrés par Parcs Canada a été évaluée³. Les lieux ont été choisis parmi ceux dont l'ÉIC avait été terminé afin de représenter un éventail d'endroits, de superficie et de complexité de l'exploitation et des thèmes, et l'on ne doit pas présumer qu'ils sont représentatifs des autres lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. La figure 13 résume l'évaluation de ces 13 lieux, y compris l'évaluation des 12 lieux présentée dans le *Rapport annuel 2000-2001*.

³ L'énoncé d'intégrité commémorative d'un des lieux à évaluer n'a pas été terminé à temps.

Figure 13: Intégrité commémorative de 12 LHN (1999) et de 13 LHN (2001)

Évaluation	État des ressources		Communication efficace		Pratiques de gestion	
	1999	2001	1999	2001	1999	2001
Bon	3	7	4	3	7	8
Passable	8	5	5	5	5	4
Faible	1	1	3	5	0	1
Total	12	13	12	13	12	13

Les résultats des évaluations menées en 2001-2002, pour la plupart, correspondent aux résultats des évaluations de 1999-2000. L'état des ressources marque la seule exception puisque un plus grand nombre de lieux évalués en 2001-2002 étaient cotés en bon état par opposition aux lieux évalués en 1999-2000. L'écart reflète l'échantillon de lieux choisis et ne peut servir à tirer des conclusions sur l'état des ressources dans l'ensemble des lieux historiques nationaux.

Comme il a été noté dans les rapports annuels antérieurs, Parcs Canada a aussi recueilli des données sur l'état des ressources culturelles bâties, un élément de la dimension de l'état des ressources de l'intégrité commémorative, pour la plupart des lieux qu'il administre. Les données sur l'état des biens culturels bâtis (par exemple, les bâtiments, les ponts, les fortifications, les ouvrages maritimes et les terrains) présentées à la figure 14 ont été mises à jour en 1999-2000.

Figure 14 : Données sur l'état des ressources culturelles bâties des LHN administrés par Parcs Canada

	État des ressources culturelles bâties, en pourcentage du nombre total de biens			
	Bon	Passable	Faible	Fermeture
1997-98 (n=952)	33	50	14	3
1999-00 (n=1223)	34	41	21	4

L'évaluation d'environ deux tiers des biens présentés à la figure 14 pour ces deux années est passable ou faible. Les biens dans un état passable ont besoin de réfection pour éviter la défaillance d'un élément important d'ici trois à cinq ans. Les biens dans un faible état exigent une intervention dans les deux prochaines années. Il est plus alarmant encore de constater que le pourcentage des biens dans un faible état augmente.

État des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada et les menaces qui pèsent sur elles

En plus des lieux historiques mentionnés à la section précédente, Parcs Canada est aussi responsable de la gestion et de la protection d'un grand nombre de sites archéologiques, et d'objets archéologiques et historiques. Parcs Canada a présenté des données sur l'état de plusieurs de ces ressources dans les rapports antérieurs sur l'état des parcs (le plus récent exemple étant le

Rapport sur l'état des parcs de 1997). Cependant, à la suite du *Rapport annuel 1999-2000*, Parcs Canada a reconnu le besoin de bâtir un réseau afin de faire rapport de façon plus juste et plus cohérente sur l'état de ces ressources culturelles et les menaces qui pèsent sur elles.

Le *Rapport annuel 2000-2001* visait l'achèvement d'une structure de rapport en mars 2003 afin de régler le problème de cohérence des données recueillies sur les ressources culturelles à l'échelle nationale. Bien que cette initiative ait marqué des progrès, l'échéancier relatif à l'achèvement de cette structure a été modifié. Des définitions pratiques et une base de données nationale sur les objets historiques sont maintenant en place. Des définitions pratiques relatives aux ressources archéologiques seront en place en mars 2003. Un inventaire des bases de données existantes sur les sites et les objets archéologiques a été effectué et des normes seront en place d'ici à mars 2003 afin d'identifier et de répertorier ces données. D'ici à mars 2004, Parcs Canada prévoit établir des normes, des procédures et des protocoles nationaux relativement à la gestion des objets archéologiques et historiques (c'est-à-dire, l'évaluation de l'état des objets; la surveillance continue des objets). De même, Parcs Canada prévoit identifier les données de base relatives à l'établissement de rapports à l'échelle nationale et aux fins de gestion à l'interne (par exemple, le nombre et l'emplacement des sites, le niveau CRM, le nombre et l'emplacement des objets, le pourcentage des artefacts répertoriés et non répertoriés).

L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada

Parcs Canada cherche à encourager et à soutenir les autres propriétaires en leur offrant de la formation, des conseils et des publications professionnels et techniques afin d'assurer l'intégrité commémorative des lieux qu'il n'administre pas. Le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada est l'outil par excellence dont dispose Parcs Canada pour aider les propriétaires et les gestionnaires des lieux qui ne sont pas la propriété du gouvernement fédéral à planifier, à acquérir, à protéger et à mettre en valeur ces lieux historiques nationaux. Le programme a vu le jour en 1987. Tout en travaillant à des projets de conservation et/ou de mise en valeur spécifiques, Parcs Canada vise à sensibiliser davantage les propriétaires et les gestionnaires et à les amener à mieux comprendre l'intégrité commémorative afin qu'ils puissent intégrer ce concept dans leurs prises de décisions futures concernant le lieu. Parcs Canada n'a pas encore établi d'objectifs liés à l'intégrité commémorative des lieux qu'il n'administre pas et n'a pas non plus évalué l'IC de ces lieux.

À compter de mars 2002, Parcs Canada avait participé à 60 ententes à frais partagés avec 53 lieux historiques nationaux depuis 1987. Aucune nouvelle entente à frais partagés n'a été signée en 2001-2002 en raison de la pénurie de ressources financières. Les 60 ententes à frais partagés représentent un investissement global d'environ 26,6 millions de dollars pour la durée du programme. Des 60 ententes, 13 étaient actives en 2001-2002, un fléchissement de deux par opposition à l'année précédente.

La liste d'attente des lieux historiques nationaux qui ont un avis écrit de la ministre indiquant qu'ils sont admissibles à une entente à frais partagés comprenait 64 lieux en mars 2002. Aucun lieu historique national n'a été ajouté à la liste en 2001-2002. Fondée sur le coût moyen historique de chaque entente, la liste d'attente de 64 lieux représente un engagement approximatif de 30 millions de dollars. À la lumière du niveau de financement actuel, le programme n'est pas en mesure de réduire le nombre de lieux qui figurent sur la liste d'attente. Parcs Canada est à la recherche de ressources financières additionnelles pour le programme afin de répondre aux besoins des lieux prioritaires.

En raison de l'incertitude en matière de financement, les objectifs fixés dans le *Plan d'entreprise de 2000-2001 à 2004-2005* par rapport au nombre d'ententes signées et au nombre de lieux budgétisés sur la liste d'attente, ont été retirés du *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006*.

L'appui des propriétaires et des gestionnaires dans leur démarche pour achever les énoncés d'intégrité commémorative de leurs lieux est une des façons de favoriser l'intégrité commémorative des lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada. Par exemple, les propriétaires et les gestionnaires des lieux qui ne sont pas la propriété du gouvernement fédéral peuvent faire appel au Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada pour obtenir les fonds nécessaires à l'établissement d'un ÉIC pour leur lieu. D'autres pourront demander à Parcs Canada de leur fournir l'expertise nécessaire pour achever leur ÉIC. En priorité jusqu'à mars 2001, des ÉIC avaient été approuvés pour 51 lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada, notamment la majorité des lieux historiques nationaux participant au Programme de partage des frais. En 2001-2002, des ÉIC ont été approuvés pour trois autres lieux historiques non administrés par Parcs Canada. À compter de mars 2002, 22 autres lieux non administrés par Parcs Canada avaient présenté des ébauches d'ÉIC aux fins d'approbation. Ces lieux sont répartis également parmi les lieux qui ont participé au Programme de partage des frais et ceux qui n'y ont pas participé.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Description et dépenses

Les activités de mise en valeur du patrimoine permettent de sensibiliser davantage le public, de lui faire comprendre le patrimoine culturel et naturel du Canada, d'apprécier et d'appuyer les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Les dépenses liées à la présente gamme de services sont :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	49 579 000 \$	40 137 000 \$
Dépenses en capital	5 668 000 \$	3 710 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Veiller à ce que les intervenants et le public comprennent et appuient les valeurs liées à l'intégrité commémorative et écologique.	Accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appui des valeurs liées aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de rendement pour l'initiative Aux Canadiens de participer d'ici à mars 2002. Revoir l'utilisation et la compréhension des objectifs relatifs à la mise en valeur sur place en 2001-2002. Obtenir une cote de satisfaction générale de 85 p. 100 et une autre de 50 p. 100 entièrement satisfaisante pour les produits et les services de mise en valeur.

Initiatives et réalisations

Aux Canadiens de participer

La mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada se concentre habituellement sur l'interprétation, l'éducation et les activités de diffusion externe en appui du mandat. Ces activités comprennent des communications qui visent une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, de la conservation du patrimoine, et de l'appui des valeurs de conservation du patrimoine de Parcs Canada. De plus, la mise en valeur du patrimoine comporte des programmes précis visant à renseigner les visiteurs et les autres membres des collectivités environnantes sur l'importance de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux particuliers.

Le *Rapport annuel 2000-2001* énonçait que Parcs Canada œuvrait à l'élaboration d'une stratégie générale intitulée *Aux Canadiens de participer*, afin de mieux coordonner et gérer les communications extérieures de l'Agence, y compris toutes les activités traditionnelles de mise en valeur. La Stratégie, dont la mise en œuvre a été entamée à l'automne 2001, identifie des auditoires cibles clés, des messages à transmettre et des façons innovatrices de joindre de nouveaux auditoires. Dans le *Rapport annuel 2000-2001*, Parcs Canada s'engageait à élaborer un cadre de rapport sur le rendement, en liaison avec une stratégie générale, axé plus particulièrement sur l'évaluation du niveau de diffusion, de satisfaction et de compréhension à l'échelle nationale. Le cadre de rendement devait être terminé en mars 2002. Toutefois, en raison de contraintes financières, l'élaboration du cadre n'a pas marqué les progrès anticipés et son achèvement est prévu d'ici à l'automne 2002.

Bien que le cadre de rendement ne soit pas terminé, Parcs Canada a poursuivi son approche en matière d'évaluation telle que présentée dans les rapports annuels antérieurs.

Parcs Canada a aussi effectué des sondages d'opinion publique dans le cadre de son approche pour évaluer le niveau de diffusion, de satisfaction et de compréhension à l'échelle nationale. Un sondage téléphonique auprès de 5 202 Canadiens et Canadiennes de 18 ans ou plus a été effectué en mars 2002. Au total, 14 p. 100 des ménages contactés ont participé à l'enquête. Ce taux est considéré typique à l'industrie bien qu'il peut ne pas mener à un échantillon représentatif. L'enquête a permis de recueillir des données sur l'utilisation des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux ainsi que des renseignements sur la sensibilisation, la compréhension et l'appui du public pour les valeurs de Parcs Canada et les réseaux de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques nationaux. Les données relatives au nombre probable d'adultes canadiens qui ont utilisé les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux au cours de la dernière année sont présentées à la gamme de services 4 ci-après, à la partie qui traite des répercussions des visiteurs. Les données relatives à la sensibilisation, à la compréhension et à l'appui des valeurs patrimoniales et écologiques font toujours l'objet d'une étude et seront notées dans le *Rapport annuel 2002-2003*.

Programmes de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada

Utilisation

L'attitude et le comportement des visiteurs par rapport aux produits et services de mise en valeur du patrimoine ont été évalués dans 30 endroits (sept parcs nationaux et 23 lieux historiques nationaux) au cours de la saison 2001. Il est à noter que les parcs et les lieux qui ont fait l'objet d'une enquête en 2001 n'étaient pas nécessairement représentatifs des autres parcs nationaux ou lieux historiques nationaux et partant, les résultats ne s'appliquent peut-être pas à l'ensemble des réseaux de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux. De plus, certains parcs et lieux ont ciblé des types de visiteurs précis lors du sondage (par exemple, l'exclusion des visiteurs qui font partie de visites guidées en autobus) et partant, les résultats de l'enquête peuvent ne pas s'appliquer à tous les visiteurs d'un site.

Le taux de réponse (c'est-à-dire, le pourcentage de visiteurs approchés pour participer au sondage et qui l'ont remis) allait de 10 p. 100 à 83 p. 100 dans les sept parcs nationaux (une moyenne de 46 p. 100) et de 8 p. 100 à 93 p. 100 dans les 23 lieux historiques nationaux (une moyenne de

69 p. 100)⁴. Afin de neutraliser la possibilité de résultats trompeurs attribuables au refus de répondre au sondage ou de le retourner, tous les visiteurs approchés pour participer au sondage sont incités à répondre à quelques questions. Les caractéristiques des visiteurs qui retournent le sondage sont comparées aux caractéristiques de ceux qui ne participent pas ou qui ne retournent pas les sondages. Dans tous les cas où les groupes étaient différents, les résultats du sondage ont été pondérés afin de mieux refléter la population particulière de visiteurs qui représentent un intérêt pour un parc ou un lieu.

Les visiteurs dans les 30 endroits participants devaient évaluer leur satisfaction générale par rapport aux activités d'interprétation auxquelles ils avaient participé⁵. Il a été présumé que les visiteurs qui fournissaient une évaluation de l'ensemble des activités d'interprétation avaient participé à au moins une de ces activités. Le taux de participation aux activités d'interprétation dans les parcs nationaux allait de 58 p. 100 à 91 p. 100 et en moyenne, 76 p. 100 des visiteurs dans les sept parcs avaient participé à au moins une activité d'interprétation ou utilisé au moins un produit d'interprétation. Dans les lieux historiques nationaux, 77 p. 100 à 98 p. 100 des visiteurs avaient utilisé au moins une activité d'interprétation ou utilisé au moins un produit d'interprétation, ce qui représente une moyenne de 89 p. 100 pour les 23 lieux. Le taux de participation aux activités d'interprétation plus ou moins bas dans les parcs nationaux par opposition aux lieux historiques nationaux concorde avec les résultats publiés dans le *Rapport annuel 2000-2001* selon lesquels les visiteurs dans les parcs nationaux utilisaient moins de produits et services de mise en valeur du patrimoine.

Actuellement, l'Agence ne prévoit pas fixer d'objectifs par rapport au pourcentage de visiteurs qui devraient utiliser les produits et services de mise en valeur du patrimoine.

Satisfaction

Parcs Canada s'attend à ce que 85 p. 100 des participants dans chaque endroit faisant l'objet d'une enquête soient satisfaits et que 50 p. 100 soient très satisfaits de la mise en valeur du patrimoine dans son ensemble⁶. Au moins 85 p. 100 des visiteurs étaient satisfaits des activités d'interprétation dans les 30 endroits faisant l'objet d'une enquête en 2001, sauf dans un parc national. De plus, trois parcs nationaux et deux lieux historiques nationaux n'ont pas satisfait à la norme selon laquelle au moins 50 p. 100 des visiteurs doivent être très satisfaits.

⁴ Aux fins de comparaison, le taux de réponse global selon les résultats de l'Enquête auprès des visiteurs du réseau de parcs nationaux aux États-Unis au cours de la saison 2001 est de 26 p. 100 (<http://www.nps.gov/socialscience/waso/napa01.pdf>). Il est à noter que les parcs nationaux des États-Unis utilisent une méthodologie d'enquête différente de celle de Parcs Canada.

⁵ Le *Rapport annuel 2000-2001* présentait les taux de satisfaction des visiteurs par rapport aux produits et services particuliers de mise en valeur. Au cours de la saison 2001, les visiteurs dans certains endroits devaient évaluer des produits et services précis (par exemple, les expositions ou les présentations dans les centres d'accueil aux visiteurs). Dans d'autres endroits, les visiteurs ont été invités à évaluer certains aspects particuliers des activités d'interprétation générales (par exemple, la clarté et la longueur des présentations offertes par des groupes d'experts), ou d'évaluer la disponibilité des services (par exemple, le nombre d'activités offertes). En raison de ces nuances dans la façon de poser les questions, les données présentées dans le rapport annuel antérieur ne pouvaient pas être reprises.

⁶ Veuillez noter que la norme applicable aux visiteurs très satisfaits est passée de 40 p. 100 à 50 p. 100 en 2001.

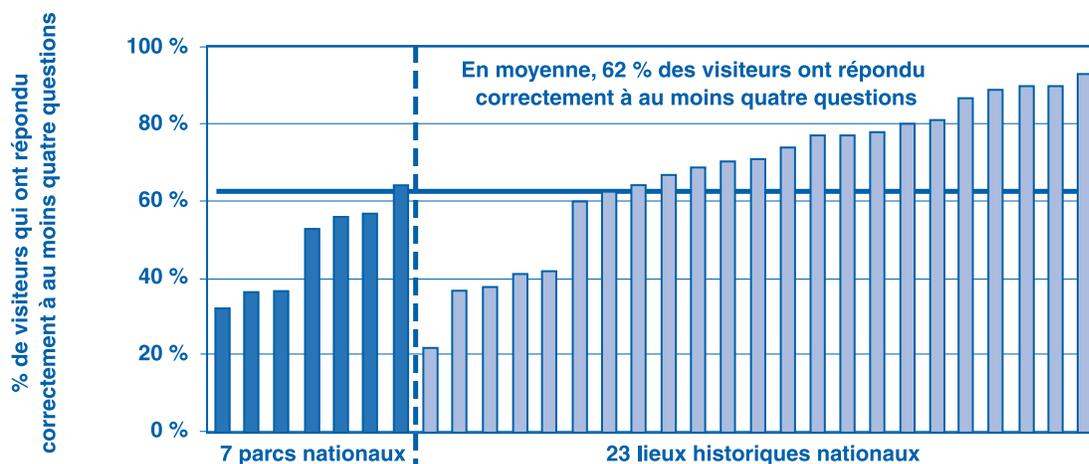
Compréhension

Parcs Canada est responsable de transmettre aux visiteurs les caractéristiques culturelles, historiques et/ou naturelles uniques de chaque lieu historique ou parc national qu’il protège ou met en valeur. Pour connaître s’il a réussi à transmettre ces messages, Parcs Canada demande aux utilisateurs d’activités de mise en valeur de répondre à six énoncés de type vrai ou faux sur les raisons qui motivent l’importance du parc ou du lieu historique. Les personnes qui ont une meilleure compréhension du parc ou du lieu sont susceptibles de fournir plus de bonnes réponses. La figure 15 montre la répartition des endroits où les visiteurs ont répondu correctement à au moins quatre des six questions. Bien que seuls les visiteurs qui ont utilisé au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine aient été inclus dans l’analyse, il est présumé que les réponses des visiteurs sont liées aux activités de mise en valeur sur place de Parcs Canada. Les visiteurs sont susceptibles de répondre correctement aux questions en fonction de leurs connaissances et de leurs expériences antérieures.

Les visiteurs dans les lieux historiques nationaux ont répondu correctement à plus de questions (3,95) par opposition aux visiteurs dans les parcs nationaux (3,20). Cette tendance concorde avec les résultats publiés dans le *Rapport annuel 2000-2001* (c’est-à-dire, 4,06 et 3,68 respectivement) et la conclusion que les visiteurs dans les parcs nationaux utilisent moins de produits et services de mise en valeur. Les visiteurs dans les parcs nationaux sont aussi moins susceptibles de coter satisfaisant ou très satisfaisant la disponibilité des occasions d’apprentissage et les leçons tirées de l’expérience, par opposition aux visiteurs dans les lieux historiques nationaux (veuillez vous reporter à la gamme de services 4 ci-après sur la satisfaction des visiteurs).

En 2001-2002, un objectif selon lequel 75 p. 100 des visiteurs devaient répondre correctement à au moins quatre questions a été proposé aux fins d’analyse plus poussée par la direction. La plupart des endroits qui ont fait l’objet d’une enquête en 2001 (c’est-à-dire, 63 p. 100) n’ont pas répondu à cet objectif. Parcs Canada évaluera les répercussions financières et pratiques avant de s’engager à réaliser un tel objectif.

Figure 15 : Pourcentage des visiteurs qui ont répondu correctement à au moins quatre questions portant sur l’importance d’un parc ou d’un lieu



SERVICES AUX VISITEURS

Description et dépenses

La présente gamme de services comprend les activités nécessaires à l'accès, aux possibilités récréatives, à la sécurité publique, à l'accueil des visiteurs, à l'orientation et à l'information, ainsi qu'aux services connexes d'exécution de la loi. Les dépenses liées à la présente gamme de services sont :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	146 971 000 \$	140 072 000 \$
Dépenses en capital	14 132 000 \$	12 990 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Fournir des services qui permettront aux visiteurs de jouir et d'apprécier les aires patrimoniales en toute sécurité et veiller à minimiser les impacts négatifs sur les ressources.	Les attentes des visiteurs et leur utilisation des lieux sont gérées de façon à assurer leur satisfaction et à minimiser les impacts négatifs sur les ressources naturelles et culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs quant à la satisfaction des visiteurs : en général, 85 p. 100 des visiteurs seront satisfaits et 50 p. 100 seront très satisfaits. • Accroître les indicateurs de l'impact des visiteurs d'ici à mars 2004. • Mettre en place un cadre de sécurité publique d'ici à mars 2002.

Initiatives et réalisations

Répercussions des visiteurs

Parcs Canada collabore avec les personnes qui mettent en valeur et qui utilisent les aires patrimoniales protégées, comme les industries fédérale et provinciales du tourisme. La volonté de collaborer assurera la compréhension de la mission de Parcs Canada et influencera ou incitera ces personnes à attirer le bon nombre de visiteurs aux bons endroits, au bon moment, avec des attentes acceptables. Ces efforts de collaboration et d'autres initiatives aident à réduire les impacts négatifs de ces visites sur les ressources confiées à l'intendance de Parcs Canada.

Comme il a été noté à la gamme de services 3 ci-dessus, le sondage d'opinion publique effectué en mars 2002 a permis d'évaluer le nombre approximatif d'adultes canadiens qui ont utilisé les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux dans la dernière année. Les répondants au sondage ont dû préciser s'ils avaient ou non visité un parc national ou un lieu historique national dans la dernière année. Dans le cas d'une réponse positive, ils devaient nommer l'endroit afin d'éliminer les personnes qui, par exemple, confondaient un parc provincial avec un parc national. Au total, 35 p. 100 des répondants ont affirmé avoir visité un parc national et/ou un lieu historique national particulier administré par Parcs Canada au cours de la dernière année. Cela représente

environ 8 millions de Canadiens et de Canadiennes de 18 ans et plus⁷ ayant visité un parc national et/ou un lieu historique national au cours de l'année précédant l'enquête de mars 2002. Chose intéressante, seulement 17 p. 100 des soi-disant visiteurs ont affirmé avoir visité un parc national ainsi qu'un lieu historique national administrés par Parcs Canada. La majorité des visiteurs (51 p. 100) ont déclaré avoir visité un parc national seulement tandis qu'un tiers des visiteurs (33 p. 100) ont fait rapport lors d'une visite dans un lieu historique national administré par Parcs Canada.

L'estimation globale du pourcentage de Canadiens et de Canadiennes qui visitent une des installations de Parcs Canada est comparable aux résultats de l'étude effectuée par le Service des parcs nationaux aux États-Unis (juin 2001, <http://www.nps.gov/socialscience/waso/NatSurvTechRep.pdf>). L'étude, effectuée de février à mai 2000 auprès de 3 515 adultes sélectionnés au hasard, a conclu que 32 p. 100 des adultes américains avaient visité une installation de parc national (parcs nationaux, lieux historiques et culturels et monuments nationaux) au cours des deux dernières années.

Bien qu'il soit important de connaître le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui utilisent le réseau de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux, Parcs Canada est aussi désireux de connaître le nombre de fois où tous les visiteurs utilisent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Cette évaluation est effectuée selon le nombre de visites-personne.

Visite-personne

Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles pendant les heures d'ouverture représente une visite-personne. Le trafic de transit, la circulation commerciale, les personnes qui demeurent à l'intérieur d'une unité déclarante, le personnel, les activités de formation militaire et les activités autochtones de subsistance traditionnelles sont exclus du compte des visites-personne. De plus, les personnes qui entrent plus d'une fois la même journée et les personnes qui restent une nuit dans une unité déclarante ne sont pas calculées comme de nouvelles visites-personne à l'unité déclarante.

Certains sites de moindre superficie enregistrent le nombre de visites-personne et le temps de l'année où ces visites s'effectuent. Toutefois, comme plusieurs parcs nationaux et lieux historiques nationaux possèdent plus d'un point d'entrée non contrôlé, il est impossible d'obtenir des relevés exacts du nombre de visiteurs dans la plupart des endroits. Dans ces cas, le nombre de visites-personne dans le site doit être estimé d'après le compte de la circulation automobile dans le parc ou le lieu, ou d'après des sondages périodiques qui déterminent le nombre moyen de personnes qui se déplacent par véhicule, les raisons de leur visite et le nombre de personnes qui sont entrées dans le site plus d'une fois dans une même journée. Des sondages semblables peuvent être effectués dans des endroits où les visiteurs arrivent à pied (c'est-à-dire, le lieu historique national de La Fourche à Winnipeg, ou les Fortifications de Québec dans la ville de Québec) ou par bateau (le canal Rideau en Ontario).

⁷ Les données du *Recensement de 2001* à Statistique Canada identifient une population canadienne de 30 007 095, dont 77 p. 100 ont 18 ans ou plus.

En 2001, dans le cadre de son *Plan d'action relatif aux données sur le rendement*, Parcs Canada s'engageait à améliorer ses procédures relatives à l'évaluation du nombre de visites-personne, particulièrement dans les parcs ou les lieux qui attirent le plus grand nombre de visiteurs, afin de veiller à ce que chaque endroit soit muni d'une approche récente et raisonnable d'estimation en fonction des ressources disponibles. Il s'est aussi engagé à réduire le nombre de sites qui ne sont pas en mesure de fournir des données sur la fréquentation des visiteurs pendant certaines périodes importantes de l'année. En 2000-2001, 25 p. 100 des visites-personne devaient être évaluées en fonction des données des années antérieures par opposition à une moyenne de 4 p. 100 au cours des quatre dernières années. En 2001-2002, 16 p. 100 des données sur les visites-personne devaient être estimées. L'absence de données relatives aux parcs nationaux est plus importante car 25 p. 100 des visites-personne ont été estimées par opposition aux lieux historiques nationaux où seulement 2 p. 100 des visites-personne ont été estimées. Voilà pourquoi il est bon d'exercer une prudence par rapport à l'estimation des visites-personne.

L'estimation totale des visites-personne dans tous les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux est demeurée stable au cours des cinq dernières années et représente de 24 à 27 millions de visites-personne par année, soit environ 10 à 10,5 millions dans les lieux historiques nationaux et 14 à 16 millions dans les parcs nationaux. En 2001-2002, le nombre approximatif de visites-personne a été évalué à 26,6 millions.

Bien que Parcs Canada soit au courant du nombre de visites-personne dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, on connaît mal les endroits fréquentés par les visiteurs à l'intérieur de ces sites (c'est-à-dire, leur répartition géographique) et les répercussions physiques, biologiques et sociales de ces visites. Le tourisme et les installations pour les visiteurs ont été les facteurs de stress les plus souvent mentionnés par les gestionnaires de Parcs Canada dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* (c'est-à-dire, 26 des 36 parcs nationaux ont effectivement cité ces facteurs de stress).

En l'absence de meilleures données scientifiques sur les aspects naturels, culturels et sociaux, il est impossible d'évaluer les risques et d'améliorer la gestion de l'utilisation des impacts négatifs des visiteurs. Les données scientifiques sont essentielles pour comparer les impacts négatifs des visiteurs comme source de stress sur les écosystèmes des parcs nationaux à une série d'autres facteurs de stress tels que les changements climatiques et les pratiques de gestion des terrains en périphérie des parcs nationaux. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité des parcs nationaux du Canada* attribue ce manque de données à l'absence de ressources et de recherche à Parcs Canada qui n'est pas en mesure de recueillir, de comprendre et d'utiliser les renseignements pertinents sur les impacts négatifs de l'utilisation par les visiteurs et les autres facteurs de stress.

En réponse à l'absence de données sur les répercussions des visiteurs, Parcs Canada élabore présentement un cadre de résultats portant sur ces répercussions. Le travail sera d'abord axé sur les impacts négatifs des visiteurs dans les parcs nationaux, puis les étapes subséquentes traiteront des impacts négatifs des visiteurs dans les lieux historiques nationaux. Le cadre d'indicateurs des impacts négatifs des visiteurs sera élaboré en même temps que le cadre de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique décrit dans la gamme de services 2. La première étape de l'élaboration du cadre comprendra l'étude et la récapitulation des indicateurs existants et éventuels, la préparation d'un projet de cadre d'indicateurs et la mise à l'essai du cadre avec un groupe-échantillon d'intervenants d'ici à mars 2003. Deux années supplémentaires sont prévues

pour l'élaboration des protocoles visant la collecte des données, l'analyse et l'établissement de rapports dans toutes les unités de gestion, et seront en place d'ici à mars 2005, une année plus tard que ne le prévoient les attentes de rendement du *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2004-2005*.

Sécurité publique

En 2001-2002 Parcs Canada a entamé l'élaboration d'un cadre d'évaluation aux fins de son programme de sécurité publique. Le cadre décrit le programme existant, les résultats visés, et donne un aperçu des données disponibles sur le rendement et du travail à accomplir. Il cible aussi 2003-2004 comme date provisoire de l'évaluation formelle du programme de sécurité public de Parcs Canada. Le cadre sera terminé d'ici à septembre 2002.

Parcs Canada est aussi à concevoir un système national d'information électronique pour enregistrer les incidents en matière de sécurité publique ainsi que les renseignements concernant le respect des lois et les autres renseignements de gestion sur les ressources. La conception du système est fondée sur un éventail de systèmes locaux utilisés actuellement dans les parcs nationaux. Le système doit être terminé en mars 2003. L'achèvement du système permettra sans doute de faire rapport sur les incidents en matière de sécurité publique dans le *Rapport annuel 2002-2003*.

Satisfaction des visiteurs

Parcs Canada utilise plusieurs mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction des visiteurs à l'égard des services et pour apporter les changements nécessaires. Ces mécanismes comprennent des consultations organisées pour les plans directeurs, des comités consultatifs locaux et des comités de cogestion, des fiches de commentaires remplies par les visiteurs dans les parcs et un programme d'enquêtes auprès des visiteurs. La rétroaction des visiteurs obtenue à l'aide de questions de sondage détaillées, de fiches de commentaires et d'autres mécanismes de consultation ont entraîné plusieurs changements dans l'offre des services au fil des années. Par exemple, en 2001-2002, les expositions dans un centre d'information ont été analysées en raison de la rétroaction des visiteurs, et sont actuellement modifiées afin de mieux répondre aux besoins des visiteurs.

Comme il a été noté à la gamme de services 3, des enquêtes auprès des visiteurs ont été effectuées dans 30 endroits (c'est-à-dire, sept parcs nationaux et 23 lieux historiques nationaux) au cours de la saison 2001. Les résultats de ces enquêtes ne s'appliquent pas aux autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux mais s'appliquent plutôt aux groupes spécifiques à chaque endroit ayant participé à l'enquête.

Parcs Canada s'attend à ce que 85 p. 100 des visiteurs dans chacun des parcs ou lieux cotent leur visite globalement comme satisfaisante et que 50 p. 100 des visiteurs soient très satisfaits de leur visite. Les visiteurs qui sont très satisfaits sont les plus loyaux, exigeants et réceptifs aux changements dans la prestation des services. Le suivi du niveau de satisfaction de ce groupe peut servir à déceler rapidement les mesures à prendre.

Les visiteurs devaient évaluer leur satisfaction par rapport à plusieurs aspects de leur visite en fonction d'une échelle d'évaluation en cinq points allant de un, très satisfait à cinq, pas du tout satisfait. Ces résultats sont présentés à la figure 16.

Figure 16 : Nombre d'endroits (n = 30) qui répondent aux normes visant la satisfaction des visiteurs ou qui les excèdent

Normes	Visite globale	Courtoisie du personnel	Langue de service	Disponibilité des occasions d'apprentissage	Expérience d'apprentissage	Expérience récréative	Rapport qualité-prix
85% des visiteurs sont au moins satisfaits	30	30	30	26	27	27	24
50% des visiteurs sont très satisfaits	30	30	30	26	27	25	28

Conformément aux résultats des enquêtes des années passées, la plupart des visiteurs dans les parcs nationaux (en moyenne 93 p. 100) et dans les lieux historiques nationaux (en moyenne 96 p. 100) accordent une cote d'au moins satisfaisante à leur visite globale et au moins la moitié d'entre eux y accordent une cote de très satisfaisante.

Ces résultats sont conformes à ceux des enquêtes nationales précédentes sur la perception de la qualité des services gouvernementaux (par exemple, *Les citoyens d'abord 1998* : <http://www.ccmd-ccg.gc.ca/pdfs/cit-firstf.pdf>; et *Les citoyens d'abord 2000* : <http://www.ipaciapc.ca/français/menu.htm>) selon lesquels la qualité des services dans les parcs nationaux figurait parmi les meilleures cotes accordées à un service gouvernemental⁸.

La plupart des visiteurs sont aussi satisfaits ou très satisfaits de la courtoisie du personnel et des services offerts dans la langue de leur choix. Les résultats par rapport à la langue du service sont conformes au nombre de plaintes reçues par la Commissaire aux langues officielles. En 2001-2002, neuf plaintes ont été déposées, le même nombre que l'année précédente et environ la moitié du nombre de plaintes reçues en 1999-2000.

Les domaines qui n'ont pas satisfait aux normes sont conformes aux tendances mentionnées dans le *Rapport annuel 2000-2001*. Les visiteurs dans les parcs nationaux étaient moins susceptibles de coter la disponibilité des occasions d'apprentissage et l'expérience d'apprentissage comme satisfaisantes ou très satisfaisantes (c'est-à-dire, un seul lieu historique national n'a pas satisfait à la norme par rapport à l'évaluation de ces deux aspects). Par opposition, les visiteurs dans les lieux historiques nationaux étaient moins susceptibles de coter l'expérience récréative comme

⁸ Haut niveau (c.-à-d., au-delà de 90 p. 100) de satisfaction des visiteurs par rapport aux installations, aux services et aux occasions récréatives selon les enquêtes menées par le Service de parcs nationaux des États-Unis <http://www.nps.gov/socialscience/waso/napa01.pdf>. En règle générale, les enquêtes auprès des clients et des prestataires de services aux États-Unis révèlent que les services fédéraux relatifs aux avantages, à l'information publique et à l'utilisation des terrains à des fins récréatives sont cotés comme satisfaisants (American Customer Satisfaction Index, Government Satisfaction Scores, le 17 décembre 2001 <http://www.theacsi.org/government/govt-01c.html>).

satisfaisante (c'est-à-dire, les cinq endroits qui n'ont pas satisfait à la norme étaient des lieux historiques nationaux). Les parcs nationaux étaient moins susceptibles de satisfaire à la norme selon laquelle 85 p. 100 des visiteurs sont satisfaits du rapport qualité-prix (c'est-à-dire, quatre des six endroits qui n'ont pas atteint la norme de 85 p. 100 étaient des parcs nationaux et deux d'entre eux n'ont pas atteint la norme selon laquelle 50 p. 100 des visiteurs sont très satisfaits). Il est à noter que la plupart des parcs et des lieux historiques qui n'ont pas satisfait à la norme étaient souvent très près de la norme (c'est-à-dire, à quelques points de pourcentage).

DEUXIÈME PARTIE : SOUTIEN DU MANDAT

PÉRIMÈTRES URBAINS

Description et dépenses

La présente gamme de services comprend toutes les activités liées à la gestion des collectivités des parcs nationaux par l'Agence Parcs Canada. Parcs Canada est directement responsable de la gestion des périmètres urbains de Field dans le parc national Yoho, en Colombie-Britannique, de Lake Louise dans le parc national Banff, en Alberta, de Wasagaming, dans le parc national du Mont-Riding, au Manitoba, de Waskesiu dans le parc national de Prince-Albert, en Saskatchewan et de Waterton dans le parc national des Lacs-Waterton, en Alberta. Parcs Canada n'administre pas directement le périmètre urbain de Banff dans le parc national Banff qui est autonome sur le plan administratif depuis 1990, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. En 2001, le périmètre urbain de Jasper dans le parc national Jasper est devenu autonome sur le plan administratif en vertu du modèle selon lequel Parcs Canada conserve l'autorité en matière de planification et de développement relatifs à l'utilisation des terres. Les dépenses liées à la présente gamme de services sont :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	11 516 000 \$	10 259 000 \$
Dépenses en capital	4 920 000 \$	3 390 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Les collectivités de parcs sont régies avec efficacité et administrées avec efficience à titre de modèles de durabilité.	Les collectivités de parcs ont des pratiques de gestion saines et sont des chefs de file en intendance environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan communautaire pour Jasper d'ici à mars 2002. • Établissement d'un rapport sur la performance environnementale d'ici à mars 2002. • Recouvrement de 100 p. 100 des coûts liés aux services municipaux. • Veiller à ce que les loyers fonciers soient abordables, comparables et prévisibles.

Initiatives et réalisations

Gestion communautaire fondée sur les principes

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit l'établissement d'un plan communautaire pour chacune des collectivités de parc national, y compris les périmètres urbains de Banff et de Jasper. Chaque plan communautaire est guidé par les principes d'absence d'impacts environnementaux négatifs (IEN), d'utilisation appropriée, de la gestion responsable de la croissance et du leadership en matière d'intendance environnementale et de conservation du patrimoine. Dans la pratique, ces principes supposent que l'on fixe des objectifs quant aux limites des collectivités, aux zones commerciales, à l'aménagement admissible, aux populations cibles et à d'autres attentes mesurables. Le plan communautaire de Banff a été approuvé en 1998 et celui de Field a été approuvé en 1999. La ministre a approuvé les plans communautaires de Wasagaming, Wakesiu et Waterton en octobre 2000. Les plans communautaires de Jasper et de Lake Louise ont été approuvés en juin 2001.

Il est à noter que les plans communautaires fixent des limites d'aménagement à même les délimitations des collectivités. Parcs Canada continuera à travailler avec les propriétaires des terres adjacentes et les collectivités afin d'influer sur l'utilisation des terres à l'extérieur des parcs.

Dans le *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2004-2005*, Parcs Canada s'est engagé à élaborer des mesures de rendement pour évaluer les collectivités dans les parcs en tant que modèles d'excellence environnementale. Afin de réaliser cet engagement, chaque collectivité est à élaborer un cadre d'absence d'impacts environnementaux négatifs (IEN) qui comprend des mesures du rendement. Dans le cadre du *Plan d'action relatif aux données sur le rendement*, Parcs Canada anticipait achever, d'ici à mars 2002, une étude sur les progrès réalisés dans l'élaboration de cadres IEN y compris l'identification d'indicateurs environnementaux communs entre les collectivités et des données sur les impacts négatifs dans certains parcs. En raison des contraintes de temps, cette étude a été entamée en 2001-2002 mais n'est pas terminée. L'étude doit être terminée d'ici à mars 2003.

Bien que l'étude ne soit pas complète, il est reconnu que certaines collectivités (par exemple, Banff, Wakesiu et Field) ont élaboré des cadres provisoires, y compris des indicateurs éventuels. Deux collectivités, (c'est-à-dire, Wasagaming et Waterton) devaient élaborer des cadres provisoires d'ici à mars 2002. Ces projets sont maintenant reportés à 2002-2003. Lake Louise a entamé l'élaboration de son cadre à la suite de l'approbation de son plan communautaire et Jasper prévoit entamer l'élaboration de son cadre en 2002-2003. Plusieurs années seront nécessaires à l'élaboration tant des indicateurs de rendement que des réseaux de gestion visant à soutenir l'établissement de bons rapports sur l'ensemble des objectifs relatifs à la qualité de l'environnement dans toutes les collectivités.

Bien qu'elles n'aient pas de cadres complets, les collectivités de Parcs Canada s'emploient à réduire les impacts environnementaux. Une enquête relative aux limites de la collectivité et aux limites de la zone commerciale a été essentiellement effectuée dans chacune des collectivités. L'enregistrement des limites des collectivités, des terrains à usage commercial et de la surface utile à usage commercial aideront à concrétiser des limites par rapport à la croissance urbaine dans les parcs nationaux. L'enregistrement des résultats de ces enquêtes est prévu en 2002-2003.

Le traitement des eaux usées est un élément des impacts environnementaux de la plupart des collectivités. Banff a actuellement présenté un plan d'exécution à Parcs Canada concernant une nouvelle station de traitement des eaux d'égouts. L'amélioration de la lagune à Waskesiu a été entamée en 2001-2002 et doit être achevée en 2004-2005. À Field, le début de la construction d'une nouvelle station est prévu en 2002-2003. Des modifications à la station de Lake Louise ont été effectuées en 2001-2002 et améliorent ainsi la qualité de l'effluent qui se déverse dans la rivière Bow. Le plan pour une nouvelle station de traitement des eaux d'égouts à Jasper a été approuvé en 2001-2002 et la construction doit débuter en 2002-2003. Dans tous les cas, les démarches visent à ce que l'effluent réponde aux normes suggérées dans les *Lignes directrices fédérales sur le traitement des eaux usées* et contribue à la protection à long terme de l'intégrité écologique de l'environnement récepteur.

Recouvrement des coûts d'exploitation

Parcs Canada tient à recouvrer 100 p. 100 des coûts liés aux services d'approvisionnement des eaux, d'égouts et de déchets dans chacune des six collectivités de parcs (excluant Banff) avec les autres coûts municipaux financés par Parcs Canada. Parcs Canada a dépensé environ 16,4 millions de dollars en coûts d'immobilisation et d'exploitation liés aux périmètres urbains. Un total de 3,1 millions de dollars ont été recouverts en frais pour la prestation des services d'eaux, d'égouts et de déchets, ayant entraîné, pour Parcs Canada, un coût net d'environ 13,3 millions de dollars liés aux périmètres urbains. Les coûts liés à la prestation des services d'eaux, d'égouts et de déchets étaient de 2,7 millions de dollars, ce qui démontre que l'objectif visant à ce que 100 p. 100 des coûts soient recouverts a été dépassé, atteignant moins de 15 p. 100 (0,4 M\$). Le surplus provenant des eaux et des égouts est dirigé vers le recouvrement du coût d'immobilisation pour tous les services publics (les services d'eaux, d'égouts et de déchets) et les déficits nets d'exploitation dans les services de déchets.

Loyers fonciers

Les loyers fonciers révisés relatifs aux propriétés à bail dans les parcs nationaux qui sont sujets à un règlement décennal, sont entrés en vigueur à compter du 1er avril 2000. Conformément à l'annonce de la ministre en mars 2000, le gouverneur général en conseil a autorisé l'annulation des augmentations supérieures au montant des loyers en 1999 pour la période de location annuelle 2000-2001 et pour les quatre premiers mois de 2002. Sur instruction de la ministre, Parcs Canada a tenu des pourparlers avec les comités consultatifs communautaires et les organisations d'intérêt à bail afin de résoudre les problèmes concernant l'augmentation marquée de la valeur des terrains de 1990 à 2000 et de l'escalade déraisonnable des loyers fonciers perçus. Les modifications apportées aux règlements autorisant de nouvelles formules en matière de location ont été publiées à la partie II de la *Gazette du Canada* et leur approbation officielle est prévue le 13 juin 2002. En règle générale, les preneurs à bail acceptent la nouvelle formule et sont d'avis que les problèmes quant à la capacité financière, la prévisibilité et la comparabilité ont été résolus. En toute équité, Parcs Canada offrira l'ancienne et la nouvelle formules tant aux preneurs à bail pour qui la révision du loyer est de 10 ans qu'à ceux pour qui la révision est de deux ans.

ROUTES DE TRANSIT

Description et dépenses

La présente gamme de services comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Les dépenses liées aux routes sont :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	22 021 000 \$	18 916 000 \$
Dépenses en capital	14 378 000 \$	3 530 000 \$

Les dépenses en immobilisation liées aux routes comprenaient 5,8 millions de dollars pour la route transcanadienne qui traverse le parc national Terra-Nova, à Terre-Neuve, 2,4 millions de dollars pour la Promenade des glaciers dans le parc national Banff, 2,1 millions de dollars pour la route transcanadienne qui traverse le parc national des Glaciers et 1,8 million de dollars sur la route 93 S dans le parc national Kootenay.

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires de façon à minimiser l'impact écologique.	Les routes demeurent ouvertes à la circulation et les interventions sont conçues de façon à minimiser l'impact écologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes sont ouvertes à la circulation. • Élaboration du cadre de rapports écologiques d'ici à mars 2003.

Initiatives et réalisations

État des routes

Des tronçons de 21 routes numérotées traversent 16 parcs nationaux et un lieu historique national, sur une distance d'environ 900 kilomètres. De ces 21 routes, deux d'entre elles, la Transcanadienne et Yellowhead (qui font partie du réseau routier national), traversent six parcs nationaux. La valeur de remplacement de ces routes a été évaluée à 1,1 milliard de dollars, ce qui représente environ 16 p. 100 de la valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille de Parcs Canada.

Parcs Canada s'est engagé à garder les routes ouvertes à la circulation sauf en cas de conditions environnementales inévitables (par exemple, des chutes de neige abondantes ou des pluies excessives qui entraînent des éboulements). En 2001-2002, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes résultant de l'état des biens.

Bien que les routes et les ponts soient demeurés ouverts, les données, mises à jour en 1999, montrent que la majorité de ces biens sont jugés soit dans un état passable (45 p. 100) ou faible (32 p. 100). Un état passable indique que le bien devra être remplacé ou recapitalisé pour éviter

la défaillance d'un élément majeur dans trois à cinq ans, tandis qu'un faible état indique que le bien devra être remplacé ou recapitalisé afin d'éviter la défaillance d'un élément majeur dans les deux prochaines années.

Gestion durable des routes

Dans le cadre de son engagement envers une gestion durable des routes, et conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Parcs Canada adopte des normes de construction et de conception des routes qui réduisent les impacts négatifs des routes sur l'environnement. Il peut s'agir de pratiques durables comme exiger des entrepreneurs qu'ils suivent un plan environnemental pendant l'exécution des travaux dans le parc; réduire l'utilisation du sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (par exemple, l'électrozingage des ponts au lieu de la peinture); utiliser des espèces végétales locales dans l'aménagement paysager et remettre en état les zones de construction.

La gestion durable des routes veut également dire en réduire les effets sur les espèces animales et végétales locales. Les parcs nationaux Banff et Yoho ont axé leurs efforts sur la réduction de la mortalité de la faune et la réunion des habitats séparés par la Transcanadienne.

L'installation de clôtures le long de certaines sections de la route et la réorientation des passages d'animaux peuvent entraîner une réduction de la mortalité animale. À compter d'avril 1998 jusqu'à mars 2002, 15 (une augmentation de trois par rapport à 2001) wapitis, ours noirs ou loups ont été tués dans les secteurs clôturés de la route, par opposition à 67 dans les secteurs non clôturés, (une augmentation de 13 par rapport à 2001). Cependant, l'installation de clôtures n'est pas efficace pour toutes les espèces. Les coyotes, par exemple, creusent ou se glissent facilement sous les clôtures à la recherche de nourriture le long des médianes des routes et affichent un taux de mortalité dans les endroits clôturés supérieur à celui des endroits non clôturés (c'est-à-dire, 29 par rapport à 13 pour la période allant d'avril 1998 à mars 2002).

Bien que l'installation de clôtures aide à réduire la mortalité de certaines espèces, elle contribue à la fragmentation des habitats, comme le fait la route. Pour répondre à ce problème, Parcs Canada a construit des passages souterrains et aériens à l'usage exclusif de la faune le long de certaines sections de la Transcanadienne dans les parcs des Rocheuses. En 66 mois de surveillance (de novembre 1996 à mars 2002), plus de 37 000 passages d'animaux sauvages de taille moyenne et forte ont été détectés. Chacun de ces passages évite à la faune les rencontres peut-être fatales avec les véhicules qui circulent sur la route.

Dans le cadre de son *Plan d'action relatif aux données sur le rendement*, Parcs Canada prévoyait terminer, en mars 2002, un examen des engagements des unités de gestion relatifs à la durabilité des routes ainsi qu'aux pratiques et aux indicateurs en matière de rendement liés à la gestion durable des routes dans d'autres ressorts. En raison des pressions visant à répondre à d'autres engagements, cet examen a été entamé mais n'a pas été achevé à la date prévue. Il doit être achevé d'ici à l'automne 2002. Cet examen vise toujours à servir de point de départ pour l'établissement futur de rapports sur les engagements en matière de rendement qui seront élaborés d'ici à mars 2003.

GESTION DE PARCS CANADA

Description et dépenses

La présente gamme de services concerne particulièrement le Bureau national et comprend la haute direction, la gestion financière, les services d'affaires, la gestion des données et de la technologie de l'information, l'élaboration des lois et des politiques, la planification de l'orientation de l'Agence, les relations et la liaison avec les clients et les intervenants. Les dépenses liées à la présente gamme de services sont :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	52 029 000 \$	44 714 000 \$
Dépenses en capital	2 052 000 \$	7 734 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Maintenir et améliorer l'intégrité de la gestion, avec un accent particulier sur l'efficacité du processus décisionnel et la gestion fondée sur les résultats.	Améliorer les cadres de gestion pour assurer l'efficacité du processus décisionnel et l'obligation de rendre compte.	<ul style="list-style-type: none"> Achever l'évaluation moderne des capacités – fonction de contrôleur et le plan d'action d'ici à juin 2002. Indicateurs de rendement et systèmes d'information pour faire rapport de tous les résultats prévus d'ici à mars 2005.
	Accroître la participation des Autochtones dans le patrimoine du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> À être déterminé.

Initiatives et réalisations

Stratégie des mesures de rendement

La présente gamme de services est axée sur l'élaboration d'un cadre cohérent et de structures pour la planification, le contrôle et les rapports à l'Agence conformément au concept du Conseil du Trésor concernant la fonction moderne de contrôleur. L'Initiative de la fonction moderne de contrôleur identifie plusieurs dimensions de la fonction de contrôleur, notamment le leadership stratégique, la motivation du personnel, la responsabilisation, les valeurs et les éthiques, des données intégrées sur le rendement, la gestion du risque et une intendance rigoureuse. Dans la présente gamme de services, Parcs Canada se concentre plus particulièrement à mettre au point des données intégrées sur le rendement, à élaborer une approche de la gestion des risques en affaires et à assurer une intendance rigoureuse de ses ressources financières et matérielles.

En 2001-2002, Parcs Canada a entamé une évaluation formelle sur l'état de la fonction moderne de contrôleur au sein de l'organisation. Un consultant indépendant, choisi par le Secrétariat du Conseil du Trésor, a effectué cette étude qui évaluait chacune des dimensions susmentionnées. L'évaluation et le plan d'action connexe seront achevés d'ici à septembre 2002. Les points saillants de cette étude seront présentés dans le prochain rapport annuel.

L'élaboration d'un éventail complet des données intégrées de haute qualité sur le rendement comprend des défis importants liés à l'efficacité de la fonction de contrôleur. En 2000-2001 Parcs Canada a commencé à mettre au point un Plan d'action visant à relever ces défis. Le présent rapport note les progrès réalisés par rapport à plusieurs éléments du plan (par exemple, des engagements relatifs à l'élaboration d'un système amélioré de contrôle de l'intégrité écologique; à l'établissement de rapports plus précis sur les impacts environnementaux des visiteurs et des routes; à l'amélioration des mesures visant à ce que le public comprenne mieux les messages clés diffusés à l'échelle nationale). Un aspect important des données intégrées sur le rendement est la capacité de lier les coûts aux résultats prévus. Bien que les données sur les dépenses liées à chaque gamme de service aient été fournies dans le présent rapport annuel, il reste beaucoup à faire pour lier les coûts aux résultats prévus. Parcs Canada cherche à obtenir des données crédibles et pertinentes sur le rendement pour chacun des résultats prévus, avec les dépenses associées d'ici à mars 2005.

Participation accrue des peuples autochtones au patrimoine canadien

Parcs Canada vise principalement à faire reconnaître les contributions et les réalisations des peuples autochtones à la culture et à l'histoire du Canada, à sensibiliser davantage le public à cet égard, à faire participer les Autochtones à la gestion des ressources naturelles et culturelles et à en raconter l'histoire. Le présent rapport comprend des renseignements pertinents sur ces priorités, notamment la désignation de lieux, de personnes et d'événements autochtones d'importance nationale (gamme de services 2), les progrès qu'a réalisés Parcs Canada à accroître sa main-d'œuvre autochtone (gamme de services 8), et les principales activités visant à renforcer les relations avec les peuples autochtones (Contexte et activités clés 2001-2002).

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Description et dépenses

La présente gamme de services comprend une stratégie de gestion des ressources humaines complète et essentielle à l'exploitation efficace de l'Agence. Les dépenses liées à la présente gamme de services sont :

	2001-2002	2000-2001
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	12 089 000 \$	11 658 000 \$
Dépenses en capital	4 000 \$	19 000 \$

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Gérer les ressources humaines de façon à ce que Parcs Canada ait une main-d'œuvre qualifiée et représentative de la population canadienne qui travaille dans un environnement favorable.	Un milieu de travail amélioré, le renouveau et la représentativité du lieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Des indicateurs de rendement clés seront en place d'ici à mars 2004. La main-d'œuvre sera représentative des deux groupes de langues officielles. La main-d'œuvre sera représentative des groupes d'équité en matière d'emploi.

Initiatives et réalisations

Créer un milieu de travail positif

En tant qu'employeur distinct en vertu de l'Annexe I, de la Partie II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume des responsabilités qui relevaient auparavant du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique. Parcs Canada élabore un nouveau régime de gestion des ressources humaines qui fournira l'infrastructure permettant aux employés de travailler dans un environnement positif et favorable, d'assurer le mandat de l'Agence et d'offrir des services de qualité à la clientèle. Le régime est fondé sur les valeurs et les principes directeurs en matière de ressources humaines et reflétera les besoins particuliers des employés et le contexte opérationnel de Parcs Canada.

En raison des pressions financières qui ont influé sur la disponibilité des ressources additionnelles partout à l'Agence et de la sous-estimation des travaux, l'établissement du nouveau régime de ressources humaines a été plus lent que prévu. En mars 2001, le Conseil exécutif a examiné l'avancement de la mise en œuvre du nouveau régime de ressources humaines et a identifié quatre priorités liées à l'achèvement de l'infrastructure et des politiques en matière de ressources humaines d'ici à mars 2005. Ces priorités, telles qu'elles sont identifiées dans le *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006*, comprennent les négociations collectives, l'élaboration d'un cadre de

responsabilisation en matière de gestion des ressources humaines, l'élaboration d'un cadre général de rémunération, notamment l'identification et la mise en œuvre d'une nouvelle norme de classification, et l'achèvement de l'examen des classifications nationales.

La création de Parcs Canada en tant qu'employeur distinct a fourni l'occasion, sur le plan législatif, de simplifier et de moderniser l'infrastructure de négociation collective de l'Agence par la restructuration de ses unités de négociation. L'Alliance de la fonction publique du Canada a été accréditée comme agent négociateur pour Parcs Canada en avril 2001 et le premier train de négociations collectives a été entamé à l'automne 2001. En mars 2002, une entente n'avait pas encore été conclue. Toutes les conditions d'emploi et les conventions collectives actuelles s'appliqueront jusqu'à ce qu'une première convention soit signée.

Un cadre de responsabilisation en matière de gestion des ressources humaines a été élaboré en 2001-2002 mais n'a pas été approuvé avant avril 2002. Le cadre débute avec les résultats prévus dans le Plan d'entreprise, puis il identifie les activités, les attentes en matière de rendement et les indicateurs de rendement clés éventuels. Chaque résultat est lié aux valeurs et aux principes directeurs en matière de ressources humaines. Les indicateurs et les outils de mesure, y compris les outils nécessaires aux enquêtes auprès des employés, seront peaufinés davantage et le collecte des données sera entamée en 2002-2003. Ces outils visent à appuyer l'exigence de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* qui prévoit l'établissement d'un rapport indépendant à tous les cinq ans sur la façon dont l'Agence a géré ses ressources humaines en vertu de ses valeurs et ses principes directeurs en matière de ressources humaines.

L'élaboration d'un cadre de rémunération intégré comporte trois étapes : 1) élaborer une stratégie de rémunération globale; 2) créer un nouveau système de classification; 3) réaménager ultérieurement la dotation en personnel et les systèmes de paye. Le cadre intégré doit équilibrer le besoin de relativité à la fois interne et externe. Il doit aussi donner lieu à des programmes de rémunération simplifiés et souples et des arrangements équitables en matière d'emploi qui contribuent au recrutement et au maintien de l'effectif dans des domaines cruciaux. La première étape de l'élaboration d'un cadre de rémunération intégré sera entamé à la suite de la signature d'une nouvelle convention collective en 2002-2003.

Les travaux de conception d'un nouveau système de classification ont été reportés à 2004-2005, en attente de l'achèvement des examens de classification nationale d'ici à mars 2004. Ces examens visent à ce que les descriptions de travail des employés soient plus précises et classifiées selon le système de classification actuel. La première étape des examens de classification a pris fin en 2000-2001 (touchant 1 000 postes). En 2001-2002, dans le cadre de la deuxième étape, environ 2 100 postes, qui n'avaient pas été examinés depuis avril 1998, ont fait l'objet d'un examen. Ces examens doivent prendre fin en septembre 2002 et l'objectif selon lequel 80 p. 100 des postes sont jumelés à des descriptions de travail génériques doit être réalisé. La troisième étape sera axée sur les postes liés au Service de gardes de parc et à la conservation des ressources, et sera achevée en 2003-2004. Des modèles et des choix relativement à un nouveau système de classification seront proposés d'ici à mars 2004 et l'achèvement est prévu en mars 2005, un an plus tard que ne l'avait prévu le rapport de l'an passé.

La troisième étape de l'élaboration du cadre, notamment le réaménagement de la dotation en personnel, des systèmes de paye et des conditions d'emploi, sera mise en place suivant la conversion au nouveau système de classification.

L'élaboration des politiques hautement prioritaires en matière de ressources humaines continue à marquer des progrès dans le domaine de la dotation en personnel et du renouvellement, des relations de travail et de la rémunération. En attente de la signature d'une nouvelle convention collective et de l'achèvement du cadre de rémunération, les efforts seront axés sur le redressement critique du nouvel environnement de l'Agence. Par exemple, des politiques sur les postes isolés, le taux de rémunération à la nomination à l'Agence, l'importation des crédits de congé annuel d'un emploi antérieur dans la fonction publique et les conditions de travail pour les étudiants, ont été élaborées ou révisées en 2001-2002. L'approbation des lignes directrices révisées concernant les conflits d'intérêts était en suspens à la fin de la période visée par le rapport.

Au cours de l'année faisant l'objet de l'étude, la réalisation d'un système de résolution des différends a marqué davantage de progrès. Ce système permet, dans la mesure du possible, de rapidement résoudre les différends à l'échelle locale selon des moyens raisonnés, tout en offrant un recours s'appuyant sur les droits. La première priorité visait à ce que l'Agence établisse un mécanisme fondé sur les droits, notamment le processus d'Examen par un tiers indépendant (ETI) qui a été mis en place en 2000-2001. Ce processus offre un mécanisme d'examen unique visant les plaintes liées à la dotation en personnel, aux politiques de prestations ordinaires et au licenciement non disciplinaire.

Des progrès importants ont aussi été marqués dans l'élaboration d'un processus raisonné, notamment la Méthode de règlement des réclamations (MRR), quoique plus lents que prévus car les syndicats et les gestionnaires ont dû se concentrer sur la négociation collective pendant la période visée par le rapport. La mise en œuvre est gérée en collaboration avec le Comité national de consultation patronale-syndicale de Parcs Canada. Une entente a été conclue quant à l'étude de procédé et à une approche pilote et des projets pilotes seront mis en place au cours de l'année financière 2002-2003. Les projets pilotes seront évalués après deux ans et des stratégies visant une mise en œuvre ultérieure seront élaborées en collaboration avec le syndicat.

Vers une main-d'œuvre qualifiée

Une analyse démographique indique que les effectifs de Parcs Canada vieillissent. Les retraites devraient exercer des pressions au cours des cinq prochaines années, et en particulier des problèmes importants sont anticipés dans certains groupes professionnels. Le plus haut taux de retraite prévu touche le groupe de direction qui atteint 50 p. 100. La communauté scientifique et professionnelle pose aussi de sérieux problèmes car 23 p. 100 de la main-d'œuvre sera admissible à la retraite au cours des cinq prochaines années.

En réponse à ce problème, en mars 2001, Parcs Canada a défini son approche à la coordination nationale de recrutement, au perfectionnement professionnel et à la planification de la relève. Cette approche vise les administrateurs fonctionnels de la haute direction (par exemple, les finances, l'intégrité écologique, la mise en valeur du patrimoine, les ressources humaines, etc.) qui prendront les devants et élaboreront des stratégies de ressources humaines applicables à

leurs « fonctions cadres » selon les besoins d'affaires actuels et futurs. La désignation des administrateurs fonctionnels et la confirmation de leur rôle et responsabilités sont terminées. Les administrateurs fonctionnels rendront compte des mesures et des progrès réalisés dans leur plan d'affaires dès 2002-2003. Un atelier de travail visant à déterminer la portée et coordonner les plans d'action aura lieu à l'automne 2002. Des services analytiques supplémentaires seront en place en 2002-2003 afin de soutenir la mise à jour des données démographiques et les efforts en matière de planification des ressources humaines.

Le dernier rapport annuel énonçait qu'à compter de mars 2001 environ un tiers des unités de gestion avaient soumis un Plan de ressources humaines au directeur général de l'Est du Canada et au directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada. Les plans résolvent en partie les problèmes locaux de relève. À compter de mars 2002, d'autres lieux, notamment 26 p. 100 de plus, avaient fourni un plan (57 p. 100 au total). L'analyse de ces plans fournira des suggestions relatives aux efforts de planification fonctionnelle.

Vers une main-d'œuvre représentative

Parcs Canada est à la recherche d'une main-d'œuvre représentative de la dualité linguistique du Canada et des quatre groupes d'équité en matière d'emploi définis par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

En 2001-2002 une Stratégie nationale pour l'équité en matière d'emploi a été établie, conformément aux quatre piliers suivants : l'accroissement de la mise en valeur; l'accroissement de la sensibilisation; une responsabilisation claire; l'amélioration des infrastructures de façon à démontrer l'avancement. Des priorités annuelles relatives aux politiques liées à l'équité en matière d'emploi ont été établies et certaines initiatives spéciales ont été mises en œuvre afin d'accroître la mise en valeur.

En général, la participation des anglophones (76,8 p. 100) et des francophones (23,2 p. 100) à l'Agence en date du 31 mars 2002, reflète la répartition des deux langues officielles au Canada. À compter du 31 mars 2002, 81,9 p. 100 des superviseurs qui occupaient des postes bilingues dans des régions bilingues répondaient aux exigences linguistiques de leur poste en comparaison à 81 p. 100 dans la fonction publique en général⁹. Des renseignements sur la satisfaction des visiteurs qui bénéficiaient d'un service dans la langue officielle de leur choix et sur le nombre de plaintes à la Commission des langues officielles concernant la langue de service ont été notés à la gamme de services 4.

Parcs Canada s'attend à ce que sa main-d'œuvre reflète la disponibilité sur le marché du travail des groupes visés par l'équité en matière d'emploi à l'échelle nationale. Parcs Canada a récemment terminé la détermination des professions en fonction du Code national des professions (CNP). Cela permet à l'Agence de fournir, en 2001-2002, une comparaison plus précise et détaillée de sa main-d'œuvre par rapport à la disponibilité de la main-d'œuvre externe. L'achèvement de ce projet cette année et la définition des données de référence signifient que, dans les années à venir, l'Agence sera davantage en mesure de mieux évaluer les progrès qu'elle a réalisés à l'égard d'objectifs

⁹ Le Secrétariat du Conseil du Trésor, (mars 2001), *Rapport annuel du Commissaire aux langues officielles*.

spécifiques. La figure 17 montre la disponibilité sur le marché du travail à l'échelle nationale et le pourcentage de la main-d'œuvre actuelle de Parcs Canada qui appartient aux quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

Figure 17 : Disponibilité sur le marché du travail à l'échelle nationale et pourcentage des effectifs de Parcs Canada qui appartiennent aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi

Disponibilité sur le marché du travail du groupe de travail désigné par l'équité en matière d'emploi (%) ¹⁰ (Statistique Canada, recensement 1996)	Pourcentage des effectifs de Parcs Canada	
	Mars 2001	Mars 2002
Femmes	44,4	39,3
Autochtones	2,5	4,6
Personnes handicapées	6,0	3,0
Minorités visibles	7,4	1,1

Dans l'ensemble, la représentation des groupes de travail désignés s'est améliorée au cours des 12 derniers mois. En 2001-2002, Parcs Canada a embauché 31 femmes, 29 Autochtones, 8 membres de minorités visibles, et 12 personnes handicapées.

Un élément très réussi du programme Jeunesse Canada au travail (« Je vous entends »), qui vise les sourds¹¹ et les étudiants qui souffrent de problèmes auditifs, a été mis sur pied pour former des candidats aux fins d'embauche éventuelle indéterminée et créer des liens avec les collectivités sourdes.

Parcs Canada ne parvient toujours pas à représenter les minorités visibles par rapport à leur disponibilité sur le marché du travail à l'échelle nationale. Ce problème pose un défi particulier car la plupart des occasions d'emploi à Parcs Canada se situent loin des grands centres urbains où l'on retrouve la plus grande population de minorités visibles. C'est aussi en raison des exigences en matière d'embauche locale stipulées par certaines ententes de parc (par exemple, les ententes avec certains groupes autochtones). En conséquence, une stratégie nationale intitulée « Faire place au changement » et des objectifs de recrutement spéciaux ont été établis quant à l'embauche des minorités visibles. Cela a permis d'accroître tant le nombre absolu de membres de minorités visibles que le pourcentage de la main-d'œuvre qu'ils représentent. Des initiatives spéciales comprennent l'élaboration d'une trousse d'outils relative au recrutement des minorités visibles, et des processus d'embauche spécialisés à l'échelle nationale relatifs aux services de garde.

¹⁰ Parcs Canada utilise une nouvelle approche pour évaluer la disponibilité sur le marché du travail qui tient seulement compte des Canadiens et des Canadiennes qui font partie des groupes désignés dans le Code national des professions qui correspondent à Parcs Canada. Les résultats démontrent une disponibilité un peu plus élevée chez les Autochtones (c.-à-d., moins de 1 p. 100) et une disponibilité un peu moindre pour les trois autres groupes (c.-à-d., jusqu'à environ 3 p. 100).

¹¹ Sourd comprend les collectivités sourdes (déficience auditive) et Sourdes (minorité linguistique et culturelle).

En plus de son engagement à représenter les groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans l'ensemble de sa main-d'œuvre, Parcs Canada s'est engagé auprès de groupes particuliers visés par l'équité en matière d'emploi, consécutivement à une plainte concernant les droits de la personne¹². À la suite de l'entente de règlement entre Parcs Canada et M^{me} V. Demuth, Parcs Canada doit fournir tous les efforts possibles pour recruter 33 p. 100 de femmes et 8 p. 100 de minorités visibles au Service de gardes de parcs (octobre 1996 au 30 décembre 2002). Les efforts liés à l'embauche des femmes et des minorités visibles au Service de gardes se poursuivent dans le cadre des initiatives notées ci-dessus, et les progrès seront énoncés dans le rapport final qui doit être achevé à la fin de la période prévue par l'entente en décembre 2002.

¹² Une autre entente entre le gouvernement du Canada et l'Assembly of Manitoba Chiefs (du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 2001) a été conclue en mars 2001. Parcs Canada doit élaborer et mettre en place des plans visant à résoudre les problèmes liés à l'embauche des Autochtones au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, et faire des efforts raisonnables pour atteindre ou dépasser les taux d'accroissement du personnel de 3,5 p. 100. *Le Rapport annuel 2000-2001* présentait des détails sur l'embauche des Autochtones dans ces provinces.

SECTION 4 : RAPPORTS CONSOLIDÉS



Gestion du matériel

En avril 2000, Parcs Canada avait un module d'exploitation pour les biens meubles à même son système intégré des finances et du matériel (SIFM) qui traite du total cumulatif et du coût cycle de vie de ces biens. Parcs Canada envisageait l'utilisation de l'un des modules du système intégré des finances et du matériel qui pourrait, une fois modifiée pour répondre aux besoins, permettre la tenue d'un inventaire à jour des produits et des biens de faible valeur unitaire. La modification de ce module n'étant pas une priorité pour le Groupe de travail représentant l'ensemble des ministères/organismes utilisant le système intégré des finances et du matériel, il aurait été très coûteux pour Parcs Canada d'assumer seul les dépenses nécessaires. D'autres systèmes ont été envisagés et finalement Parcs Canada se dirige vers un système développé par un autre ministère qui permettrait de maintenir un inventaire national sur une base progressive d'ici les trois prochaines années.

Réservoirs de stockage souterrains

Le 30 avril 2002, l'Agence Parcs Canada a présenté au ministère de l'Environnement son rapport annuel sur les Règlements concernant l'enregistrement des réservoirs de stockage souterrains réservés aux produits pétroliers et aux produits pétroliers connexes situés sur les biens fonciers fédéraux selon la partie IX de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Initiative visant l'amélioration des services

Un comité directeur composé de cadres supérieurs a été défini en 2001-2002 afin de diriger l'élaboration d'un Plan d'amélioration des services à l'échelle nationale. Ce Plan fournira les grandes lignes de l'approche de l'Agence quant à l'initiative visant l'amélioration des services. Le Plan doit être en place d'ici à mars 2003. Parcs Canada surveille les attentes des visiteurs et leur satisfaction envers les services offerts à chaque année. Parcs Canada vise toujours à ce qu'au moins 85 p. 100 des visiteurs cotent leur visite globalement comme « satisfaisante » ou entièrement satisfaisante et qu'au moins 50 p. 100 des visiteurs soient « très satisfaits » de leur visite. Les résultats de ces enquêtes sont présentés à la partie qui porte sur la satisfaction des visiteurs sous la rubrique Services aux visiteurs.

Gouvernement en direct

Dans le cadre de ses engagements au Gouvernement en direct (GED) et sous l'égide du projet Réservations et billetterie en direct du Patrimoine canadien, Parcs Canada poursuit l'élaboration d'un système de réservations pour les terrains de camping nationaux. Ce système permettra aux clients de réserver des terrains de camping dans les parcs nationaux et de modifier ces réservations par le biais d'Internet ou d'un Centre d'appels sans frais d'interurbain. Le système sera autofinancé par le biais des droits d'inscription payés par les utilisateurs du système. Les connaissances et l'expérience acquises en raison de cette initiative entraîneront l'avancement général du projet GED alors qu'il se développe et qu'il étend les options de réservations et de billetterie aux autres programmes et services offerts par le Ministère et les organismes du portefeuille.

Parcs Canada a reçu 850 000 dollars du fonds Gouvernement en direct, du Conseil du Trésor, afin d'améliorer les infrastructures informatiques et de télécommunications dans les parcs et les terrains de camping qui utiliseront le système national de réservations. Des travaux sont en cours afin de définir les solutions les plus appropriées aux défis que pose la communication interne dans les parcs. Les communications sans fil, par satellite ou par circuit sont des solutions qui sont présentement à l'essai et sont mises en place comme il convient. L'achèvement du présent projet est prévu pour décembre 2002.

Parcs Canada s'attend à conclure un contrat quant à l'élaboration et la mise en œuvre du système de réservations des terrains de camping au début de l'automne 2002. À la suite de l'élaboration et de l'essai d'un système prototype, un essai pilote sera effectué au cours de la saison 2003 d'exploitation des terrains de camping. L'essai pilote sera suivi de la mise en œuvre du système de réservations des terrains de camping à l'échelle nationale au cours de la saison 2004 d'exploitation des terrains de camping.

Fonction moderne de contrôleur

En 2001-2002, Parcs Canada a entamé une évaluation formelle de l'état de la Fonction moderne de contrôleur à même l'organisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la partie qui traite de la mesure du rendement à la gamme de services de gestion.

Gestion des ressources humaines

La partie du présent rapport qui traite de la gestion des ressources humaines fournit des détails sur la gestion des ressources humaines, la planification de la relève et la représentativité de la main-d'œuvre.

Développement durable

En février 2001, Parcs Canada lançait sa première *Stratégie sur le développement durable* indépendante (www.parcscanada.gc.ca/Library/) (SDD). Les engagements de la SDD ont été intégrés au *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006* de Parcs Canada. Les tableaux suivants résument les progrès marqués par Parc Canada par rapport aux objectifs stratégiques (antérieurement appelés buts), aux résultats prévus (antérieurement appelés objectifs) et aux activités clés. Veuillez noter que deux des résultats prévus relativement au système de gestion de l'environnement (SGE) sont maintenant assimilés aux contributions à l'objectif stratégique visant l'intégrité écologique plutôt qu'à l'objectif distinct lié à l'intendance environnementale dans le cadre de la gestion des opérations de Parcs Canada.

DD objectif stratégique 1

S'employer à achever le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation afin de représenter toutes les régions terrestres et marines du Canada et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.

Résultats prévus	Progrès
Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés.	Dans le <i>Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006</i> , Parcs Canada modifiait les engagements prévus dans la SDD initiale. Les engagements modifiés visent à signer des ententes relatives à la création de deux nouveaux parcs nationaux selon la disponibilité des ressources financières et de poursuivre les négociations relatives à la création d'une nouvelle région marine. Les parties qui traitent de la création de parcs nationaux et de réserves de parc national ainsi que la création d'AMNC présentent les progrès réalisés en regard de ces engagements.
Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	Parcs Canada n'a pas modifié ses engagements dans ce domaine. La partie qui traite de l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada note les progrès réalisés en regard des désignations visées au cours d'une période de cinq ans, notamment 135 nouveaux lieux, personnes et événements et 55 désignations liées à l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes.

DD objectif stratégique 2

Veiller d'abord à l'intégrité écologique des parcs nationaux, à la durabilité des aires marines nationales de conservation et à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Résultats prévus	Progrès
Maintenir et restaurer l'intégrité écologique des lieux historiques nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation.	<p>Un rapport détaillé sur les mesures prises en réponse aux recommandations de la Commission sur l'intégrité des parcs nationaux du Canada est disponible à www.parcscanada.gc.ca/library/first_priority/french.html.</p> <p>Veuillez vous reporter aux parties qui traitent de « la planification et de l'évaluation de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux » et de « la planification de l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation ».</p> <p>Les parcs nationaux ont confirmé l'état des espèces en péril qui sont sous leur autorité. Un Plan de redressement visant les escargots des fontaines de Banff en danger de disparition a été achevé et l'élaboration des plans visant six autres espèces en péril est en cours et sera terminée d'ici à mars 2004. Parcs Canada est en pourparlers avec des autorités provinciales et territoriales afin d'identifier d'autres espèces en péril qui pourraient bénéficier de l'intervention de Parcs Canada. Une fois identifiée, une espèce sera choisie et un Plan de redressement sera élaboré d'ici à mars 2004.</p> <p>En vertu de l'initiative <i>Le gouvernement fédéral doit prêcher l'exemple</i>, Parcs Canada doit réduire l'émission de gaz à effet de serre de 5,2 p. 100 par rapport aux niveaux de 1998-1999 d'ici à 2010. Pour réaliser cet objectif, l'élaboration d'un plan directeur visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre dans les opérations de Parcs Canada a été entamée. Le Plan sera achevé d'ici à mars 2003. Un partenariat avec Ressources naturelles Canada permet à Parcs Canada d'obtenir des renseignements spécialisés sur les technologies de l'énergie renouvelable. Les parcs et les lieux achètent de l'essence mêlée d'éthanol pour leurs installations de carburants en vrac et les stations-services commerciales.</p> <p>Parcs Canada a un inventaire Web complet des réservoirs d'entreposage du pétrole jusqu'en septembre 2001. Tous les réservoirs d'entreposage du pétrole sont enregistrés et font l'objet d'un rapport en vertu des règlements de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>. Parcs Canada élabore présentement l'inventaire des BPC et des hydrocarbures halogénés.</p>
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	<p>Veuillez vous reporter aux parties qui traitent de « la planification et l'évaluation de l'intégrité commémorative des lieux administrés par Parcs Canada » pour obtenir des données sur les progrès réalisés quant à l'achèvement des plans directeurs et des énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, et les résultats des dernières évaluations de l'IC.</p>

DD objectifs stratégiques 3 et 4

Veiller à ce que les partenaires de Parcs Canada et le public comprennent et appuient les valeurs liées à l'intégrité commémorative et à l'intégrité écologique.

Fournir des services aux visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux qui leur permettront de jouir et d'apprécier les aires patrimoniales, et à la fois veiller à minimiser les niveaux d'impacts connexes sur les ressources.

Résultats prévus	Progrès
<p>Accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appui des valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.</p> <p>Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et à minimiser l'impact sur l'environnement.</p>	<p>L'initiative <i>Aux Canadiens de participer</i>, qui coordonne et gère toutes les communications extérieures (c.-à-d., les messages en matière d'intégrité écologique et commémorative, les messages relatifs à la mise en valeur du patrimoine) a été mise en place à l'automne 2001. L'élaboration d'un cadre de rendement et d'évaluation, dont l'achèvement était prévu en mars 2002, a été reporté à l'automne 2002. L'engagement selon lequel Parcs Canada devait élaborer un cadre d'évaluation en regard de son travail avec l'industrie du tourisme a été intégré à ce cadre plus élargi.</p> <p>La gamme de services qui traite de la mise en valeur du patrimoine note les progrès marqués pour évaluer la sensibilisation, la compréhension et l'appui du public relativement au programme ainsi que la compréhension des messages clés par les visiteurs.</p> <p>Une <i>Étude des médias</i> visant à évaluer à quel point un échantillon représentatif de revues, journaux et guides de voyage transmettent les messages clés de Parcs Canada, a été achevée et la récapitulation des résultats est en cours.</p> <p>La partie qui traite des services aux visiteurs – impacts négatifs des visiteurs, présente les progrès réalisés par rapport à l'élaboration d'un cadre sur les impacts négatifs des visiteurs.</p>

DD objectif stratégique 5

Les collectivités de parcs sont régies avec efficacité et administrées avec efficacité à titre de modèles de durabilité.

Résultats prévus	Progrès
<p>Les collectivités de parcs ont des pratiques de gestion saines et sont des chefs de file en intendance environnementale.</p>	<p>Les progrès réalisés quant à l'achèvement des plans directeurs dans les collectivités de parcs nationaux et à l'élaboration d'un cadre d'absence d'impacts environnementaux négatifs, y compris les mesures du rendement, sont notés à la partie qui traite de la gestion communautaire fondée sur les principes.</p>

LOIS ET RÈGLEMENTS CONNEXES ADMINISTRÉS

La ministre a l'unique responsabilité devant le Parlement des lois et des règlements connexes suivants :

Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales L.R. 1985, c.52 (4^e Supp.)
Règlements sur les gares ferroviaires patrimoniales

Loi sur les lieux et monuments historiques L.R. 1985, c. H-4
Loi sur la maison Laurier (Laurier House) L. R. 1952, c. 163

Loi sur les parcs nationaux du Canada L. C. 2000, c. 32

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux
Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux
Règlement de 1998 sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux
Règlement sur le camping dans les parcs nationaux
Règlement sur les cimetières dans les parcs nationaux
Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux
Règlement de 1998 sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux
Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux
Règlement général sur les parcs nationaux
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux
Règlement de 1991 sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux
Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux
Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature
Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux
Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux
Règlement sur la faune des parcs nationaux
Règlement sur la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper
Règlement sur le zonage du lotissement urbain de Jasper
Règlement sur le gibier du parc Wood-Buffalo
Règlement sur le bois dans la région du Gros-Morne
Règlement général sur les parcs historiques nationaux
Décret sur les parcs historiques nationaux
Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux

<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	L.C. 1998, c.31
<i>Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent</i>	L.C. 1997, c. 37
Règlement sur les activités marines du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent	

La ministre partage la responsabilité devant le Parlement des Lois et des règlements connexes suivants :

<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	L. R. 1985, c. W-4
Règlement sur les forces hydrauliques du Canada	
<i>Loi sur le ministère du Transport, articles 7,16,17</i>	L. R.. 1985, c. T-18
Règlement sur les canaux historiques	

Rapports annuels législatifs et autres rapports ministériels

<i>Rapport annuel de l'Agence Parcs Canada</i>	octobre 2002
<i>Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada de 2001-2002 à 2005-2006 et Rapport de l'Agence Parcs Canada 2002-2003</i>	
<i>Parcs Canada – Rapport sur les plans et priorités 2002-2003</i>	le 31 mars 2002



AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE de l'information sur le rendement

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
à la ministre du Patrimoine canadien

Objet et étendue

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige que la vérificatrice générale du Canada évalue la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence Parcs Canada en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise.

La responsabilité du plan d'entreprise et de l'information sur le rendement contenue dans le rapport annuel incombe à la direction de Parcs Canada. Ma responsabilité consiste à fournir une évaluation de la justesse et de la fiabilité de l'information de rendement que l'Agence présente dans son rapport annuel 2001-2002. Pour ce faire, j'ai évalué l'information en regard de critères de justesse et de fiabilité qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'Agence et qui sont décrits dans l'annexe 1. Mon évaluation a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette évaluation comprend l'analyse de l'information et le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui de cette information. Je n'ai pas évalué le rendement de l'Agence comme tel ni fait de commentaires à ce sujet.

Parcs Canada a fait état de son rendement dans une section de son rapport annuel intitulée « Rendement par rapport au plan ». Mon évaluation ne touche que cette section. Cependant, j'ai examiné tout le rapport pour m'assurer de la concordance entre l'information qui y est communiquée et l'information sur le rendement. Je n'ai pas évalué l'information des hyperliens de site Web.

Conclusion

À mon avis, l'information sur le rendement donne une image assez juste et fiable du rendement de l'Agence à l'égard de plusieurs aspects importants de son mandat. Pour d'autres aspects, l'Agence devra présenter de l'information de rendement plus complète. Toutefois, pour ces aspects, l'Agence décrit clairement les mécanismes mis en place pour lui permettre de mieux faire rapport sur son rendement dans l'avenir.

Évaluation sommaire

Pour être en mesure de faire rapport sur son rendement en fonction de ses objectifs, Parcs Canada a conçu et établi un cadre de rendement dans lequel l'Agence définit les réalisations escomptées (ses objectifs stratégiques, les résultats prévus et ses attentes en matière de

rendement). Dans son rapport, Parcs Canada fournit de l'information sur toutes ses gammes de services et est en mesure de donner de l'information sur le rendement (de l'information traitant de ce qui a été accompli par rapport à ce qui était escompté) au sujet de certaines gammes. Dans certains cas où l'information sur le rendement n'est pas complète, l'Agence jette les bases qui devraient lui permettre de faire rapport sur ses gammes de service au cours des années à venir.

Pertinente : l'information sur le rendement représente des résultats concrets conformes aux objectifs de Parcs Canada. L'information sur le rendement est pertinente et reflète des réalisations concrètes en regard des objectifs. Bien que le rapport de rendement présente plus d'information sur les coûts des aspects importants des gammes de services, il faudrait en ajouter davantage dans les futurs rapports. D'ailleurs, l'Agence le reconnaît dans la gamme de services « Gestion de Parcs Canada ». Lorsque l'information sur le rendement n'est pas disponible, comme pour la gamme de services « Mise en valeur du patrimoine », Parcs Canada décrit clairement les activités ou stratégies importantes mises en place, ce qui devrait lui permettre de rendre compte de son rendement au cours des années à venir.

Compréhensible : le rapport dresse un tableau compréhensible du rendement. Le rapport sur le rendement fournit aux lecteurs une bonne description des programmes de l'Agence, ainsi que de l'information contextuelle et historique. Parcs Canada rend compte de ses réalisations en regard de certaines attentes en matière de rendement et présente souvent de l'information comparative d'années antérieures. L'Agence présente dans son rapport des attentes en matière de rendement précises et concrètes. Cela rend l'information sur le rendement communiquée significative et facile à comprendre.

Attribuable : l'accent sur l'apport de Parcs Canada. Le rapport présente une description claire de la complexité des processus et du nombre élevé de parties intéressées par l'atteinte de nombreux objectifs de Parcs Canada. Par exemple, dans le cas de la gamme de services « Création d'aires patrimoniales nationales », les rôles et les responsabilités des différents intervenants du réseau des sites historiques nationaux sont clairement décrits. Dans les cas où l'Agence travaille en partenariat avec d'autres groupes, le lecteur est généralement informé des facteurs qui influent sur l'atteinte d'un résultat donné. Cependant, Parcs Canada pourrait mieux démontrer comment ses propres activités contribuent à ces résultats. Par exemple, dans le cas de la gamme de services « Mise en valeur du patrimoine », Parcs Canada pourrait mieux mesurer sa contribution en comparant les niveaux de compréhension des messages liés à l'intégrité écologique et à l'intégrité commémorative pour les visiteurs ayant participé aux activités de mise en valeur du patrimoine au niveau de compréhension de ceux n'y ayant pas participé.

Exacte : l'information sur le rendement est bien expliquée. En règle générale, l'information sur le rendement s'appuie sur des sources de données corroboratives et des éléments probants adéquats. Parcs Canada a établi des mesures valables et des méthodes appropriées de collecte de données. Les sources de l'information et les limites des données sont bien expliquées. Cela précise le niveau d'exactitude des données et aide le lecteur à interpréter correctement l'information sur le rendement.

Équilibrée : un rapport sur le rendement raisonnablement équilibré. Tous les aspects du mandat de Parcs Canada sont inclus dans le rapport, bien qu'ils ne soient pas tous

assortis d'information sur le rendement. Par exemple, dans le cas de la gamme de services « Protection des ressources patrimoniales », Parcs Canada doit poursuivre l'établissement d'indicateurs de rendement à l'échelle du pays, grâce auxquels on pourra mesurer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Les parties séparées du rapport, « Mandat de base » et « Soutien du mandat », établissent une distinction utile pour le lecteur. En outre, le fait que la majeure partie est consacrée aux gammes de services « Création d'aires patrimoniales nationales » et « Protection des ressources patrimoniales » reflète adéquatement l'apport des différents services ayant contribué directement au mandat de l'Agence. Parcs Canada décrit les difficultés et les défis que l'Agence a relevés et reconnaît les cas où le rendement n'était pas à la hauteur des objectifs. Dans l'ensemble, le ton du rapport est neutre et factuel et les limites de l'information sur le rendement sont bien expliquées.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 19 août 2002

**Critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité
Bureau du vérificateur général du Canada**

Les critères suivants ont été élaborés en tant que moyens d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : Est-ce que l'Agence a communiqué l'information sur le rendement en regard de ses objectifs? Est-ce que cette information est juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs fixés.

Pertinente	L'information sur le rendement rend compte, dans leur contexte, de réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.
Compréhensible	L'information sur le rendement dresse un tableau clair du rendement et décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.
Attribuable	L'information sur le rendement démontre, de façon crédible, pourquoi le programme a produit des changements positifs.
Exacte	L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits communiqués, et ce, à un niveau d'exactitude approprié.
Équilibrée	L'information sur le rendement fournit un tableau représentatif et clair de tout l'éventail des réalisations, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

D'autres renseignements sur les critères se trouvent sur notre site Web au www.oag-bvg.gc.ca.

ÉTATS FINANCIERS

2001-2002

AGENCE PARCS CANADA

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Agence Parcs Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'Agence suivant la recommandation du Comité des finances.

Ils ont été établis par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, lorsqu'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La direction a préparé l'information financière qui figure dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle qui figure dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de l'Agence sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de l'Agence, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux politiques internes de l'Agence. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer l'efficacité des contrôles et des pratiques de gestion.

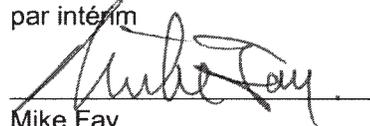
Le vérificateur externe de l'Agence, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport au directeur général de l'Agence et à la ministre du Patrimoine canadien.

Le directeur général de l'Agence



Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif
par intérim



Mike Fay

Le 13 septembre 2002



AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan de l'Agence Parcs Canada au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in cursive script that reads "Sheila Fraser".

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 13 septembre 2002

AGENCE PARCS CANADA

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Actif		
À court terme :		
Droits en argent (note 4)		
Compte des activités générales	72 904	73 646
Comptes à fins déterminées	508	2 008
	<u>73 412</u>	<u>75 654</u>
Débiteurs	4 735	5 108
Stock de fournitures renouvelables (note 5)	5 826	6 963
	<u>83 973</u>	<u>87 725</u>
Immobilisations (note 6)	1 499 655	1 372 438
Collections et sites archéologiques (note 7)	1	1
	<u>1 583 629</u>	<u>1 460 164</u>
Passif		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	11 783	12 622
Autres	67 242	67 212
	<u>79 025</u>	<u>79 834</u>
Produits reportés (note 8)	6 856	7 955
	<u>85 881</u>	<u>87 789</u>
Indemnités de cessation d'emploi (note 3)	36 394	43 344
Provision pour nettoyage environnemental (note 9)	21 084	14 917
	<u>143 359</u>	<u>146 050</u>
Avoir du Canada	1 440 270	1 314 114
	<u>1 583 629</u>	<u>1 460 164</u>

Éventualités et engagements (notes 9 et 14).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général de l'Agence



Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif
par intérim



Mike Fay

AGENCE PARCS CANADA

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Charges (note 10)		
Intendance des endroits du patrimoine national		
Création de lieux du patrimoine national	14 647	20 523
Protection des ressources patrimoniales	132 875	145 290
Mise en valeur du patrimoine	49 579	40 137
	<u>197 101</u>	<u>205 950</u>
Utilisation et appréciation par les Canadiens		
Services aux visiteurs	146 971	140 072
Périmètres urbains	11 516	10 259
Routes de transit	22 021	18 916
	<u>180 508</u>	<u>169 247</u>
Services ministériels		
Gestion de Parcs Canada	52 029	44 714
Gestion des ressources humaines	12 089	11 658
	<u>64 118</u>	<u>56 372</u>
Amortissement des immobilisations	<u>77 806</u>	<u>76 700</u>
Total des charges	519 533	508 269
Produits (note 11)	<u>75 108</u>	<u>75 935</u>
Frais d'exploitation nets (note 12)	<u>444 425</u>	<u>432 334</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	1 314 114	1 344 961
Ajustements du solde au début de l'exercice		
Indemnités de cessation d'emploi (note 3)	8 158	-
Terrains (notes 2d et 6)	138 774	-
Solde au début de l'exercice redressé	1 461 046	1 344 961
Transfert d'actifs	-	3 133
Frais d'exploitation nets	(444 425)	(432 334)
Services fournis gratuitement par des ministères (note 13)	36 889	31 047
Dons d'actifs	-	550
Encaisse nette fournie par le gouvernement	389 002	332 000
Variation – Droits en argent	(2 242)	34 757
Solde à la fin de l'exercice	1 440 270	1 314 114

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Activités d'exploitation		
Frais d'exploitation nets	(444 425)	(432 334)
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	77 806	76 700
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations	541	(598)
Services fournis gratuitement par des ministères	36 889	31 047
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	(397)	32 836
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi	1 207	3 906
Augmentation de la provision pour nettoyage environnemental	6 167	7 687
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(322 212)	(280 756)
Activités d'investissement		
Acquisitions et améliorations d'immobilisations	(67 157)	(52 563)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	367	1 319
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(66 790)	(51 244)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	(389 002)	(332 000)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

Notes aux états financiers du 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence Parcs Canada a été créée en décembre 1998 en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à titre d'établissement public. Elle exerce ses activités au nom de Sa Majesté du Canada. L'Agence Parcs Canada est une entité distincte qui figure à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes à la ministre du Patrimoine canadien. L'Agence n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat de l'Agence consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel et en favoriser chez le public la connaissance, pour les générations présentes et à venir. Pour réaliser son mandat, l'Agence exécute le programme prévu dans ses lois et pouvoirs.

Les pouvoirs relatifs aux programmes dont Parcs Canada est responsable découlent de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de la *Loi sur les parcs nationaux*, de la *Loi sur les monuments et lieux historiques*, de la *Loi sur le ministère des Transports* et de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers de l'Agence sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers de l'Agence comprennent le fonds renouvelable des unités d'entreprise de Parcs Canada, le fonds renouvelable des périmètres urbains, les comptes à fins déterminées et le compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Ces derniers sont comptabilisés directement à l'avoir du Canada.

b) Produits reportés

Les produits reportés comprennent ceux qui sont reçus avant que les services ne soient rendus ainsi que les fonds reçus de tiers à des fins déterminées. Les produits reportés sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque les services sont rendus.

c) Stock de fournitures renouvelables

Les fournitures renouvelables sont comptabilisées au coût moyen.

d) Immobilisations

Les immobilisations, sauf les terrains, qui ont été transférées à l'Agence le 1^{er} avril 1999 sont comptabilisées à leur coût historique estimatif, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique estimatif des immobilisations a été établi en ajustant le coût de remplacement actuel à celui de l'année d'acquisition ou de construction au moyen de facteurs fondés sur les changements des indices des prix au fil du temps. Cette approche tient également compte de l'état général des immobilisations et du coût des améliorations et des réparations importantes depuis l'acquisition ou la construction de l'immobilisation.

Les immobilisations, sauf les terrains, acquises après le 1^{er} avril 1999 sont comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations, sauf les terrains, acquises contre une somme nominale ou par voie de don, sont comptabilisées à leur valeur marchande au moment de l'acquisition et un montant

correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

Catégorie de biens	Vie utile
Édifices	25-50 ans
Fortifications	50-100 ans
Terrains aménagés	10-40 ans
Routes	40 ans
Ponts	25-50 ans
Canaux et installations maritimes	25-80 ans
Services publics	20-40 ans
Véhicules et matériel	3-15 ans
Expositions	5-10 ans

Avant le 1^{er} avril 2001, les terrains étaient comptabilisés à une valeur nominale. À partir du 1^{er} avril 2001, les terrains sont comptabilisés selon les méthodes d'évaluation suivantes. Les terrains acquis sont comptabilisés au coût historique. Les terrains acquis dans le cadre de la Confédération ou de l'entrée ultérieure d'une province ou d'un territoire sont comptabilisés à une valeur symbolique. Les terrains acquis par voie de don sont comptabilisés à la leur juste valeur marchande estimative à la date de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

e) Collections et sites archéologiques

Les collections et les sites archéologiques sont comptabilisés à une valeur nominale.

f) Indemnités de cessation d'emploi et de vacances

Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont portées aux comptes salaires et avantages sociaux au fur et à mesure que les employés les accumulent en vertu de leurs conditions d'emploi respectives et sont fondées sur les échelles de salaire en vigueur à la fin de l'exercice. Le passif de l'Agence au titre des indemnités de cessation d'emploi est calculé selon les données provenant des résultats de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont des obligations de l'Agence qui sont habituellement financées par le Conseil du Trésor.

g) Services fournis gratuitement par des ministères

Les services fournis gratuitement par des ministères sont comptabilisés par l'Agence à titre de frais d'exploitation à leur juste valeur estimative. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

h) Contributions au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés de l'Agence cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le coût du régime est payé par les employés et par l'Agence. Les cotisations au régime sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel elles sont effectuées. Les cotisations de l'Agence et celles des employés durant l'exercice se sont élevées à 25,6 millions de dollars (24,3 millions en 2001) et à 10,7 millions de dollars (10,1 millions en 2001) respectivement. L'Agence n'est pas tenue en vertu de la loi actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsqu'elle est tenue ou le sera vraisemblablement d'engager des coûts liés à la gestion des risques découlant de la contamination et de l'enlèvement de matières contaminées provenant de sites pollués et lorsque le coût peut être estimé de façon raisonnable à la suite d'une évaluation environnementale détaillée.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. Le passif relié aux employés, la durée de vie utile estimative des immobilisations, le passif relié à l'environnement et les éventualités sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Indemnités de cessation d'emploi

À partir du 1er avril 2001, l'Agence a adopté un ratio actuariel à l'échelle gouvernementale afin de calculer le passif pour les indemnités de cessation d'emploi. L'ajustement de 8,2 millions de dollars pour le changement de la méthode de calcul est crédité directement à l'avoir du Canada.

4. Droits en argent

L'Agence exerce ses activités à même les fonds du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de l'Agence sont déposées dans le Trésor et tous les débours faits par l'Agence proviennent du Trésor.

Les droits en argent comprennent ce qui suit:

a) Compte des activités générales

Le droit en argent pour les activités générales représente le montant d'argent que l'Agence peut retirer du Trésor du gouvernement, sans autres crédits. Au 31 mars 2002, le compte des activités générales a un solde de 72,9 millions de dollars (73,6 millions en 2001).

b) Comptes à fins déterminées

Le droit en argent pour comptes à fins déterminées représente l'argent reçu d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues. Au 31 mars 2002, l'Agence a un solde de 0,5 million de dollars (2,0 millions en 2001) pour les comptes à fins déterminées.

5. Stock de fournitures renouvelables

Le stock de fournitures renouvelables au 31 mars est le suivant :

	2002	2001
Matériel, approvisionnements et fournitures	929	1,094
Matériaux et fournitures de construction	928	1,118
Terre, sable, gravier et autres matériaux bruts	779	918
Produits ouvrés en bois et en métal	686	911
Diverses autres fournitures	625	492
Combustible et autres produits pétroliers	568	608
Livres, publications et cartes	565	840
Matériel de sécurité	523	640
Uniformes et vêtements protecteurs	223	342
	5 826	6 963

6. Immobilisations

	Coût historique estimatif d'ouverture au 1 ^{er} avril 2001	Acquisitions nettes de l'exercice terminé le 31 mars 2002	Coût historique de fermeture au 31 mars 2002	Amortissement cumulé au 31 mars 2002	Valeur comptable nette au 31 mars 2002	Valeur comptable nette au 31 mars 2001
Édifices et fortifications	675 024	11 962	686 986	380 258	306 728	311 048
Terrains aménagés	553 455	2 650	556 105	384 148	171 957	189 485
Routes	898 199	13 657	911 856	513 794	398 062	400 172
Ponts	138 161	2 620	140 781	68 682	72 099	71 728
Canaux et installations maritimes	490 562	11 794	502 356	227 393	274 963	269 263
Services publics	151 883	8 898	160 781	88 466	72 315	66 468
Véhicules et matériel	115 388	3 283	118 671	81 757	36 914	39 379
Expositions	85 527	2 118	87 645	65 645	22 000	24 894
	3 108 199	56 982	3 165 181	1 810 143	1 355 038	1 372 437
Terrains (note 2 d)						
– Terrains acquis	118 881	5 843	124 724	–	124 724	–
– Terres publiques	1	–	1	–	1	1
– Terrains reçus par voie de don	19 892	–	19 892	–	19 892	–
	138 774	5 843	144 617	–	144 617	1
Total – Immobilisations	3 246 973	62 825	3 309 798	1 810 143	1 499 655	1 372 438

L'Agence est propriétaire de plus de 27 millions d'hectares de terre, dont la majeure partie se trouvent dans les 39 parcs nationaux et réserves de parc national qui représentent 25 des 39 régions naturelles du Canada. Au cours de l'exercice, l'Agence a dépensé 5,8 millions de dollars (1,9 million en 2001) pour l'acquisition de terrains. Le coût total des immobilisations inclut 69,3 millions de dollars (30,6 millions en 2001) de travaux en cours.

7. Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques est au cœur du mandat de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens culturels comme les édifices ou les fortifications, ces trésors culturels ont une valeur inestimable.

a) Collections

L'Agence gère des collections d'objets archéologiques et historiques.

La collection d'objets historiques comprend des spécimens et documents qui constituent un échantillon représentatif des habitations et des activités de l'être humain. Ces collections renferment un éventail d'artefacts qui témoignent de l'activité tant domestique qu'industrielle et vont des outils et de l'équipement de navire aux échantillons de sol et échantillons botaniques.

La collection d'objets historiques s'étend du X^e siècle à aujourd'hui. Il s'agit d'objets ethnographiques, civils et militaires et d'articles témoignant du commerce des fourrures, de meubles et d'accessoires vestimentaires, d'outils et de documents.

En outre, l'Agence gère une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

b) Sites archéologiques

Un site archéologique englobe les vestiges en surface, souterrains ou submergés d’une activité humaine. Les archéologues définissent un site en précisant les différentes activités qui se sont déroulées dans un secteur. Des milliers de sites archéologiques ont été délimités dans les 147 lieux historiques nationaux, les 39 parcs nationaux et les 2 aires marines de conservation du Canada. Ces sites comprennent des villages autochtones, des camps de chasse, des aires d’observation et des lieux de transformation des animaux, des postes de traite des fourrures établis par des Européens, des postes militaires, des champs de bataille, des épaves, des homesteads, des endroits associés aux transports ainsi que des industries.

Dans les sites archéologiques, nous trouvons des renseignements sur l’histoire du Canada. Ces sites sont gérés en conformité avec la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, et d’après des principes de valeur, d’appréciation par le public, de compréhension, de respect et d’intégrité. Il est ainsi possible d’adopter une méthode intégrée et globale de gestion de ces ressources.

8. Produits reportés

Les produits reportés, qui s’élèvent à 6,9 millions de dollars (7,9 millions en 2001), comprennent un montant de 6,4 millions de dollars (5,9 millions en 2001) représentant le solde, à la fin de l’exercice, pour les droits d’entrée, les droits récréatifs et les droits de location et concession prélevés à l’avance.

La somme de 0,5 million de dollars (2,0 millions en 2001) qui reste dans les produits reportés représente l’argent reçu d’organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues.

9. Éventualités

a) Réclamations

Dans le cours normal de ses activités, l’Agence a fait l’objet de réclamations s’éllevant à environ 18,7 millions de dollars, excluant les intérêts, à titre de dommages présumés et d’autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l’issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l’avis de la direction, la position de l’Agence est défendable dans tous les cas. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l’exercice au cours duquel la responsabilité sera établie et les coûts pourront être estimés de façon raisonnable.

b) Provision pour nettoyage environnemental

L’Agence a donné la priorité à 408 biens qui réunissent les conditions justifiant une évaluation environnementale. Après une évaluation préliminaire de 285 de ces propriétés, des études plus détaillées ont été faites pour déterminer l’ampleur des mesures correctives nécessaires. D’après les études détaillées faites à ce jour, l’Agence a déterminé la provision à 21,1 millions de dollars (14,9 millions en 2001) et l’éventualité pour nettoyage environnemental à 119,5 millions de dollars (16,6 millions en 2001).

L’Agence a comptabilisé une provision pour le nettoyage environnemental en prévision des cas où elle devra sans doute procéder à la décontamination et au nettoyage de sites contaminés. La provision est déterminée en fonction des recommandations venant des rapports d’ingénieurs et sur l’expérience locale. Le coût des activités futures est estimé en dollars courants. L’obligation finale peut être plus grande que le montant actuel estimé, étant donné que les coûts de restauration ne sont pas tous connus.

L'éventualité correspond aux coûts présumés ou aux coûts supplémentaires éventuels rattachés aux situations où l'obligation de l'Agence n'est pas clairement établie ou à celles où il est peu probable qu'elle paie le plein montant des mesures correctives.

10. Sommaire des charges par grande classification

	2002	2001
Salaires et avantages sociaux	269 265	235 930
Amortissement	77 806	76 700
Services professionnels et spéciaux	46 703	45 344
Services publics, matériaux et fournitures	39 537	41 744
Transport et communication	23 619	21 122
Locaux fournis gratuitement	13 535	12 474
Paiements tenant lieu d'impôts	10 280	10 704
Réparations et entretien	10 201	7 877
Locations	9 833	9 032
Nettoyage environnemental	7 864	8 423
Information	5 346	5 878
Subventions et contributions	4 741	6 134
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	541	-
Autres charges diverses	262	355
Acquisition de terrains	-	1 912
	519 533	483 629
Cessation de baux commerciaux ⁽¹⁾	-	24 640
	519 533	508 269

(1) Pour respecter les engagements à restreindre le développement commercial et à rétablir l'intégrité écologique dans certains parcs nationaux, l'Agence a conclu des ententes pour la cessation de baux commerciaux.

11. Sommaire des produits par grande classification

	2002	2001
Droits d'entrée	31 904	34 483
Droits récréatifs	16 479	16 705
Locations et concessions	14 673	14 510
Autres produits d'exploitation	6 365	4 394
Produits des périmètres urbains	3 355	2 972
Logement du personnel	2 332	2 273
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	-	598
	75 108	75 935

12. Crédits parlementaires

a) Crédits utilisés

	2002	2001
Crédits approuvés :		
Crédit 110 – Dépenses du programme	372 740	345 171
Crédit 115 – Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	16 500	10 000
Crédits législatifs :		
Produits en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	73 896	69 685
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	33 803	34 373
Fonds renouvelables des unités d'entreprise	(455)	446
Fonds renouvelables des périmètres urbains	413	295
Total des crédits approuvés	496 897	459 970
Moins :		
Montant périmé	–	574
Montant disponible pour l'exercice ultérieur	26 192	25 820
	26 192	26 394
Crédits utilisés	470 705	433 576

b) Rapprochement au financement public

	2002	2001
Frais d'exploitation nets	(444 425)	(432 334)
Plus : Produits législatifs en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	(73 896)	(69 685)
Moins : Éléments sans incidence sur le financement :		
Amortissement des immobilisations	77 806	76 700
Services fournis gratuitement par des ministères	36 889	31 047
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	541	(598)
	115 236	107 149
Plus : Variation des comptes n'ayant pas d'incidence sur les besoins de financement de l'exercice :		
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	(10 594)	(764)
Débiteurs	1 013	(1 072)
Stock de fournitures renouvelables	1 137	(1 127)
Indemnités de cessation d'emploi	1 207	3 906
Créditeurs et charges à payer	240	1 268
Divers produits reportés	–	2 640
Provision pour nettoyage environnemental	6 167	7 687
	(830)	12 538
Plus : Immobilisations financées par crédits parlementaires	(67 157)	(52 563)
Moins : produit de l'aliénation d'immobilisations	367	1 319
	(66 790)	(51 244)
Crédits utilisés	(470 705)	(433 576)

c) Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Le gouvernement du Canada inclut dans ses recettes et charges les opérations de certains comptes consolidés établis pour des fins déterminées. La législation exige que les recettes des comptes à fins déterminées soient affectées à des fins particulières et que les paiements et charges connexes soient imputés à ces recettes. Les opérations ne représentent pas un passif à des tierces parties mais elles sont restreintes à des fins déterminées.

Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est alimenté par des crédits parlementaires, le produit de la vente de terrains et d'édifices excédentaires et tous les dons généraux. De plus, le ministre des Finances peut, sur demande de la ministre du Patrimoine canadien, autoriser l'octroi d'avances jusqu'à 10 millions de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Tous les montants reçus sont détenus dans ce compte jusqu'à ce que des charges admissibles soient engagées pour l'établissement ou la mise en valeur de nouveaux parcs, lieux historiques ou endroits patrimoniaux, conformément aux conditions établies dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux directives connexes du Conseil du Trésor.

Voici le détail des activités pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2002	2001
Montant disponible au début de l'exercice	2 534	1 770
Recettes :		
Crédit parlementaire	16 500	10 000
Produit de la vente de terrains et d'immobilisations	534	1 570
	<u>17 034</u>	<u>11 570</u>
Charges :		
Dépenses en capital	4 923	6 153
Planification de nouveaux parcs et lieux historiques	-	2 728
Contributions	1 517	1 925
	<u>6 440</u>	<u>10 806</u>
Montant disponible à la fin de l'exercice	13 128	2 534

13. Opérations entre apparentés

En ce qui a trait à la propriété, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises. L'Agence a effectué des opérations entre apparentés pour des services s'élevant à 26,3 millions de dollars (22,7 millions en 2001) fournis par des ministères, y compris des services d'architecture et de génie s'élevant à 19,7 millions de dollars (14,2 millions en 2001) fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services qui sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur comme suit :

	2002	2001
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	14 688	9 911
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	13 535	12 474
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510	7 510
Salaire et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	525	462
Indemnisation des accidentés du travail par Ressources humaines Canada	321	400
Services de vérification par le Bureau du vérificateur général du Canada	310	290
	36 889	31 047

14. Engagements

- a) L'Agence a signé des baux de location de matériel et de location-exploitation pour des locaux totalisant 13,5 millions de dollars (12,7 millions en 2001). Les baux prennent fin à différentes dates, le dernier expirant en 2021. Les paiements annuels minimum en vertu de ces baux pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

2002-2003	1 132
2003-2004	1 035
2004-2005	849
2005-2006	650
2006-2007	575

- b) L'Agence a conclu des marchés pour des charges d'exploitation et des dépenses en capital qui s'élèvent à environ 12,0 millions de dollars (14,9 millions en 2001). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours des trois prochains exercices.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation du présent exercice.

